



Île de  
France



# RAPPORT FINANCIER

AU

30 JUIN 2020

# SOMMAIRE

## I. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2020

<b>1.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT .....</b>	<b>4</b>
1.1.	ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER .....	4
1.2.	ACTIVITE COMMERCIALE DU CREDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE .....	8
1.3.	COMPTES CONSOLIDES.....	8
1.3.1.	<i>Résultat consolidé .....</i>	<i>9</i>
1.3.2.	<i>Structure et fondamentaux financiers .....</i>	<i>10</i>
1.4.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DE LA PERIODE INTERMEDIAIRE .....	11
<b>2.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE.....</b>	<b>12</b>
2.1.	RISQUE DE CREDIT.....	12
2.1.1.	<i>Principales évolutions .....</i>	<i>13</i>
2.1.2.	<i>Risques particuliers : financements avec effet de levier .....</i>	<i>22</i>
2.1.3.	<i>Mécanismes de réduction du risque de crédit.....</i>	<i>24</i>
2.1.4.	<i>Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2020 .....</i>	<i>25</i>
2.2.	RISQUE DE MARCHE .....	26
2.2.1.	<i>Objectifs et politiques .....</i>	<i>26</i>
2.2.2.	<i>Gestion du risque .....</i>	<i>27</i>
2.2.3.	<i>Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché .....</i>	<i>28</i>
2.2.4.	<i>Risque action.....</i>	<i>32</i>
2.2.5.	<i>Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2020 .....</i>	<i>33</i>
2.3.	GESTION DU BILAN.....	33
2.3.1.	<i>Risque de taux d'intérêt global .....</i>	<i>33</i>
2.3.2.	<i>Risque de change .....</i>	<i>35</i>
2.3.3.	<i>Risque de liquidité et financement.....</i>	<i>35</i>
2.3.4.	<i>Politique de couverture .....</i>	<i>36</i>
2.4.	RISQUES OPERATIONNELS.....	37
2.4.1.	<i>Description – Définition.....</i>	<i>37</i>
2.4.2.	<i>Principales évolutions et/ou actions .....</i>	<i>37</i>
2.4.3.	<i>Plan de continuité d'activité.....</i>	<i>39</i>
2.5.	RISQUES DE NON-CONFORMITE. ....	40
2.5.1.	<i>Une approche de la conformité fondée sur l'évaluation du risque de non-conformité .....</i>	<i>42</i>
2.5.2.	<i>La prévention du risque de non-conformité par la formation, le conseil et l'accompagnement .....</i>	<i>42</i>
2.5.3.	<i>Le contrôle des risques de non-conformité intégré au dispositif de Contrôle permanent .....</i>	<i>42</i>
2.5.4.	<i>La déclaration des risques de non-conformité détectés aux instances dirigeantes .....</i>	<i>43</i>
2.6.	RISQUES LIES A LA CRISE SANITAIRE COVID-19 .....	43
<b>3.</b>	<b>INFORMATIONS PRUDENTIELLES ET RATIOS .....</b>	<b>45</b>
3.1.	CADRE GENERAL REGLEMENTAIRE .....	45
3.2.	SUPERVISION ET PERIMETRE PRUDENTIEL .....	46
3.3.	FONDS PROPRES PRUDENTIELS.....	47
3.3.1.	<i>Fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1) .....</i>	<i>48</i>
3.3.2.	<i>Fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1) .....</i>	<i>49</i>
3.3.3.	<i>Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) .....</i>	<i>49</i>
3.4.	RATIOS DE SOLVABILITE.....	53
3.5.	RATIO DE LEVIER.....	55
3.6.	COMPOSITION DES EMPLOIS PONDERES.....	56
3.7.	LIENS EN CAPITAL ENTRE CREDIT AGRICOLE S.A. ET LES CAISSES REGIONALES.....	56

## II. COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2020

<b>CADRE GENERAL .....</b>	<b>58</b>
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....</b>	<b>59</b>
<b>NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES .....</b>	<b>66</b>
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES.....	66
2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE .....	68
3. RISQUE DE CREDIT .....	71
<i>Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période .....</i>	<i>71</i>
<i>Concentrations du risque de crédit.....</i>	<i>78</i>
4. NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	88
4.1 <i>Produits et charges d'intérêts.....</i>	<i>88</i>
4.2 <i>Produits et charges de commissions.....</i>	<i>89</i>
4.3 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....</i>	<i>89</i>
4.4 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres .....</i>	<i>90</i>
4.5 <i>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti.....</i>	<i>91</i>
4.6 <i>Produits (charges) nets des autres activités .....</i>	<i>91</i>
4.7 <i>Charges générales d'exploitation .....</i>	<i>91</i>
4.8 <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles .....</i>	<i>92</i>
4.9 <i>Coût du risque.....</i>	<i>93</i>
4.10 <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs.....</i>	<i>94</i>
4.11 <i>Impôts.....</i>	<i>94</i>
4.12 <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....</i>	<i>96</i>
5. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	99
6. NOTES RELATIVES AU BILAN.....	100
6.1 <i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat .....</i>	<i>100</i>
6.2 <i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.....</i>	<i>102</i>
6.3 <i>Actifs financiers au coût amorti.....</i>	<i>103</i>
6.4 <i>Expositions au risque souverain.....</i>	<i>104</i>
6.5 <i>Passifs financiers au coût amorti.....</i>	<i>107</i>
6.6 <i>Immeubles de placement.....</i>	<i>108</i>
6.7 <i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).....</i>	<i>108</i>
6.8 <i>Provisions.....</i>	<i>109</i>
6.9 <i>Capitaux propres .....</i>	<i>110</i>
7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....	112
8. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS .....	115
9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....	116
9.1 <i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti .....</i>	<i>116</i>
9.2 <i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur .....</i>	<i>120</i>
10. PARTIES LIEES.....	125
11. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2020 .....	127
12. ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2020 .....	128

## III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2020

## IV. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2020

# I. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2020

## 1. Examen de la situation financière et du résultat

### 1.1. Environnement économique et financier

#### Premier semestre

L'irruption de l'épidémie de coronavirus est venue remettre en question un scénario de ralentissement modéré de l'économie mondiale dans lequel les marchés se montraient confiants, percevant une diminution des incertitudes (accord commercial sino-américain et issue plus favorable du Brexit) et des politiques monétaires durablement accommodantes.

**L'épidémie de Covid-19 et le confinement qui en a résulté constituent un choc inédit par sa nature et par son ampleur, bien supérieur à celle de la crise de 2008-2009.** Mondial, exogène, la quasi mise à l'arrêt des économies impacte mécaniquement, en premier lieu, l'économie réelle, l'offre comme la demande, en contraignant des pans entiers d'activité à la mise en sommeil, tout en imposant une contraction de la consommation avec, en corollaire, l'accumulation involontaire d'un matelas substantiel d'épargne. Alors que l'épidémie prenait de l'ampleur et que des mesures de confinement s'annonçaient en Europe, les marchés financiers ont connu entre fin février et fin mars une violente vague d'aversion au risque : chute des prix des actifs, assèchement de la liquidité, volatilité des prix très élevée. Le taux à 10 ans américain est passé début mars en dessous de 1%, le taux allemand à 10 ans se repliait vers un point bas (-0,8%) alors que les primes de risque offertes par la France et l'Italie se redressaient jusqu'à atteindre respectivement 67 points de base (pb) et 282 pb et que les marchés actions s'effondraient (les grandes places boursières ont perdu 30 à 35% en un mois au 20 mars, tout comme l'indice MSCI des bourses émergentes).

**Redoutant l'impact économique et financier de cette crise, les pouvoirs publics, forts de l'expérience de la crise financière de 2008-2009, se sont rapidement engagés dans des politiques de soutien inédites par leur ampleur et leur capacité à s'affranchir des contraintes.**

Afin d'éviter que la crise affectant l'économie réelle ne se double d'une crise financière, que la récession ne se mue en dépression, les Banques centrales se sont ainsi lancées dans des assouplissements monétaires massifs. Les combinaisons d'outils (eux-mêmes variés) sont diverses, mais les objectifs identiques : baisses de taux, programmes d'achats d'actifs (souverains, *corporate*, titrisations) afin d'assouplir les conditions de financement, d'assurer la transmission efficace de la politique monétaire, le meilleur fonctionnement possible des marchés financiers et du crédit. Quant aux politiques budgétaires, si elles obéissent à des logiques largement nationales, elles sont guidées par des inspirations similaires : plans de soutien hors normes visant à maintenir l'emploi et le revenu des ménages ainsi qu'à limiter les défaillances d'entreprise. Grâce à de multiples mesures (chômage partiel, aides aux populations les plus fragiles, baisse temporaire des cotisations sociales, reports de charges fiscales et sociales, garanties publiques sur les prêts aux entreprises, prises de participations de l'État), il s'agit de s'assurer que l'offre et la demande seront en mesure, le plus rapidement possible, de retrouver un cours aussi normal que possible.

**Les mesures budgétaires et monétaires mises en œuvre dans la zone euro témoignent bien du volontarisme des autorités monétaires et des gouvernements nationaux.** La levée des contraintes européennes liées à la supervision budgétaire et à la politique de la concurrence en matière d'aides d'État aux entreprises a, tout d'abord, offert plus de latitude financière aux États-membres pour parer à l'urgence sanitaire ou économique. En a résulté une réponse massive mais différenciée en fonction des marges budgétaires disponibles, se traduisant par une discrimination de la part des marchés financiers selon l'effort budgétaire produit et/ou son impact sur l'endettement, avec un début de fragmentation sur

le marché des dettes souveraines. La forte remontée de l'indicateur de *stress* systémique de la BCE laissait craindre un durcissement sévère des conditions de financement. Le rendement souverain pondéré à dix ans de la zone euro était remonté de 70 points de base avec la diffusion de la pandémie. **La BCE s'est ainsi engagée rapidement dans une politique volontariste visant à calmer les marchés en augmentant la liquidité et en limitant les tensions sur les *spreads* obligataires des souverains les plus fragiles** : augmentation du *Quantitative Easing* (soit une enveloppe supplémentaire de 120 Mds€), lancement d'un nouveau programme d'achats temporaire (initialement jusqu'à la fin 2020), le *Pandemic Emergency Purchase Programme* (PEPP) de 750 milliards d'euros<sup>1</sup>, introduction de *Long Term Refinancing Operations* (LTRO) transitoires jusqu'en juin 2020, afin d'assurer la transition avec l'échéance des *Targeted Longer-Term Refinancing Operations* (TLTRO)-III (assorties de conditions plus favorables ainsi que de règles moins strictes pour le collatéral), puis assouplissement des conditions des TLTRO-III et nouvelles opérations de refinancement à long terme *Pandemic Emergency Long Term Operations* (PELTRO), assouplissement et l'allègement des contraintes de solvabilité et de liquidité du secteur bancaire afin de lui permettre de jouer un rôle stabilisateur. En s'écartant de la clé de répartition de son capital, le BCE a pu acheter les titres des souverains les plus *stressés*. Son action a été déterminante pour desserrer les conditions financières. Après ses interventions, le rendement souverain pondéré à dix ans de la zone euro n'était plus supérieur que de 18 pb à son niveau d'avant-crise.

**La politique budgétaire de la zone euro a également pris une tournure contra-cyclique.** En allégeant les entraves aux politiques nationales par la suspension des règles budgétaires, la Commission européenne a permis aux pays de répondre immédiatement à la crise. Cette réponse atteint désormais 3,5% du PIB de la zone euro. Ajoutées à la détérioration du solde public liée au cycle à hauteur de 4 points de PIB, ces mesures conduiraient à une remontée du déficit à 9,3% en moyenne dans la zone euro et à une forte hausse des dettes publiques en 2020 de presque 18 points en moyenne pour atteindre un peu plus de 104% du PIB. Il a cependant été rapidement et clairement diagnostiqué qu'une sortie de crise différenciée selon les marges de manœuvre budgétaires nationales posait un risque pour le marché unique mais aussi pour la monnaie unique : le renforcement de la fragmentation était à même de provoquer un choc pour la cohésion de l'Union européenne (UE). Le saut d'une simple coordination vers la mise en commun des ressources s'est donc imposé. Les ressources existantes ont été mobilisées, par la réorientation des fonds de cohésion non utilisés du budget de l'UE à hauteur de 37 milliards d'euros, par des garanties aux PME fournies par la Banque européenne d'investissement (BEI), par l'utilisation des fonds encore disponibles du Mécanisme européen de stabilité (MES) à hauteur de 240 milliards d'euros (soit 2% PIB de la zone). A mesure que l'ampleur de la crise se dessinait, de nouvelles ressources communes financées par l'endettement ont vu le jour : fonds SURE de 100 milliards d'euros (fonds de réassurance contre le chômage), 200 milliards d'euros de garanties à investissement par la BEI, proposition de la Commission Européenne en faveur d'un fonds garantissant le soutien à la reprise et à la reconstruction mais aussi opérant une redistribution en faveur des pays les plus touchés par la crise et les plus pauvres : le *Recovery Fund*, soit 750 milliards d'euros levés par émission obligataire garantie par le budget de l'UE.

**La réponse monétaire et budgétaire, aussi ample soit elle, a vocation à amortir le choc, à limiter les destructions d'emplois et de capacités de production afin d'assurer que le redémarrage s'opère le mieux possible, une fois le choc immédiat passé. Mais elle n'a pas pu, par définition, contrer les ruptures physiques d'offre et de demande en amont.**

En zone euro, les chocs subis se révèlent d'ampleur très diverse selon les pays et leurs modalités respectives de restrictions d'activité : les chiffres de croissance du premier trimestre illustrent clairement alors même que le confinement n'est intervenu que courant mars. Le PIB en zone euro a reculé de -3,6% par rapport au quatrième trimestre 2019. La France et l'Italie (-5,3%) et l'Espagne (-5,2%) sont très touchées. L'Allemagne et les Pays-Bas, enregistrent une contraction moins sévère (-2,2% et -1,7% respectivement). Côté demande, c'est la demande intérieure qui a surtout contribué au repli de l'activité (-3,6%), tandis que la contribution de la demande extérieure nette à la croissance a été moins négative (-0,4 point) en raison d'une contraction presque identique des importations (-3,6%) et

---

<sup>1</sup> Parmi les nouvelles classes d'actifs éligibles aux rachats, les billets de trésorerie du secteur non financier permettent à la BCE d'alléger le risque de liquidité des sociétés non financières. Cette flexibilité a été augmentée par la suppression des limites d'achat par émission et par émetteur dans le PEPP, qui a permis à la BCE de s'écartier de la clé de répartition de son capital et de concentrer les rachats sur les émetteurs et les classes d'actifs soumis à un plus fort stress de marché. Depuis lors, le PEPP a été étendu à juin 2021 et son montant maximal porté à 1 350 milliards d'euros.

des exportations (-4,2%). Grâce aux dispositifs de chômage partiel, le recul des salaires (-1,1% sur le trimestre) a été inférieur au repli du nombre d'heures travaillées (-3,1%). Avec le repli forcé de la consommation, le taux d'épargne a enregistré un rebond historique (à 16,9% après 12,7% au trimestre précédent).

**Avec le retour progressif à une plus grande mobilité, le redémarrage de la consommation (dans un contexte de pertes de revenus limitée), la réouverture des lignes de production et des chantiers suggèrent désormais un fort rebond mécanique de la croissance.** Les enquêtes, les ventes au détail et divers indicateurs à fréquence plus rapprochés en témoignent. L'indice PMI (enquête auprès des directeurs d'achat IHS Markit) en zone euro est formel : l'amélioration enregistrée en juin est presque aussi vigoureuse que celle signalée au mois de mai (la plus forte depuis l'existence de l'enquête) et conduit l'indice près de la limite entre l'expansion et la contraction de l'activité. En France, l'indice PMI dépasse même ce seuil indiquant une économie en croissance ; le climat des affaires mesuré par l'Insee est en net rebond tout en restant, à 78, inférieur à sa moyenne de long terme (100). La **Chine** a été confrontée à la vague de Covid-19 plus tôt que l'Europe. Elle a connu une contraction forte du PIB au premier trimestre 2020 (-6,8% sur un an), mais elle a renoué avec la croissance dès le deuxième trimestre avec une progression du PIB de 3,2% sur un an. Si le détail par composante n'est pas encore disponible, les données d'activité de juin permettent de se faire une idée du contenu de cette croissance : l'écart entre le dynamisme de l'offre (production industrielle, construction) soutenue par l'appareil étatique et la reprise moins vigoureuse de la demande se réduit sans disparaître. Côté demande, la confiance des consommateurs chinois peine à se redresser. Cela se traduit tant dans leur comportement d'achat (ventes au détail en baisse de 1,8% en glissement annuel en juin) que d'épargne (le taux d'épargne a légèrement reculé au deuxième trimestre mais reste très élevé à 38%). Sur le trimestre, la consommation privée a donc reculé de 5,7%, et ce malgré une hausse du revenu disponible par tête de 1,8%. La question sous-jacente reste donc toujours celle de l'emploi. Officiellement, le taux de chômage urbain décline lentement depuis mars et a atteint 5,7% en juin. Pourtant, les créations de nouveaux emplois sont toujours très faibles. En juin, elles étaient encore loin de leur niveau habituel : juste au-dessus d'un million de créations, soit plus de 25% de moins qu'en 2019. La baisse du chômage résulte donc plutôt d'un effet de base (nombre de migrants rentrés dans leur campagne ont disparu des statistiques urbaines) que d'un véritable redémarrage du marché du travail.

Aux **États-Unis**, où l'épidémie n'est pas encore partout sous contrôle, le PIB a reculé de 5%, en rythme annualisé, sur le premier trimestre, mais le plus fort de l'impact de la crise devrait porter sur le deuxième trimestre, avec une contraction inédite qui pourrait être de l'ordre de 30% (en rythme annualisé par rapport au T1). Néanmoins, les dernières données suggèrent que le rebond conjoncturel est bien là (hausse des ventes au détail, de la production industrielle, des enquêtes régionales). Hors composantes erratiques, les ventes au détail (qui ont crû de 7,5% au mois de juin après un rebond exceptionnel au mois de mai à 18,2%) dites sous-jacentes ont en réalité atteint leur plus haut historique, au-dessus du record enregistré au mois de mars, lorsque les consommateurs s'étaient rués vers les magasins pour constituer des stocks. La réouverture de l'économie et la préservation de la santé financière des ménages grâce aux aides de l'État suggèrent que le rebond de la consommation privée au troisième trimestre devrait être soutenu. La production industrielle a progressé de 5,4 % au mois de juin selon la Fed (après +1,4 % en mai), avec une hausse de 7,2 % de la production manufacturière. Fin juin, la production industrielle restait néanmoins inférieure de 10,8 % à son niveau de février. Enfin, l'emploi (-14,7 millions en juin par rapport à février) inquiète toujours (les inscriptions hebdomadaires aux allocations chômage continuent de baisser à un rythme très lent).

Au cours du semestre écoulé, **les marchés financiers ont évolué de façon heurtée au gré des évolutions sanitaires et des assurances offertes par des banques centrales généreuses.** Depuis leur plongeon en mars, les marchés actions se sont redressés, gagnant entre 20% (22% pour le CAC40) et 35% (pour le S&P 500) entre le 20 mars et fin juin. Cela a ainsi limité les pertes sur le semestre à 4% pour le S&P 500. Mais ces dernières restent de 17% pour le CAC40 et de 14% pour l'Eurostoxx 50. Les taux sans risques se sont également rétablis : les taux à 10 ans allemands et américains se situent fin juin à respectivement -0,50% (-31 pb sur le semestre) et 0,66% (-126 pb). La dérive des *spreads* des obligations *non core* de la zone euro a été limitée. Fin juin, l'écart de rendement offert par la France au-dessus du Bund était, à 37 pb, supérieur de seulement 7 pb à son niveau de fin 2019, tandis que la dérive des *spreads* italiens et espagnols était limitée à respectivement 21 et 27 pb (à 182 et 91 pb). **Les assouplissements monétaires ont permis un certain retour au calme des marchés et se révèlent *in fine* couronnés de succès.**

## Perspectives pour le second semestre

**Le second semestre se présente sous le signe d'une reprise vive après la très forte contraction du premier semestre. Néanmoins la vigueur du rebond, observée sur les indicateurs récents, est largement mécanique et ne préjuge pas de la robustesse ultérieure du mouvement.** Évaluer l'ampleur de la récession, puis ébaucher les contours de la reprise (sa rapidité, sa vigueur, sa pérennité au-delà du rebond technique) dépend de multiples paramètres au sein desquels plusieurs sont essentiels : le retour, plus ou moins rapide et plus ou moins complet, à la normale en termes de mobilité et de consommation et le rétablissement de l'offre suite à la levée des freins physiques, ainsi que le rythme de sorties des mesures de soutien, notamment pour les entreprises. Enfin, la vigueur de la sortie de crise dépend largement de la confiance des agents économiques, ménages et entreprises, susceptibles d'adopter des comportements prudents, d'épargne de précaution ou de réduction de l'investissement. Néanmoins, en moyenne sur l'année 2020, même si les situations sont très diverses, très peu de pays devraient échapper à la récession, à l'exception notable de la Chine (+3% en 2020 selon nos prévisions) entrée plus précocement dans la crise. Fait inédit, les pays émergents dans leur ensemble seront en récession en 2020 (-2% anticipé) mais c'est sans commune mesure avec la contraction du PIB des pays développés (-6,7%, -5,5% pour les Etats-Unis). En moyenne mondiale, le PIB réel baissera d'un peu plus de 4%.

**Pour la zone euro, notre scénario table sur un redémarrage vigoureux de l'activité à l'articulation des deuxième et troisième trimestres 2020 et épouse un profil trimestriel en forme de V marqué :** rebond mécanique de la croissance au deuxième semestre de 2020, suivi d'une reprise modérée et incomplète en 2021. Le profil de la croissance 2020 serait particulièrement heurté : au deuxième trimestre, pénalisé par un confinement à son apogée, le PIB pourrait se contracter de près de 12,7% (-17% en France) avant de rebondir de 9,6% au troisième trimestre (+16,8% en France) : un rebond mécanique résultant de la réouverture des activités de services et de production. Le mouvement de V pourrait même être plus vigoureux qu'attendu : la réinjection dans le circuit économique d'une partie de l'épargne « forcée » accumulée en temps de confinement laisse espérer une reprise robuste de la consommation à partir du troisième trimestre.

Les incertitudes restent cependant importantes et certaines menaces pèsent sur la reprise : fragilisation de la situation financière des entreprises, destructions d'emplois, comportements de précaution, demande mondiale affaiblie et risque toujours présent d'une deuxième vague de l'épidémie, apparu ponctuellement en Chine, et qui refait surface en petits foyers en Europe. Une véritable reprise, robuste, ramenant rapidement à son niveau d'avant crise l'économie de la zone euro dans son ensemble, n'est ainsi pas encore acquise. Le potentiel de reprise à moyen terme dépendra de la capacité à préserver l'emploi et les capacités de production, à protéger les chaînes d'approvisionnement européennes et mondiales.

La dynamique de la reprise à partir du quatrième trimestre 2020 s'annonce donc modérée (1,4% au T4 par rapport au T3). Sous l'hypothèse d'absence de deuxième vague de contagion entraînant un confinement strict, **notre prévision de croissance pour la zone euro s'établit à -8,1% en 2020** (puis 5,5% en 2021). La reprise de la demande intérieure, bien qu'incomplète, serait le pilier de la sortie de crise. En France, en dépit d'un plan de soutien majeur (134 milliards d'euros), le PIB se contracterait de 10,2% en 2020 avant de progresser de 7,5% en 2021. Il faudra néanmoins attendre que soient précisé le plan de relance national.

Au cours de sa réunion de juin, **passant d'un mode de gestion d'urgence de la crise à un mode de soutien à la croissance dans la durée, la BCE a clairement indiqué sa volonté de maintenir une politique monétaire ultra-accommodante**, aussi longtemps et aussi vigoureusement que nécessaire. Notre scénario n'exclut pas une augmentation de l'enveloppe PEPP par la BCE vers la fin de cette année si les marchés devaient se montrer de nouveau « agités ».

**Compte tenu d'assouplissements monétaires massifs et durables, notre scénario économique permet d'éloigner les risques financiers extrêmes.** Les conditions financières seraient favorables, au moins dans les pays développés : pas de tensions sur les taux longs, *spreads* souverains sous contrôle en zone euro, faible risque de correction majeure des marchés actions. Sous réserve que la situation sanitaire et économique s'engage fermement sur la voie de la stabilisation, notre scénario central table sur un taux allemand à 10 ans proche de -0,30% en fin d'année assorti de primes de risque maîtrisées (autour de 30 et de 160 pb pour la France et l'Italie, respectivement).

## 1.2. Activité commerciale du Crédit Agricole d'Ile-de-France

L'activité commerciale, soutenue sur les deux premiers mois de l'année, a été marquée par un net ralentissement sur les mois de mars et d'avril en raison des mesures de confinements liées à la crise sanitaire Covid-19.

Néanmoins, les encours de crédit ont progressé de 12,4% sur une année glissante, tirés par le financement des besoins de trésorerie de nos clients professionnels et entreprises - dont plus d'un milliard d'euros de Prêts Garantis par l'Etat (PGE) décaissés au 30/06/2020 - ainsi que par le bon niveau des réalisations Habitat jusqu'au confinement. La production habitat du premier semestre s'établit à 2,8 milliards d'euros.

Les encours de collecte confiés par nos clients voient leur progression accélérer (+6,6% sur un an glissant), notamment sous l'effet de l'impact de la baisse de la consommation sur les dépôts à vue.

	Encours 30/06/2020 (milliards d'euros)	Evolution sur un an glissant (en %)
<b>Encours total de collecte</b>	<b>72,3</b>	<b>+6,6%</b>
- Dont collecte bancaire de bilan	43,3	+12,0%
- Dont assurance-vie	12,8	+0,1%
- Dont collecte OPVCM et comptes titres	16,2	-1,0%
<b>Encours total de crédits</b>	<b>47,3</b>	<b>+12,5%</b>
- Dont crédits à l'habitat	29,9	+9,7%
- Dont crédits aux entreprises	9,1	+23,9%
- Dont crédits aux collectivités locales	2,7	-0,7%
- Dont crédits aux professionnels et à l'agriculture	3,7	+28,1%
- Dont crédits à la consommation et divers	2,0	+3,5%

**Les encours crédit+collecte confiés par nos clients atteignent près de 120 Milliards d'euros.**

Au premier semestre 2020, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a conquis près de 37 000 nouveaux clients dont les 2/3 sur le premier trimestre.

## 1.3. Comptes consolidés

Les comptes consolidés semestriels du Crédit Agricole d'Ile-de-France ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 30 juin 2019.

Les informations relatives au périmètre de consolidation sont présentées dans les annexes aux comptes consolidés en Note 12.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole d'Ile-de-France est constitué de :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ile-de-France (CR)
- 52 Caisses locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale
- La S.A.S. Bercy Participations
- La S.A. SOCADIF
- La S.A.S. Bercy Champ-de-Mars
- Les FCT CA Habitat 2015, 2017, 2018, 2019 et 2020, issus des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en Octobre 2015, Février 2017, Avril 2018, Mai 2019 et Mars 2020 regroupés dans une Société Technique de Titrisation (STT)

Contribution des différentes entités consolidées au Résultats consolidés du 1<sup>er</sup> semestre 2020 :

<i>En milliers d'€</i>	<b>Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR</b>	<b>Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR</b>	<b>Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR</b>
Caisse régionale	475 144	185 333	78 328
Caisses locales	1 108	119	-46
Socadif	3 675	2 587	2 587
Bercy Participation	-22	-30	0
Bercy Champ-de-Mars	610	485	332
STT	1 861	1 861	848

### **1.3.1. Résultat consolidé**

	6M 2020 en millions d'euros	6M 2019 en millions d'euros	Variation en %
<b>Produit net bancaire</b>	<b>482,4</b>	<b>532,2</b>	<b>-9,4%</b>
Charges générales d'exploitation	-292,0	-297,4	-1,8%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>190,4</b>	<b>234,8</b>	<b>-18,9%</b>
Coût du risque	-52,6	-18,7	180,8%
Gain ou pertes sur autres actifs	1,2	0,9	36,9%
Charge fiscale	-57,0	-65,1	-12,6%
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>82,1</b>	<b>151,8</b>	<b>-45,9%</b>
Intérêts minoritaires	0,0	0,0	
<b>Résultat part du groupe</b>	<b>82,1</b>	<b>151,8</b>	<b>-45,9%</b>

↳ **Le Produit Net Bancaire est en baisse de 9,4% par rapport au premier semestre de 2019.**

Cette variation globale reflète des évolutions contrastées des différents compartiments du PNB :

- Le PNB d'activité, qui regroupe la marge d'intermédiation et le PNB sur commissions, est en hausse de 1,6% sur un an, du fait de l'augmentation des encours moyens de crédit/collecte ainsi que de la bonne tenue des commissions facturées avant le confinement. Il s'établit à 469,7 millions d'euros.
- Le PNB ressources propres est en baisse de 82% principalement sous l'effet de la non-perception du dividende de la SAS Rue de la Boétie (versus 45 M€ enregistrés au premier semestre 2019)

↪ **Les charges générales d'exploitation sont en baisse de 1,8%, à 292 millions d'euros**, reflétant principalement l'impact de la baisse du résultat sur le calcul de la rémunération variable collective (intéressement et participation). Le semestre enregistre par ailleurs les coûts de gestion de la crise sanitaire ainsi que l'augmentation des taxes et cotisations aux fonds réglementaires, dont l'impact sur l'ensemble de l'année 2020 est enregistré en totalité au 1<sup>er</sup> semestre.

↪ **Le RBE diminue de 18,9% à 190,4 millions d'euros**, le coefficient d'exploitation<sup>1</sup> s'établit à 60,5%, en hausse de 4,7 points sur un an en raison de la baisse du PNB sur ressources propres.

↪ **Le coût du risque, à -52,6 millions d'euros**, est en nette hausse par rapport au 30 juin 2019 principalement sous l'effet des dotations aux provisions IFRS9 (Bucket 1 et 2) appliquées en anticipation des conséquences potentielles de la crise sanitaire. Annualisé, il représente 23 points de base des encours de crédit.

Le taux de créances dépréciées sur encours brut<sup>2</sup> demeure à un niveau très faible de 1,1% et le niveau de couverture par les provisions des pertes attendues bâloises s'établit à 158%, renforcé de 4 points en un an, dans la continuité de la politique de provisionnement prudente de la Caisse.

↪ **Le résultat net part du groupe de l'exercice s'établit à 82 millions d'euros, en baisse de 45.9% par rapport au premier semestre 2019.**

### **1.3.2. Structure et fondamentaux financiers**

---

<sup>1</sup> Le coefficient d'exploitation correspond au rapport entre les frais généraux et le Produit Net Bancaire (PNB)

<sup>2</sup> Le taux de créances dépréciées sur encours brut correspond au rapport entre les créances douteuses et les encours de crédit bruts comptables

<b>FONDAMENTAUX FINANCIERS</b>	30/06/2020	30/06/2019	
Ratio de solvabilité <sup>1</sup>	20,1%	19,3%	
Fonds propres en millions d'euros	6 382	6 160	+3,6%
Total bilan en millions d'euros	63 188	54 705	+ 15,5%
Ratio Crédit Collecte <sup>2</sup>	115,7%	114,7%	
Taux de créances dépréciées sur encours brut	1,1%	1,1%	

La croissance du total bilan sur un an est essentiellement imputable à l'augmentation des encours de crédits à l'Habitat ainsi qu'aux Professionnels et Entreprises.

Les Fonds propres totaux à 6,4 milliards d'euros sont en augmentation de +3,6% sur un an glissant.

Au premier semestre 2020, la Caisse Régionale a versé 37,1 millions d'euros aux porteurs de CCI, CCA et parts sociales au titre de l'affectation du résultat 2019 votée lors de l'Assemblée Générale du 25 mars 2020.

Avec des provisions renforcées, un ratio de solvabilité de 20,1%, largement supérieur au minimum réglementaire et une situation de liquidité stable, la Caisse Régionale s'appuie sur une structure très solide pour continuer à accompagner le redressement de l'économie.

## 1.4. Evènements postérieurs à la fin de la période intermédiaire

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire de nature à impacter les comptes arrêtés au 30 juin 2020

<sup>1</sup> Ratio fonds propres totaux pour une exigence réglementaire phasée de 10,5% depuis le 2 avril 2020

<sup>2</sup> Le ratio crédit-collecte correspond au rapport entre les créances clientèles et la collecte de bilan diminuée de l'épargne réglementée centralisée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

## 2. Facteurs de risque

### Introduction

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer. La Caisse régionale s'appuie très largement dans son approche des risques sur la taxonomie des risques majeurs définie par le Groupe Crédit Agricole.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- Les risques de crédit (comprenant le risque pays) : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis du Crédit Agricole d'Ile-de-France,
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit),
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité), y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.
- Les risques liés à l'environnement économique et la crise Sanitaire Covid-19 en cours

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein de la Caisse régionale se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus.

Cette organisation est décrite dans le chapitre 5 du rapport financier annuel 2019 de la Caisse régionale publié sur son site Internet : [www.ca-paris.fr](http://www.ca-paris.fr). Ce même chapitre présente de façon plus complète et plus détaillée l'ensemble des facteurs de risques auxquels est exposée la Caisse régionale et le groupe Crédit Agricole.

Dans ce qui suit, sont reprises les principales évolutions intervenues depuis le début de l'année sur les risques mentionnés ci-dessus.

### 2.1. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de pertes lié à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de cette dernière à exécuter ses obligations vis-à-vis du Crédit Agricole d'Ile-de-France.

## **2.1.1. Principales évolutions**

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

### **Définition du défaut**

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, est conforme aux exigences prudentielles en vigueur dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

La norme du nouveau défaut sera applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2021; le groupe Crédit Agricole a décidé de déployer en anticipation cette nouvelle norme sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 pour la Banque des Entreprises et depuis le mois de Juillet pour la banque De Détail.

Les principales évolutions du nouveau défaut (harmonisation des normes par l'autorité bancaire européenne) intègrent :

- Une notion de partenaire (Groupe de Risque) et non plus de contrat,
- La prise en compte d'un seuil absolu (égal à 100€ sur les expositions BDD et 500€ sur les expositions BDE, comprenant tous les arriérés sur contrats dus par le débiteur à l'établissement).
- La prise en compte d'un seuil relatif (égal à 1% représentant le rapport entre le montant des arriérés et le montant total des obligations du bilan sur ce débiteur).

Le nouveau défaut comporte 2 phases, le défaut vif et le défaut d'observation :

- Le débiteur passe en défaut vif si la somme des arriérés de ses contrats dépasse les seuils (absolu et relatif) pendant plus de 90 jours consécutifs.
- Le débiteur passe en défaut d'observation si la somme des arriérés de ses contrats repasse en dessous d'un des 2 seuils.

### **Prêts restructurés**

Les restructurations au sens de l'EBA (*forbearance*) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, la Caisse régionale a mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de *forbearance* au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes de classement comptable des créances sont précisés dans la note annexe 1.3 des états financiers de la Caisse régionale.

## **I. Objectifs et politique**

La prise de risque de crédit par la Caisse régionale doit s'inscrire dans le cadre de l'appétence au risque et des stratégies risques validées par le Conseil d'administration et approuvées par le Comité des risques. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par le responsable des Risques et contrôles permanents.

La Caisse régionale s'efforce de diversifier ses risques afin de limiter son exposition au risque de crédit et de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel. Dans cet objectif, la Caisse régionale surveille régulièrement le montant total de ses engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays, en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements.

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

S'agissant plus spécifiquement du risque de contrepartie sur opération de marché, la politique en matière de constitution de réserves de crédit sur ce type de risque est similaire au risque de crédit avec, pour les clients « sains » un mécanisme d'évaluation du risque CVA (*Credit Valuation Adjustment*) économiquement comparable à une provision collective, et pour les clients en défaut une dépréciation adaptée à la situation du dérivé, tenant compte de l'existence du montant de CVA constitué avant le défaut.

En cas de défaut, le niveau de dépréciation est examiné suivant les mêmes principes que pour le risque de crédit (estimation du risque de perte des dérivés relativement à leur rang dans le « *waterfall* »), en tenant compte de l'existence du mécanisme de CVA, selon deux cas : soit les dérivés sont maintenus en vie (CVA ou dépréciation individuelle), soit ils sont dénoués (dépréciation individuelle).

Les politiques d'engagement du Crédit Agricole d'Ile de France sont définies pour chaque marché concerné et validées en Conseil d'Administration. Elles sont revues chaque année et adaptées en fonction de nouvelles orientations ou du contexte économique et financier.

Ces politiques ont été validées pour la dernière fois aux séances du 4 décembre 2019 avec une application sur l'année 2020. Elles s'inscrivent dans le cadre d'un développement durable et maîtrisé, en veillant à appliquer et respecter le principe de division des risques.

L'organisation de la distribution du crédit relève pour la banque de détail d'un réseau d'agences de proximité regroupées dans quatre Directions Régionales à compétence géographique et de canaux spécialisés (prescription habitat, pôles professionnels et haut de gamme, banque à distance).

Les demandes de crédit en agence sont analysées afin de s'assurer que l'emprunteur dispose de revenus suffisants pour assumer ses remboursements et donc entretenir une relation pérenne avec la Caisse Régionale.

Pour la banque des entreprises, l'organisation s'articule autour de Centres d'Affaires pour les PME, de Directions Commerciales regroupant les collectivités publiques, les professionnels de l'immobilier et les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 200 millions d'euros réparties par secteurs d'activités. De plus, les financements spécialisés accordés à la grande clientèle nécessitant une expertise particulière sont logés au sein du Département des Financements Structurés notamment pour les financements d'acquisition et de haut de bilan.

Enfin, ces politiques d'engagement s'inscrivent dans le cadre du respect des règles de territorialité définies par le Groupe Crédit Agricole SA.

### **Marché des particuliers**

La politique d'engagement de la Caisse régionale sur le marché des Particuliers répond à différents objectifs qui sont, d'assurer le développement du crédit et donner un cadre de référence aux agences ; respecter la réglementation et les évolutions législatives ; Accroître la réactivité et augmenter la satisfaction clients.

Elle s'intègre dans une politique crédit visant à maintenir un taux de délégation Agence élevé afin d'optimiser les délais de décision et disposer d'une expertise plus poussée pour les dossiers complexes.

Elle s'appuie sur les éléments suivants :

1. La capacité de remboursement de l'emprunteur
2. L'engagement de l'emprunteur dans le projet matérialisé par l'apport personnel
3. La durée maximale des crédits
4. Les règles d'octroi et de renouvellement des crédits Relais
5. Les règles propres au marché du locatif
6. Les règles de financement des non-résidents
7. Les règles de territorialité
8. La reprise de nos encours par un nouveau prêt
9. L'utilisation du prêt lissé
10. Financement des parts SCPI
11. Les règles d'octroi des découverts
12. La politique de garantie
13. La politique en matière de couverture ADE
14. Les délégations
15. La politique de taux
16. Les contrôles spécifiques sur la fraude documentaire
17. Le pré-comité consultatif des dossiers complexes

### **Marché des professionnels et des associations :**

La politique d'engagement de la Caisse Régionale sur le marché des Professionnels et des Associations vise à servir nos ambitions de conquête en utilisant le levier du crédit en respectant la réglementation et les évolutions législatives, tout en maîtrisant le risque et en donnant aux agences un cadre de référence.

Elle s'intègre dans une politique crédit visant à :

- Rapprocher la décision du client en visant un taux de délégation Réseau de l'ordre de 80 % en s'appuyant sur la pré-attribution, l'utilisation des Scores et une simplification des circuits de décisions.
- Optimiser les délais de décision
- Disposer d'une expertise plus poussée pour les dossiers complexes

La politique d'engagement sur le marché des Professionnels et des Associations s'appuie sur les principaux éléments suivants :

1. Le respect de la politique générale d'octroi de crédit
2. Les secteurs d'activités économiques
3. La qualité financière de la structure professionnelle appréciée à partir de la notation Bâle II et de la cotation ANADEFI
4. L'existence d'une marge de sécurité sur les projets
5. La présence d'autofinancement
6. L'expérience professionnelle
7. Le comportement bancaire professionnel et privé
8. La valeur des garanties
9. La motivation des décisions
10. La qualité formelle des dossiers
11. Hors pré-attribution, toute décision de crédit ne peut s'appuyer uniquement sur un score. Elle est la résultante d'une analyse globale émanant du délégataire

### **Marché de l'agriculture :**

La politique d'engagement de la Caisse Régionale sur le marché de l'Agriculture vise à accompagner, de manière sécurisée les Agriculteurs présents sur notre territoire en respectant la réglementation et les évolutions législatives, tout en maîtrisant le risque et en donnant aux agences un cadre de référence. Elle s'intègre dans une politique crédit visant à :

- Rapprocher la décision du client en maintenant le taux de délégation Réseau à environ 95 % en s'appuyant sur l'utilisation du Score Soprano pour la pré-attribution et le prêt express et la simplification des circuits de décisions.
- Disposer d'une expertise plus poussée pour les dossiers complexes

La politique d'engagement sur le marché de l'Agriculture s'appuie sur les éléments suivants :

1. Le respect de la politique générale d'octroi de crédit
2. L'analyse des filières concernées
3. La qualité financière de la structure professionnelle appréciée à partir des documents comptables, de la notation Bâle III et de la cotation ANADEFI
4. L'existence d'une marge de sécurité sur les projets
5. La présence d'autofinancement
6. L'expérience professionnelle
7. Le comportement bancaire professionnel et privé
8. La valeur des garanties
9. La motivation des décisions
10. La qualité formelle des dossiers
11. Toute décision de crédit ne peut s'appuyer uniquement sur un score. Elle est la résultante d'une analyse globale émanant du délégataire

## **Marché des Entreprises**

La Politique Générale Engagements, relative à l'octroi, a pour objectif de favoriser une croissance ambitieuse, pérenne et maîtrisée du Crédit Agricole Ile de France sur le marché des Entreprises. Cette stratégie s'appuie sur la conquête commerciale et l'approfondissement de relations rentables avec des Entreprises de qualité et d'avenir, sur tous les segments : PME, ETI et Grandes Entreprises. Le but est de figurer parmi les banques de premier cercle de ces entreprises, et de capter la relation privée, pour développer des opérations à forte valeur ajoutée.

La Politique Générale Engagements vise à guider l'action des Chargés d'Affaires de la Direction des Entreprises, et à orienter leurs propositions, en termes de risque, pour un accompagnement pertinent de leurs clients et la conquête des prospects.

Dans ce but, un dispositif de repères a été fixé, en matière de durée, quotité de financement, respects de limites individuelles. Il définit 3 typologies de dossiers :

- VERT : tous les repères sont verts : l'étude du dossier peut être poursuivie.
- ORANGE : au moins un des repères est orange : l'analyse requiert une vigilance particulière. La poursuite de l'étude nécessite que des éclairages supplémentaires et des justifications étayées et documentées soient apportés au dossier pour chaque critère orange.
- ROUGE : au moins un des repères est rouge : un accord d'un Directeur Général Adjoint ou du Directeur Général de la Caisse Régionale est indispensable pour poursuivre l'étude du dossier.

En matière d'implantation géographique, les règles de territorialité du Groupe Crédit Agricole s'imposent, à savoir que chaque Caisse Régionale ne peut intervenir que sur sa zone géographique de compétence (sauf exception).

Dans le respect des limites réglementaires et au titre de la gestion prudentielle de la Caisse Régionale, le Conseil d'Administration a fixé des limites de concentration, pour favoriser la division des risques.

Les limites d'encours par contrepartie sont définies en fonction de leur note Bâle II.

*Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Crédit Agricole d'Ile-de-France applique les engagements de la charte de bonne conduite dite «Charte GISSLER» pour toutes les nouvelles opérations de financements structurés consentis aux collectivités locales.*

## II. Gestion du risque

### ➤ **Organisation et dispositif de suivi**

Dans un contexte de crise et en complément des éléments récurrents ci-dessous, plusieurs dispositifs de suivi ont été mis en œuvre.

Les tableaux de bord de suivi du risque sont ainsi tenus mensuellement et intègrent plusieurs focus. Un suivi de nouveaux indicateurs journaliers et hebdomadaires liés à l'évolution de l'activité et de la situation économique a été mis en place intégrant un suivi de l'évolution des Prêt Garantis par l'Etat et des Pauses COVID.

- Banque de Détail

Le tableau de bord du suivi du risque de crédit contient depuis 2018 tous les indicateurs réglementaires, est automatisé et communiqué à chaque trimestre au sein des différentes directions. L'ensemble des marchés sont couverts et suivis.

En complément, des études ponctuelles en lien avec l'économie ou suite à des interrogations particulières en interne sont réalisées trimestriellement. L'objectif est de déterminer le niveau de risque potentiel et, dans le cas où un risque serait avéré, de prendre les décisions et mesures nécessaires pour le cadrer.

La revue de l'ensemble des plans de contrôle du risque de crédit pour le marché des Professionnels et le marché des Particuliers a été achevée en 2019. Cette revue a permis le développement d'un outil interne permettant l'homogénéisation et la centralisation de l'ensemble des résultats des contrôles des dossiers de crédit. Celui-ci permet plus de facilité pour les contrôleurs, une meilleure gestion du suivi pour le contrôle permanent.

- Banque des Entreprises

A la faveur du comité des risques du 5 juin 2020, un focus a été réalisé sur le secteur des professionnels de l'immobilier. Ce focus a permis d'éclairer la Direction Générale sur le niveau de risque sur ce secteur à encours importants et dont le niveau de risque est élevé.

Avec les mêmes objectifs, un focus GMS et textile a eu lieu le 10 Juin 2020.

### ➤ **Méthodologie et systèmes de mesure des risques**

- Description du dispositif de notation

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation internes pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail.

Sur le périmètre de la *banque de détail*, le Crédit Agricole d'Ile de France a la responsabilité de mettre en œuvre son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole SA. Ainsi, il dispose de modèles Groupe Crédit Agricole d'évaluation du risque, basés sur des notions de groupe de risques et un processus de notation.

La gestion du défaut fait l'objet d'un suivi particulier au niveau de la Direction de la Prévention des Risques et est largement automatisée.

L'usage Bâlois de la notation se concrétise dans l'ensemble des procédures de délégation, de reporting, de scoring, de surveillance rapprochée des crédits sensibles et d'allocation de fonds propres économiques.

Sur le périmètre de la *banque des entreprises*, le Crédit Agricole d'Ile de France dispose également de méthodologies de notation Groupe Crédit Agricole basées sur :

- Des règles d'affectation de la clientèle en fonction du chiffre d'affaires
- Un suivi de ces règles, dont la frontière banque de détail / banque des entreprises
- Un processus de notation interne, au travers d'outils mis à disposition des chargés d'affaires et de grilles adaptées par marché, et d'un système indépendant de validation et de contrôle de la notation,

Une gestion du défaut qui s'intègre dans le processus de surveillance et de maîtrise des risques, de manière décentralisée par les chargés d'affaires et centralisée au niveau du département engagements entreprises.

De même que pour la *banque de détail*, l'usage Bâlois de la notation se concrétise dans l'ensemble des procédures de délégation, de reporting, de surveillance rapprochée des crédits sensibles et d'allocation de fonds propres économiques.

- La mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés (au bilan) et les engagements confirmés non utilisés (hors-bilan).

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France mesure ses risques de crédit au travers d'une approche prudentielle qui intègre deux niveaux de risque :

- Les EAD sensibles (note comprise entre I et K pour le Retail et de E+ à E- pour le Corporate)
- Les EAD défaut (note V pour le Retail et notes F et Z pour le Corporate)

L'évolution de ces indicateurs fait l'objet d'un reporting formalisé par un tableau de bord présenté en Comité de Direction mensuellement.

La Caisse régionale suit ses risques au travers de son exposition au moment du défaut (notion Bâloise « EAD » qui correspond aux engagements de bilan et équivalent crédit des engagements Hors Bilan) par réseau :

	30.06.2020		31.12.2019	
	EAD M€	en %	EAD M€	en %
<b>Banque de Détail</b>	<b>35 641</b>	<b>66%</b>	<b>34 489</b>	<b>67%</b>
<i>dont EAD défaut</i>	219	<i>Tx défaut : 0,62%</i>	207	<i>Tx défaut : 0,60%</i>
<b>Banque des Entreprises</b>	<b>18 176</b>	<b>34%</b>	<b>16 814</b>	<b>33%</b>
<i>dont EAD défaut</i>	297	<i>Tx défaut : 1,63%</i>	237	<i>Tx défaut : 1,41%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>53 817</b>	<b>100%</b>	<b>51 303</b>	<b>100%</b>
<i>dont EAD défaut</i>	516	<i>Tx défaut : 0,96%</i>	444	<i>Tx défaut : 0,87%</i>

Source : GERICO

En termes d'expositions, on constate, au 1<sup>er</sup> semestre 2020, une hausse de l'EAD sur les deux réseaux : Banque de Détail et Banque des Entreprises.

Le poids des deux réseaux est stable par rapport au 31 décembre 2019, à savoir que la Banque de Détail représente 66 % de l'EAD globale de la Caisse régionale contre 34 % pour la Banque des Entreprises.

En termes de risque, le taux de défaut<sup>1</sup> global de la Caisse régionale est en hausse à 0,96 % au 30 juin 2020. Cette hausse est en grande partie concentrée sur la Banque des Entreprises, avec le passage en défaut d'un tiers significatif et ne représente pas une dégradation significative de la qualité du portefeuille de la Caisse régionale.

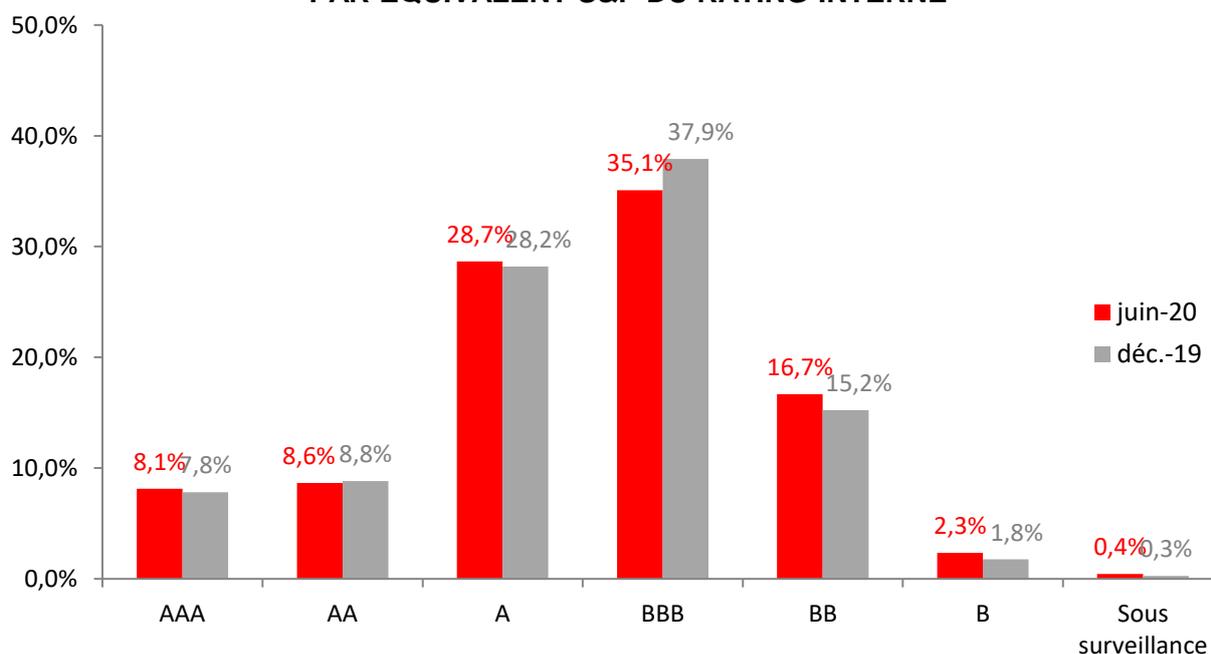
### Répartition des engagements par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (Entreprises, Banques et Institutions financières, Administrations et Collectivités publiques).

Ce périmètre s'applique au Crédit Agricole d'Ile-de-France. Au 30 juin 2020, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 99 % des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Pooers.

### EVOLUTION DU PORTEFEUILLE SAIN HORS RETAIL DU CADIF PAR EQUIVALENT S&P DU RATING INTERNE



Source : GERICO

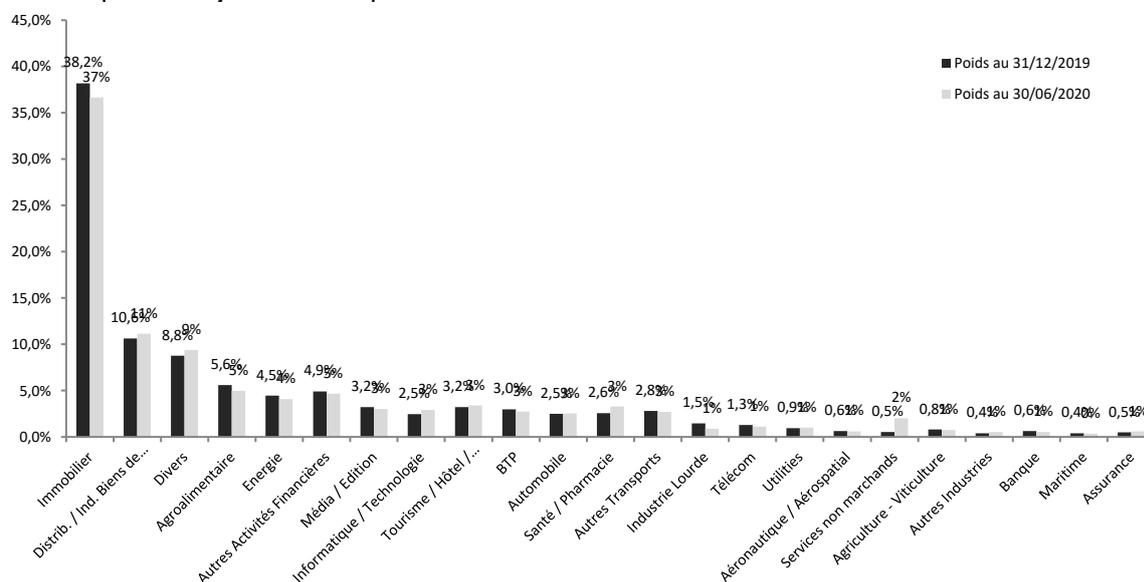
Globalement, au 30 juin 2020, 81 % des engagements du portefeuille sain hors retail du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont accordés à des contreparties dont les notes traduisent une qualité des emprunteurs allant « d'exceptionnel à assez satisfaisant » (notes comprises entre AAA à BBB).

<sup>1</sup> Le taux de défaut est l'EAD en défaut rapportée à l'EAD totale

### III. Exposition

#### ➤ Diversification par filière d'activité économique

La répartition des engagements de la Grande Clientèle de la Caisse régionale par filière d'activité économique au 30 juin 2020 se présente comme suit :



Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est bien diversifié et sa structure reste globalement stable sur l'année 2020. Seules deux filières représentent plus de 10 % de l'activité comme en 2019 : la filière "Immobilier" qui occupe la première place à 37 % contre 38.2% en 2019 ; et la filière "Distribution/ industrie de biens de consommations" à la deuxième place qui voit sa part relative augmenter à 11% contre 10.6% du total en 2020.

La filière « Divers » est composée essentiellement par les « services aux professionnels » (45%) tels « activités comptables », « conseil de gestion », « ingénierie et études techniques », le « Commerce de gros » (24%) et les « centrales d'achat alimentaire et non alimentaire » (17%).

La filière « entreposage et stockage » est la composante principale de notre exposition « Énergie » avec 55%, suivi de la filière « production d'électricité » pour 20%. La filière « extraction de pétrole » représente quant à elle 8% de notre exposition.

La filière « Autres activités financière » regroupe principalement les « activités des sociétés holding » (35%), « fonds de placement » (34%), « gestion de fonds » (10%) et « autres activités auxiliaires ».

#### ➤ Concentration sur les 20 premiers clients de la Caisse régionale

Au 30 juin 2020, les expositions sur les 20 plus grands risques de crédit de la Caisse régionale évoluent comme suit :

	30.06.2020	31.12.2019
	EAD M€	EAD M€
<b>TOTAL 20 PREMIERS GROUPES</b>	<b>5 014</b>	<b>4 366</b>
<i>En % du total Grande Clientèle</i>	<i>27,6%</i>	<i>26,0%</i>
<i>En % du total CA IdF</i>	<i>9,3%</i>	<i>8,5%</i>

Source : GERICO

L'EAD des 20 premiers groupes représente 9,3 % des expositions globales du Crédit Agricole d'Ile-de-France, en légère augmentation par rapport à décembre 2019.

Nous pouvons également noter que sur ces 20 plus grands risques, 9 sont des risques d'Etat ou assimilés, et la note Bâloise la plus faible est D.

➤ **Concentration du portefeuille de la Grande Clientèle sur les sociétés étrangères**

Les expositions de la grande clientèle de la Caisse régionale sur des sociétés étrangères au 30 juin 2020 se présentent comme suit :

	30.06.2020	31.12.2019
	EAD M€	EAD M€
<b>TOTAL SOCIETES ETRANGERES</b>	<b>151</b>	<b>153</b>
<i>En % du total Grande Clientèle</i>	<i>0,8%</i>	<i>0,9%</i>
<i>En % du total CA IdF</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,3%</i>

Source : GERICO

Le poids des financements accordés aux sociétés étrangères par le Crédit Agricole d'Ile-de-France représente 0,8 % de l'EAD total Grande Clientèle.

➤ **Ventilation des expositions de la Caisse régionale par type de financement**

La ventilation des expositions de la Caisse régionale par marché au 30 juin 2020 se présente comme suit :

TYPE DE FINANCEMENTS	30.06.2020			31.12.2019		
	EAD M€	En %	Taux de défaut	EAD M€	En %	Taux de défaut
Habitats	29 528	54,9%	0,43%	28 856	56,2%	0,39%
Conso et Révolving	1 595	3,0%	1,12%	1 594	3,1%	1,12%
Autres Eng. Particuliers	803	1,5%	0,61%	820	1,6%	0,63%
Professionnels	3 285	6,1%	1,90%	2 795	5,4%	2,26%
Agri. Et Assoc.	430	0,8%	1,77%	424	0,8%	1,66%
Corporates	8 812	16,4%	3,27%	7 827	15,3%	2,91%
Collectivités Locales	4 219	7,8%	0,00%	4 217	8,2%	0,00%
PIM	3 964	7,4%	1,57%	3 793	7,4%	1,66%
Autres Corporates	1 181	2,2%	0,05%	978	1,9%	0,06%
<b>TOTAL</b>	<b>53 817</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,00%</b>	<b>51 303</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,87%</b>

Source : GERICO

A fin juin 2020, plus de la moitié (54,9 %) de l'EAD du Crédit Agricole d'Ile-de-France est constituée de crédits Habitat, 16,4 % sont répartis sur des financements « corporates » (petites et grandes entreprises) et 7,8 % sur des clientèles collectivités publiques.

Ainsi, 62,7 % de l'EAD de la Caisse régionale au 30 juin 2020 est réalisé sur des financements présentant le profil de risque le moins élevé (habitat et collectivités publiques).

#### **IV. Coût du risque**

*Cf. note 4.9 des annexes aux comptes consolidés et supra §1.3.1*

## V. Application de la norme IFRS9

Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie et déterminer si le risque de crédit des instruments financiers a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe s'appuie essentiellement sur les données utilisées dans le cadre du dispositif mis en œuvre pour les calculs réglementaires (dispositif de notation interne, évaluation des garanties et des pertes en cas de défaut).

Les informations macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte lors de l'estimation de la perte attendue avec deux niveaux distincts : forward looking central permettant d'assurer une homogénéité de la vision macro-économique pour l'ensemble des entités du Groupe et forward looking local qui permet d'ajuster les paramètres du scénario central pour tenir compte des spécificités locales.

Au niveau central, le Groupe s'appuie sur des scénarios macroéconomiques prospectifs établis par le département des études économiques (ECO). Les perspectives économiques sont examinées trimestriellement par le Comité de coordination IFRS9 qui regroupe les principales entités du Groupe ainsi que les Directions de Crédit Agricole SA impliquées dans le process IFRS9. Une mise à jour des paramètres économiques du forward looking central a été effectuée en juin 2020.

Au niveau local, les stress complémentaires appliqués reposent sur une documentation détaillée, justifiée au regard du contexte économique local, du portefeuille de créances de la Caisse régionale et de ses spécificités.

### 2.1.2. Risques particuliers : financements avec effet de levier

Fin 2018, la méthodologie d'identification des différents types de financement avec effet de levier a évolué. Cette évolution a donc impacté le périmètre LBO (leverage buy-out) et FSA (Financements structurés d'acquisitions), début 2019.

#### Exposition et nombre de dossiers LBO de la Caisse régionale

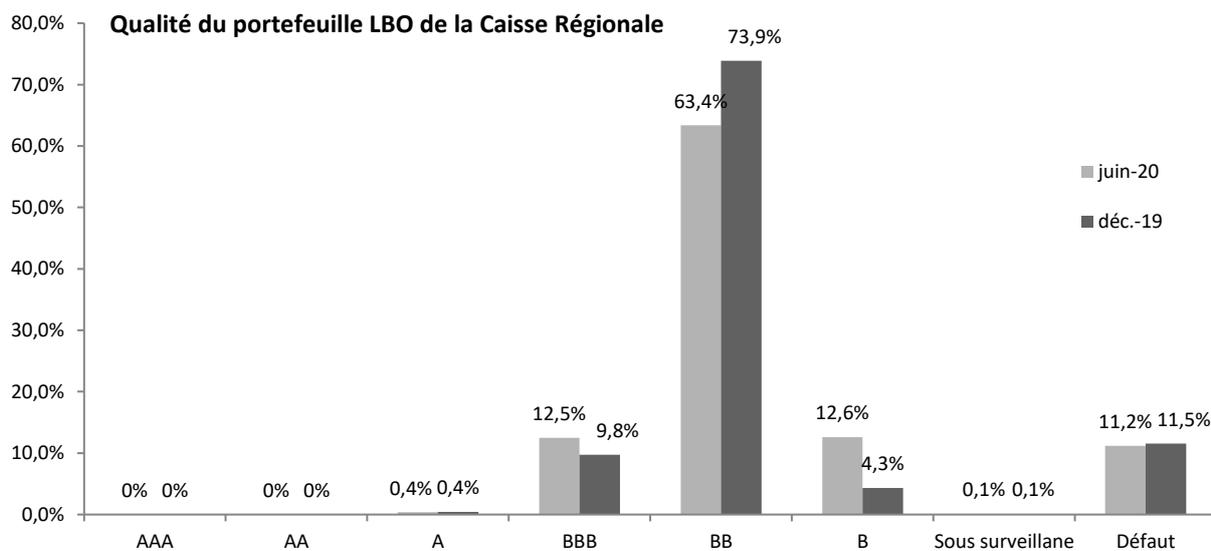
	30.06.2020	31.12.2019
	EAD	EAD
<b>TOTAL LBO</b>	<b>254</b>	<b>239</b>
<i>En % du total Grande Clientèle</i>	1,4%	1,4%
<i>En nombre de sociétés (Siren)</i>	67 sociétés (Siren)	69 sociétés (Siren)
<i>En nombre de groupes de risque</i>	36 dossiers (Groupe)	40 dossiers (Groupe)

Source : GERICO

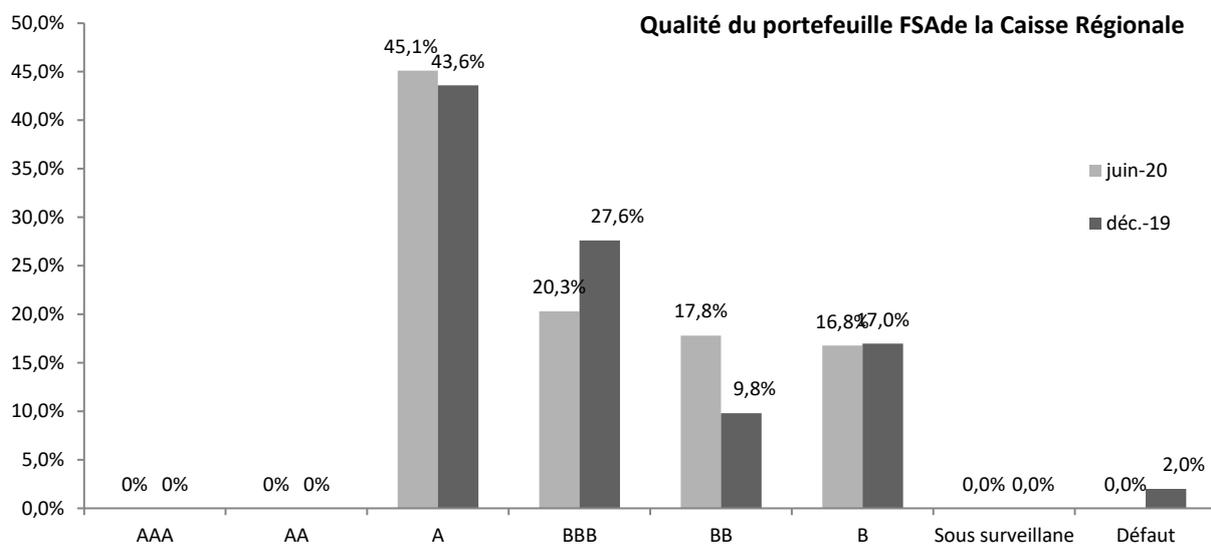
L'exposition de la Caisse régionale (en EAD) sur des financements de type LBO au 1er semestre 2020 est de 254 millions d'euros, répartis sur 36 groupes de risque. Le poids de ces financements dans le total Grande Clientèle est stable par rapport au 31 décembre 2019.

Le 1<sup>er</sup> semestre 2020 a été marqué par la mise à jour des scénarios économiques du moteur de calcul pour intégrer les crises sanitaires et économiques mondiales, ainsi que les prévisions sur les trimestres à venir. Cela s'est matérialisé par une sévèrisation des paramètres de stress et une hausse des provisions.

En complément, concernant les stress locaux, la Caisse Régionale a décidé dès le mois de Mars d'appliquer un stress supplémentaire sur les filières LBO/FSA et hôtellerie-restauration des professionnels.

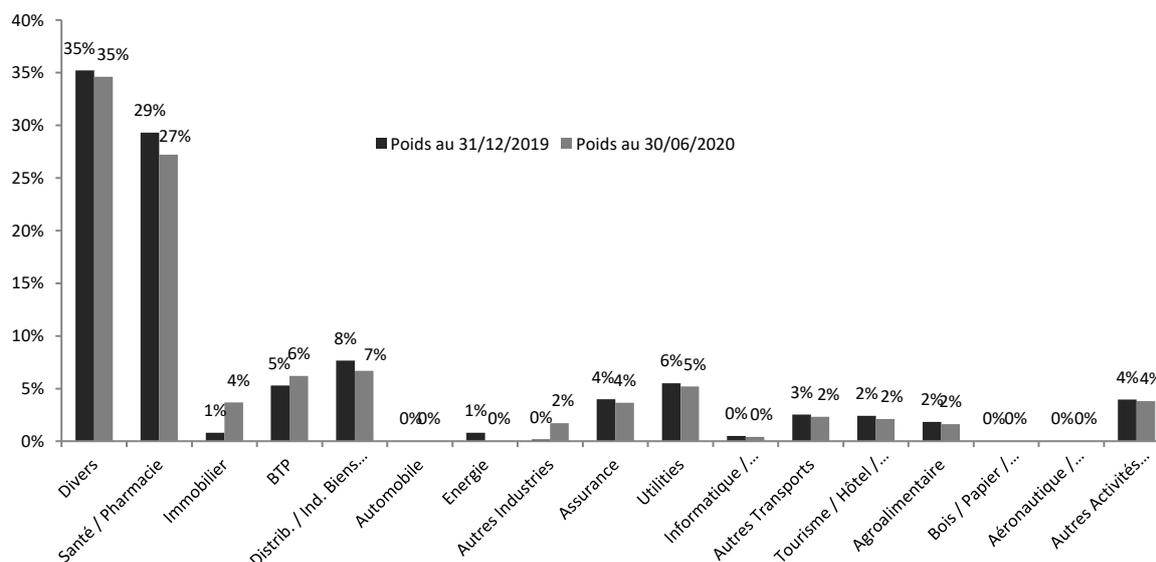


Source : GERICO



Source : GERICO

## Répartition des engagements LBO par secteurs d'activités



Source : GERICO

### 2.1.3. Mécanismes de réduction du risque de crédit

#### Garanties reçues et suretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du Groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRR/CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre commun, défini par des normes de niveau Groupe, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France valorise systématiquement toute garantie à l'instruction. Cette valorisation repose sur la valeur du bien apporté en garantie ou sur la valeur du projet.

Les règles de revalorisation et d'éligibilité des garanties sont conformes aux normes du Groupe.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

## Utilisation de contrats de compensation

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie et que cette dernière fait défaut ou entre dans une procédure de faillite, Crédit Agricole S.A, ses filiales et les Caisses régionales appliquent le close out netting leur permettant de résilier de façon anticipée les contrats en cours et de calculer un solde net des dettes et des obligations vis-à-vis de cette contrepartie. Ils recourent également aux techniques de collatéralisation permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France a conclu avec toutes ses contreparties des contrats cadres ISDA / CSA et FBF / ARG qui régissent notamment ses accords de collatéralisation.

Dans le cadre de la réglementation EMIR, le processus de collatéralisation a été externalisé auprès de CACEIS pour les opérations de dérivés de taux OTC (Over The Counter, marché de gré à gré), excepté pour CACIB (opérations de taux et de change) pour qui la gestion du collatéral a été gardée au sein de la Caisse régionale.

Le contrat de services conclu avec CACEIS comprend notamment les prestations suivantes :

- Affirmation des transactions sur les plateformes de réconciliation électronique,
- Tenue de position et gestion des statuts des opérations,
- Valorisation quotidienne des contrats,
- Réconciliation des positions avec les contreparties et gestion des différends,
- Gestion du collatéral...

## Utilisation de dérivés de crédit

Au 30 juin 2020, le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a pas de dérivés de crédit.

### **2.1.4. Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2020**

Dans sa note de conjoncture du juin 2020, l'INSEE indique que l'activité économique française continuerait de se reprendre par rapport aux semaines précédentes. Au mois de juin, elle serait 12 % en dessous de son niveau d'avant-crise. Mais plus d'un mois après le début de la sortie progressive du confinement, les pertes d'activité économique seraient quasiment trois fois moindres que celles estimées au début du confinement.

Au deuxième trimestre 2020 et compte tenu des estimations des mois antérieurs, ce scénario conduirait à une diminution du PIB de l'ordre de 17 %, après -5,3 % au premier trimestre.

L'inflation d'ensemble a fortement diminué depuis le début de la crise sanitaire, principalement du fait de la chute des prix des produits pétroliers et des prix des services affectés par les mesures de confinement. À l'inverse, l'offre de produits alimentaires, s'étant affaiblie, leur prix a nettement augmenté. Ainsi, en mai 2020, l'inflation d'ensemble a diminué, s'établissant à +0,4 % sur un an après +1,4 % en février. L'inflation sous-jacente a un peu moins ralenti, à +0,6 % en mai, après s'être établie à +1,3 % en février.

Pendant le mois d'avril, le revenu des ménages aurait baissé de l'ordre de 2,7 % par rapport à une situation normale. Les dispositifs d'indemnisation, via la mise en activité partielle ou en arrêts maladies (ceux-ci incluant les infections au coronavirus, mais aussi les gardes d'enfant), et diverses mesures d'aides ponctuelles ont permis de limiter la baisse du revenu disponible brut. Mais celui-ci a tout de même été affecté par la baisse de l'emploi salarié et des revenus des entrepreneurs individuels, du fait de la diminution de l'activité économique.

Du côté des entreprises, Le taux de marge des sociétés non financières aurait perdu près de 9 points par rapport à une situation « normale ».

La perte d'activité économique générale liée à la crise sanitaire et aux mesures de lutte contre l'épidémie aurait conduit à un repli de la valeur ajoutée des sociétés non financières (SNF) de l'ordre de 35 % en avril.

Après avoir été amortie par le dispositif de chômage partiel, la détérioration du marché du travail serait retardée mais importante. Le taux de chômage pourrait connaître un pic supérieur à 11,5 % mi-2021. Il diminuerait ensuite progressivement en dessous de 10 % fin 2022. (ref « projections macroéconomiques banque de France »)

Concernant la région Ile-de-France, son taux de chômage baisse à 6.9% sur le T1 2020. il diminue de 0,6 point, une évolution légèrement moins favorable que celle constatée en France métropolitaine.(-0.9%)

Sur le territoire, le premier trimestre 2020 présente une baisse des créations d'emplois -0.6% sur 1 an (contre 1.2% au national) la baisse la plus significative concernant le secteur de l'industrie.

Le nombre de création d'entreprise francilienne reste élevé (55 656 sur le T1 2020), le nombre de défaillances est en baisse de 5.5% vs baisse de 8.6% au national.

Le bilan du marché immobilier à Paris et en Ile-de-France au premier trimestre ne reflète pas encore les effets de l'impact de la crise sanitaire. L'impact du chômage à venir pèsera sur les transactions et les prix. La chambre des Notaires du Grand Paris, qui couvre la capitale et l'Ile-de-France, vient de dresser un bilan chiffré de l'activité du marché immobilier au premier trimestre 2020. Avec 31.010 ventes enregistrées dans les études entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 21 mars 2020, le volume des transactions dans l'ancien a chuté de 22 % en moyenne par rapport à la même période de 2019 : - 26 % pour les maisons et - 20 % pour les appartements, qui ont représenté plus de 72 % des ventes.

Dans ce contexte, la Caisse Régionale reste particulièrement vigilante sur les risques de crédit et poursuit le renforcement de son dispositif de prévention, d'identification et de traitement du risque.

## **2.2. Risque de marché**

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- Les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.
- Les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.
- Les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.
- Les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus exotiques de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.
- 

### **2.2.1. Objectifs et politiques**

L'exposition aux risques de marché de la Caisse régionale découle essentiellement de son portefeuille de titres et des éléments de couverture qui lui sont rattachés. L'activité d'intermédiation d'instruments dérivés pour le compte de la clientèle est parfaitement adossée et ne génère pas de risque de marché.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue les portefeuilles comptabilisés :

- Au coût amorti
- A la juste valeur par résultat
- A la juste valeur par capitaux propres recyclables en résultat
- A la juste valeur par capitaux propres non recyclables en résultat.

Dans un contexte de marché marqué par la persistance de taux bas et une volatilité toujours présente, la politique de gestion prudente des risques de marché a été poursuivie au 1<sup>er</sup> semestre 2020 en cohérence avec le cadre d'appétence aux risques du groupe Crédit Agricole.

## **2.2.2. Gestion du risque**

### **I. Dispositif local et central**

Le contrôle des risques de marché du Groupe Crédit Agricole est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et du Contrôle Permanent Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction Générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du conseil) de l'état des risques de marché ;
- Au niveau du Crédit Agricole d'Ile-de-France, le Directeur de la Prévention des Risques pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Il est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

### **II. Les comités de décision et suivi des risques**

Les organes de suivi des risques de marché sont structurés sur deux niveaux distincts :

- Organes de suivi des risques de niveau Groupe Crédit Agricole :
  - o Le Comité des Risques Groupe (CRG),
  - o Le Comité de Surveillance des Risques,
  - o Le Comité Normes et Méthodologies.
- Organes de suivi des risques propres au Crédit Agricole d'Ile-de-France :
  - o Le Comité Financier
    - Définit annuellement la politique financière pour la proposer à la validation du Conseil d'administration,
    - Fixe les orientations sur la gestion des risques de taux et de liquidité, sur la gestion pour compte propre et en assure le suivi,
    - Fixe le dispositif de maîtrise et d'encadrement des risques financiers (RTIG, Risque de liquidité, de marché, de contrepartie, de change) et en suit le reporting. A ce titre, il valide les évolutions de conventions et modèles retenus pour la production des indicateurs de risque, dans le respect des normes Groupe,
    - Assure le suivi des ratios prudentiels de liquidité et de solvabilité,

- Se prononce sur l'opportunité de mettre en place les opérations nécessitant l'accord du comité (opérations pour compte propre, et opérations de gestion bilancielle).

Le Comité Financier est l'instance de délibération et de décision concernant l'application de la politique financière sur l'ensemble de son périmètre.

Ses décisions sont mises en œuvre par le département de la Gestion Financière.

- Le Conseil d'Administration et le Comité des Risques  
Le Conseil d'Administration, organe délibérant, se prononce sur la politique générale, le niveau de tolérance au risque, son périmètre d'application, ainsi que sur l'adéquation des risques pris aux dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

En cours d'exercice, le Comité des Risques est tenu trimestriellement informé de l'évolution des différents indicateurs de risque, du respect des limites et des mesures prises en cas de dépassement de seuils d'alerte ou d'impact défavorable des scénarios de stress sur les comptes de la Caisse régionale. Il examine toute modification substantielle des méthodologies internes à la Caisse régionale, qui doit ensuite être validée par le Conseil d'Administration.

Le Contrôle Financier, indépendant hiérarchiquement de la Gestion Financière, effectue le reporting au Comité Financier.

### **2.2.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché**

Les risques de marché sont encadrés par des limites globales qui peuvent être complétées par des limites opérationnelles et des seuils d'alerte, afin de maintenir les expositions conformes à ces règles internes.

Une limite est une enveloppe globale de risques autorisée, calibrée en tenant compte d'éléments de PNB, de résultats ou de fonds propres.

Au 30 juin 2020, le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché du Crédit Agricole d'Ile-de-France repose sur des indicateurs de stress suivants sur le portefeuille :

- Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille comptabilisé à la juste valeur par une limite
- Encadrement du stress « historique 1 an » sur le portefeuille comptabilisé à la juste valeur par un seuil d'alerte
- Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille comptabilisé au coût amorti par un seuil d'alerte

Les titres intra-groupes sont exclus des calculs de stress pour le suivi des encadrements.

Ces calculs de scénarii de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché.

#### **I. Définition des scénarios retenus**

##### **➤ Stress Groupe 2016**

Stress hypothétique validé au Comité des Risques Groupe du 5 juillet 2016, élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.

##### **➤ Stress adverse 1 an (historique 1 an)**

Il reprend pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans).

## II. Dispositif de limites

Le calcul de ces stress est réalisé selon une périodicité mensuelle.

- **Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille comptabilisé à la juste valeur (limite globale) :**

Le calcul du stress Groupe dépend de l'encours par classe d'actif, du choc appliqué et, pour les titres de dette, de la durée restant à courir du titre.

La limite est calibrée à 230 M€, soit 6,8 % des fonds propres prudentiels, en cohérence avec la composition des portefeuilles (poche de titres obligataires corporates Investment Grade, fonds éligibles aux réserves LCR et autres poches du portefeuille non LCR comprenant des sous-jacents action, immobilier, diversifiés).

- **Encadrement du stress « historique 1 an » sur le portefeuille comptabilisé à la juste valeur (seuil d'alerte) :**

Le stress historique 1 an génère un impact supérieur au stress Groupe.

Le seuil d'alerte est fixé à 350 M€.

- **Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille comptabilisé au coût amorti (seuil d'alerte)**

Le calibrage du seuil d'alerte sur le « Stress Groupe » relatif à ce portefeuille est fixé pour permettre d'absorber l'impact d'un portefeuille de titres obligataires d'environ 4 Mds€.

Le seuil d'alerte sur le « Stress Groupe » relatif à ce portefeuille est fixé à 400 M€.

## III. Mesure de la limite

	<i>en M€</i>	Montant autorisé	Mesure au 30/06/2020
Limite <b>Stress Groupe</b> - portefeuille <b>comptabilisé à la Juste Valeur</b>		-230	-80,4
Seuil d'alerte <b>Stress adverse 1 an</b> - portefeuille <b>comptabilisé à la Juste Valeur</b>		-350	-137,7
Seuil d'alerte <b>Stress Groupe</b> - portefeuille <b>comptabilisé au coût amorti</b>		-400	-201,0

⇒ Toutes les limites de Stress sont respectées au 30 juin 2020.

Exposition aux activités de marché

### I. Les portefeuilles de titres

La gestion pour compte propre répond, d'une part, à un objectif de constitution de réserves LCR et, d'autre part, à un objectif de contribution au PNB de la Caisse Régionale dans un cadre de risque défini. Les investissements sont réalisés soit dans le but de générer du rendement régulier (produits distribuant des coupons), soit avec l'objectif de constituer une réserve de plus-values latentes (produits de capitalisation).

La Caisse Régionale a pris l'engagement de ne pas gérer de portefeuille de négociation, sauf exception validée par le Conseil d'Administration.

Au 30 juin 2020, ces excédents étaient placés à hauteur de 9 035,6 millions d'euros (sur le périmètre de la Caisse Régionale en normes internationales, hors filiales consolidées).

## **II. Le classement comptable des opérations de gestion des portefeuilles Titres**

Le classement comptable des titres est fonction des caractéristiques techniques et des intentions de gestion, en particulier en matière de durée de détention.

### **➤ Titres comptabilisés au coût amorti**

Ce portefeuille est composé de titres de dettes destinés à être détenus jusqu'à l'échéance finale. Il comprend notamment des obligations et des EMTN à taux fixe et à taux variable en euros émis par des émetteurs publics ou privés (bancaires et industriels) de bonne qualité.

Certaines obligations sont couvertes contre le risque de taux avec des assets swaps (micro couverture de juste valeur). Cela implique de comptabiliser l'impact de la juste valeur de la part efficace de la couverture.

L'ensemble de ces titres est soumis au test SPPI (Solely Payment of Principal & Interests) permettant de valider le classement comptable. Ce test permet de vérifier que l'actif financier présente bien les caractéristiques d'un financement simple auquel cas il peut être comptabilisé au coût amorti.

Un financement simple se compose uniquement d'un montant de principal et d'une rémunération d'intérêts qui doit représenter le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes de base (coûts administratifs notamment).

Si l'actif financier échoue au test SPPI, il doit être classé par défaut à la juste valeur par résultat, indépendamment du modèle de gestion.

Le modèle de gestion de ce portefeuille est dit de « Collecte ». En effet, il est destiné à procurer au Crédit Agricole d'Ile-de-France des revenus récurrents et à également être éligible au ratio LCR pour la part hors titrisation. Compte tenu des règles comptables, ce portefeuille n'est pas revalorisé ; les titres étant comptabilisés pour leur valeur d'achat. Par ailleurs, ces titres ne peuvent pas être cédés avant l'échéance (sauf conditions particulières).

Ces titres représentaient au 30 juin 2020 un encours global de 5 150,0 millions d'euros dont 3 106,3 millions d'euros de titres obligataires et 2 043,7 millions d'euros de titres de titrisation. Ces montants incluent les Intérêts Cocus Non Echus ainsi que les provisions non affectées pour les titres de dettes.

### **➤ Titres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables en résultat**

Ce portefeuille est composé de titres de dettes. Il comprend notamment des obligations et des EMTN à taux fixe et à taux variable en euros émis par des émetteurs corporate de bonne qualité.

L'ensemble de ces titres est également soumis au test SPPI permettant de valider le classement comptable. Ce test permet de vérifier que l'actif financier présente bien les caractéristiques d'un financement simple auquel cas il peut être comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables en résultat.

En cas d'échec au test SPPI, l'actif sera également classé par défaut à la juste valeur par résultat, indépendamment du modèle de gestion.

Le modèle de gestion de ce portefeuille est dit de « Collecte et vente ». En effet, il est destiné à procurer au Crédit Agricole d'Ile-de-France des revenus récurrents et à également être éligible au ratio LCR pour la part hors titrisation sous réserve d'un niveau de rating de l'émetteur suffisant. Compte tenu des règles comptables,

ce portefeuille est valorisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables en résultat. Ces titres peuvent être cédés avant l'échéance.

Ces titres représentaient au 30 juin 2020 un encours global de 162,7 millions d'euros

➤ **Titres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables en résultat**

Ce portefeuille est composé de titres de capitaux propres, détenus à long terme, sans intention d'obtenir des flux de trésorerie via leur cession. L'option de classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est irrévocable.

Ce portefeuille, d'un encours de 2 895,7 millions d'euros au 30 juin 2020, regroupe la majeure partie des titres de participations de la Caisse régionale.

➤ **Titres comptabilisés à la juste valeur par résultat**

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'entend pas disposer de portefeuille de négociation au sens prudentiel, aussi les titres et instruments comptabilisés ainsi le sont du fait de leur modèle de gestion.

Le portefeuille de titres comptabilisés en juste valeur par résultat se compose notamment de titres de dettes échouant par nature au test SPPI (parts d'OPCVM principalement), d'une partie des titres de participations de la Caisse régionale et des CCI autodétenus.

Il peut également s'agir :

- De titres à la juste valeur par option,
- De titres non liquides ne pouvant être valorisés de façon fiable.

La documentation de l'intention de gestion est établie dès l'origine, et justifie le recours à ces instruments, en décrivant les objectifs poursuivis et les conditions dans lesquelles ces instruments pourraient ne pas être détenus jusqu'à leur échéance (par exemple, atteinte d'un niveau de perte défini à l'origine de l'opération).

Des contrôles a posteriori permettant de vérifier le respect de la politique de gestion financière validée par l'organe délibérant seront effectués.

Pour autant, ces instruments exclus du portefeuille de négociation feront l'objet d'un suivi de leurs résultats et de leurs risques adaptés à leurs caractéristiques (notamment stress scénarios) sur base mensuelle à minima.

Au 30 juin 2020, l'encours de ce portefeuille est de 827,2 M€.

### III. Les principales orientations de gestion mises en œuvre au cours de l'exercice

Concernant le portefeuille pour compte propre, l'allocation en pourcentage de la valeur de marché sur l'année 2020 a évolué comme suit :

<b>Compartiment fonds propres (hors ICNE et provisions non affectées)</b>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Actions	1,3%	1,4%
Obligations	37,9%	33,3%
Fonds Monétaire régulier	4,7%	5,2%
Fonds éligibles LCR niveau 1	2,3%	2,0%
Fonds éligibles LCR niveau 2	0,2%	0,2%
Immobilier papier	0,7%	0,6%
Dettes financières	0,1%	0,1%
Fonds de dettes	0,1%	0,1%
Titrisation	24,2%	21,3%
Titres de participations (hors gestion private equity et CCI)	28,2%	35,7%
Actions propres	0,3%	0,1%

#### 2.2.4. Risque action

Le risque action représente le risque de perte en capital qui se traduit par la baisse du cours des actions ou des parts détenues en portefeuille.

##### I. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Au 30 juin 2020, la Caisse régionale ne détient pas en portefeuille des titres réalisés par des opérations de trading ou d'arbitrage sur actions.

##### II. Risque sur actions provenant des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat

Au 30 juin 2020, la Caisse régionale détient un portefeuille en actions pour un montant de 130,4 millions d'euros en valeur de marché. Cet encours est composé des encours suivants :

- Encours engagé en fonds de capital investissement pour 84,9 millions d'euros
- Encours de 22,4 millions d'euros de FCP actions souscrits dans le cadre d'une stratégie génératrice d'alpha, dont le risque directionnel est couvert par des contrats Futures.
- Encours de 20,0 millions d'euros de FCP actions souscrits dans le cadre de leur éligibilité au ratio LCR.
- Le reste de l'encours actions soit 3,1 millions d'euros est constitué essentiellement d'un portefeuille de divers titres.

##### III. Actions d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, l'Assemblée générale mixte peut autoriser le Conseil d'Administration du Crédit Agricole d'Ile-de-France à opérer sur ses propres CCI.

Cette autorisation est utilisée par la Caisse régionale principalement en vue d'animer le marché au sein de contrat de liquidité ou de procéder à des achats de CCI en vue de leur annulation.

Au 30 juin 2020, les encours d'actions en auto détention s'élèvent à 0,9% du capital contre 0,2 % au 31 décembre 2019 (cf. note 6.9 de l'annexe aux états financiers consolidés).

### **2.2.5. Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2020**

Les principales mesures monétaires et budgétaires, d'ampleur inédite, prises par les Banques Centrales et les Etats au cours de 1<sup>er</sup> semestre en faveur de la liquidité, du financement et du soutien aux acteurs économiques ont permis d'amortir le choc, de stabiliser les marchés financiers, et de limiter les pertes d'emplois, les baisses de revenus des ménages et les défaillances d'entreprises. Ceci en vue d'assurer que le redémarrage s'opère dans les meilleures conditions possibles.

Cependant, de nombreux éléments d'incertitude, potentiellement générateurs de volatilité sur les marchés financiers, demeurent sur le second semestre, notamment liés à l'évolution de la pandémie, qui pourrait s'accompagner de mesures de re-confinements, ainsi qu'au contexte électoral aux Etats-Unis.

## **2.3. Gestion du bilan**

La Caisse régionale gère son exposition aux risques de taux et de liquidité sous le contrôle de son Comité Financier, dans le respect de ses limites et des normes du Groupe Crédit Agricole.

Les limites encadrant les risques ALM sont validées par le Conseil d'Administration.

Les orientations de gestion ainsi que conventions et modèles d'écoulement sont approuvés en Comité Financier.

Les opérations de couverture du risque de taux et de gestion de la liquidité sont mises en œuvre par le département de la gestion financière en conformité avec les décisions du Comité Financier.

### **2.3.1. Risque de taux d'intérêt global**

#### **I. Objectifs et politique**

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêts. Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge d'intérêt en raison des décalages de durées et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise par des opérations de bilan ou de hors bilan à limiter cette volatilité de la marge.

#### **II. Méthodologie**

##### **➤ Risque de taux**

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul mensuel de gaps synthétiques ou impasses de taux synthétiques.

Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

Les risques sur options sont retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta.

### ➤ **Risque inflation**

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A, qui sert de référence à une partie des produits de collecte de la Caisse régionale, indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation constatée sur des périodes de douze mois glissants. La Caisse régionale est donc amenée à suivre, en complément de son risque à l'évolution des taux nominaux, son exposition à une évolution adverse de l'inflation. Ce suivi est réalisé sur la base d'un gap inflation qui fait l'objet d'un jeu de limites associé.

### ➤ **Risque de base**

Ces différentes mesures ont été complétées par la mise en place de la mesure du risque de base qui concerne les opérations à taux révisable et variable, dont les conditions de fixation de taux ne sont pas homogènes à l'actif et au passif.

## III. Limites

Les limites permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur les 10 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse régionale dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâloise en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge d'intérêts en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités.

Les limites encadrant le risque de taux sont validées par le Conseil d'Administration après examen par le Comité des risques.

## IV. Exposition

L'exposition au risque de taux a évolué comme suit (GAPS synthétiques) :

(en millions d'euros)	1 an (*)	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
GAP au 30/06/2019 (**)	609	409	137	229	499
GAP au 30/06/2020	-1 781	-1222	-797	-681	135

(\*) année 1 moyennée sur 12 mois

(\*\*) montants pro forma : depuis la bascule sous PALMA, à partir de l'arrêté du 31/01/2019, application de la nouvelle norme groupe consistant à présenter les gaps par différence entre l'actif et le passif

- Un gap signé positivement correspond à un excédent de ressources taux fixe et donc un risque de baisse des taux
- Un gap signé négativement correspond à un excédent d'emplois taux fixe et donc un risque de hausse des taux

Au 30 juin 2020, la Caisse régionale est exposée sur les 4 premières années futures à une baisse des taux de la zone euro puis sur l'année suivante à une hausse des taux de la zone euro.

Sur la première année glissante, elle perdrait 17,8 millions d'euros pour une baisse des taux d'intérêt de 100 points de base.

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse de 2 % s'élève à 107 millions d'euros, soit 2,48% des fonds propres prudentiels globaux.

### **2.3.2. Risque de change**

Conformément aux règles internes du Groupe, la Caisse régionale n'a pas vocation à porter de risque de change dans son bilan.

Les opérations de change réalisées avec la clientèle font l'objet d'une couverture systématique. Un dispositif de contrôle permet de s'assurer de l'application de cette politique.

### **2.3.3. Risque de liquidité et financement**

Le risque de liquidité désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

#### **I. Objectifs et politique**

L'objectif de la Caisse régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tous types de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, la Caisse régionale s'appuie sur le système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité du Groupe Crédit Agricole.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité, notamment le LCR (« Liquidity Coverage Ratio »).

#### **II. Méthodologie**

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité est structuré autour d'indicateurs :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme,
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché.

Dans le cadre des relations financières internes au Groupe Crédit Agricole, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité du Groupe vient en complément des obligations réglementaires. Cet

encadrement s'opère en distinguant le risque de liquidité à court terme du risque de liquidité à moyen long terme.

En ce qui concerne l'encadrement du risque de liquidité à court terme, les différentes entités du Groupe sont dotées d'une limite de refinancement à court terme. Cette limite constitue une enveloppe maximum de refinancement de marché à court terme. Elle est ventilée sur plusieurs plages de maturité : à 1 jour (CCT), à 1 semaine, à 1 mois, à 3 mois, au-delà de 6 mois et jusqu'à 1 an.

En ce qui concerne l'encadrement du risque de liquidité à moyen terme, le dispositif impose le respect de limites en concentration d'échéances.

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à une limite sur ce ratio qui s'élève à 100 % depuis le 1er janvier 2018.

La Caisse régionale s'est défini un corridor de gestion de son ratio LCR pour respecter ces contraintes.

### **III. Gestion de la liquidité**

La Caisse régionale gère son refinancement avec comme objectifs, d'une part, le respect de l'ensemble des limites et seuils d'alerte encadrant le risque de liquidité et, d'autre part, l'optimisation de son coût pour stabiliser la marge d'intérêts dans le contexte actuel de taux bas.

Pour ce faire, la Caisse régionale adopte une gestion active de son refinancement qui tient compte de l'évolution de l'activité clientèle et qui s'appuie sur différentes sources de refinancement :

- Certificats de dépôts,
- Emprunts en blanc auprès de Crédit Agricole SA,
- Financements sécurisés auprès de Crédit Agricole SA.

#### **2.3.4. Politique de couverture**

Au sein de la Caisse régionale, l'utilisation d'instruments dérivés répond à deux objectifs principaux :

- Apporter une réponse aux besoins des clients,
- Gérer les risques de taux et de change de la Caisse.

##### **I. Couverture de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les opérations de couverture de flux de trésorerie du Crédit Agricole d'Ile-de-France comprennent les couvertures liées aux émissions de titres de créances négociables et d'avances spécifiques.

##### **II. Couverture de juste valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres et de dépôts à taux fixes.

#### Macro-couverture de juste valeur :

Dans le cadre de la couverture du risque de taux global, la gestion actif-passif est amenée à initier des opérations de couverture de juste valeur.

Les opérations mises en place concernent essentiellement la couverture de ressources clientèle (dépôts à vue, dépôts à terme, émissions de titres, livrets) et la couverture de crédits à taux fixes.

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts par plage de maturités. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et, lorsqu'elles n'existent pas, des conventions de liquidité de ces produits retenues au niveau du Groupe Crédit Agricole.

Les tests d'efficacité pour la macro-couverture de juste valeur sont effectués, au moins trimestriellement, sur des positions brutes de swaps et d'éléments couverts.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert ne met pas en évidence de sur-couverture a posteriori.

Il convient également de s'assurer qu'en cours de période, les nouveaux swaps ne créent pas de situation de sur-couverture sur la base de l'encours initialement couvert.

#### Portefeuille de micro-couverture de Fair Value Hedge (FVH)

Ce portefeuille comporte principalement les couvertures de risque de taux des titres éligibles au LCR.

### **III. Conditions de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)**

Au 30 juin 2020, la Caisse régionale n'a pas de relations de couverture d'investissement net en devise.

## **2.4. Risques opérationnels**

### **2.4.1. Description – Définition**

Le risque opérationnel correspond au risque de perte découlant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, du personnel, et des systèmes ou d'évènements extérieurs, y compris le risque de non-conformité et le risque juridique.

Les risques stratégiques et de réputation sont exclus du périmètre.

### **2.4.2. Principales évolutions et/ou actions**

#### **I. Organisation et dispositif de surveillance des risques**

L'organisation de la gestion des Risques Opérationnels (RO) s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe. Le manager des risques opérationnels de la Caisse régionale est directement rattaché au Directeur de la Prévention des Risques de la Caisse régionale et est assisté d'une gestionnaire RO.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale et de ses filiales.

#### **Travaux menés depuis le début de l'année :**

- La liste des unités déclarantes est tenue et mise à jour des mobilités.
- La cartographie 2019 des risques opérationnels a été finalisée puis présentée et validée en Comité de Contrôle Interne (CCI)
- Les deux exercices annuels (cartographie RO et revue des scénarios majeurs) ont commencé
- Les unités déclarantes poursuivent mensuellement la saisie de leurs déclarations simplifiées des risques opérationnels dans l'outil Groupe RCP/Olimpia, qui est contrôlée par l'équipe risques opérationnels.

#### **Fait marquant de l'année :**

- Le projet de rapprochement comptabilité / RO a été finalisé par CASA., avec une mise en place au sein des entité début 2020.
- Le coût COVID-19, déclaré en RO, se monte à 2,7 millions d'euros.
- En juin 2020, CASA a livré un nouvel outil pour la saisie des fiches de scénario.

## **II. Méthodologie**

### **➤ Processus de Collecte**

Un processus de collecte décentralisée des incidents et de leurs conséquences financières (approche quantitative) s'appuie sur un réseau d'unités déclarantes et couvre l'ensemble des processus de la Caisse régionale, l'objectif étant d'identifier à la source tout incident avéré (définitif ou estimé) ayant une conséquence de perte ou de gain de nature risque opérationnel.

Les Gestionnaires Risque Opérationnel suivent la collecte des pertes opérationnelles :

- Couverture de l'ensemble des processus par le réseau des Unités Déclarantes ;
- Exhaustivité des déclarations ;
- Contrôle de cohérence comptable des déclarations.

### **➤ Surveillance du dispositif risques opérationnels**

Les Unités Déclarantes ont également pour rôle de déclencher systématiquement la procédure d'alerte risque opérationnel dès lors qu'ils détectent un incident avéré ayant une conséquence estimée ou définitive :

- supérieure à 150 000 euros en cas de fraude,
- supérieure à 300 000 euros pour les autres risques
- impact client supérieur ou égal à 1 000 clients.

Cette procédure a pour but d'alerter la Direction Générale de tout incident majeur afin de prendre les mesures correctrices pour limiter la perte détectée et pour prévenir l'apparition d'un nouveau risque. Simultanément une alerte Groupe est déclenchée.

### **➤ Scénarios majeurs**

Le périmètre des scénarios risques majeurs intègre désormais tous les scénarios proposés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole SA / Direction des Risques Groupe (DRG).

### **➤ Cartographie des risques**

La cartographie des risques opérationnels (approche qualitative) est mise à jour annuellement. Cet exercice consiste à estimer à dire d'expert le niveau de risque futur (fréquence et perte estimée) de l'ensemble des

processus de la Caisse régionale. Elle couvre le risque opérationnel pur, ainsi que les risques frontière crédit et marché et intègre les risques de non-conformité, juridiques, comptables et systèmes d'informations.

La révision de l'intégralité des processus porteurs de risques opérationnels par le Métier de l'entité est réalisée selon un plan triennal.

#### ➤ **Exigence en fonds propres**

Crédit Agricole SA a calculé le montant des exigences en fonds propres de la Caisse régionale au titre des risques opérationnels.

Ainsi, les données transmises par CASA pour le T1 2020 font état :

- D'une EFP (exigence en fonds propres) en méthode AMA (Advanced Measurement Approach) à 56,2 millions d'euros (pour la Caisse régionale et ses Caisses locales)
- D'une EFP en méthode TSA (The Standard Approach) à 1,97 millions d'euros pour ses filiales.

### **2.4.3. Plan de continuité d'activité**

Le dispositif de continuité d'activités de la Caisse régionale (PCA) s'inscrit dans la politique générale de continuité d'activités du Groupe Crédit Agricole et a pour objectif de permettre une gestion adaptée et cohérente de situations qui pourraient affecter ses activités.

Les sinistres possibles relèvent d'une typologie propre, en fonction de leur nature et de leur étendue.

En cohérence avec les risques opérationnels, deux natures de sinistres sont retenues par la Caisse régionale :

- **Le sinistre localisé** : Il s'agit d'une crise d'ampleur modérée sur le plan géographique (par exemple un bâtiment ou un campus). L'incendie d'un bâtiment ou d'une partie, une alerte à la bombe nécessitant l'évacuation d'un bâtiment, une coupure électrique prolongée locale sont des exemples d'événements pouvant entraîner une crise localisée et souvent soudaine ;
- **Le sinistre systémique** : c'est un sinistre tel que toute une zone géographique (Département, ensemble de départements, région Parisienne...) est atteinte. Les impacts d'un tel sinistre s'étendent à tout ou partie des entreprises, des services publics et les opérateurs critiques de la zone touchée. Une crue centennale de la Seine pour l'Île-de-France, correspondrait à un tel sinistre. La Caisse régionale est particulièrement exposée à ce sinistre du fait de la localisation de son siège sur les bords de Seine.

#### **Un PCA éprouvé par les 45 jours de grèves des transports et de nombreuses manifestations (décembre 2019 et 1<sup>er</sup> trimestre 2020)**

Pour pallier la quasi-absence de transports en commun, les collaborateurs concernés ont travaillé en mobilité exceptionnelle ou en agence de proximité.

Près de 800 collaborateurs Siège ont bénéficié de ce dispositif (2 000 journées de repli en agence et 1 800 journées en mobilité exceptionnelle / télétravail). Une centaine d'agences et les sièges régionaux ont accueilli des employés, contribuant ainsi à la continuité de l'activité sur cette période.

Les activités essentielles de la Caisse Régionale se sont maintenues à 100 %, même les jours de fermeture des agences d'accueil. Les mesures prises par les équipes bancaires, les convoyeurs de fonds et la Banque de France ont facilité l'accès au fiduciaire par les clients (l'une des priorités en cas de PCA).

#### **Des impacts Covid-19 maîtrisés sur ce premier semestre**

La continuité de l'activité a été assurée durant cet épisode Covid-19 avec 100 % des services de la Caisse Régionale qui ont travaillé sur site ou en solution de repli, même durant le confinement.

L'accompagnement des clients a été prioritaire avec :

- le maintien de l'ouverture des agences commerciales a minima à distance (plus de 90% d'agences ouvertes durant le confinement et 98% le reste du semestre).
- le déploiement d'un dispositif sanitaire important (signalisation, information client, protections individuelles, nettoyage, procédures adaptées, vigiles).
- un suivi spécifique des clients directement impactés par la crise (task force crédit dédié, processus PGE, surveillance de la gestion des distributeurs des billets)

### **Des avancées qui alimentent l'ensemble des outils PCA**

Les solutions techniques trouvées durant ces deux crises (matérielles, logicielles et organisationnelles) renforcent l'ensemble des scénarios PCA (crue de la Seine, pandémie, indisponibilité du Siège, etc.).

Au-delà des solutions techniques, les différentes crises du premier semestre 2020 permettent de consolider le processus de gestion de crise (lien opérationnels / décisionnels, cellules de crise, remontées des problématiques, reporting, etc.), la circulation de l'information (interne et externe), le télétravail et le développement du management à distance.

Enfin, le RPCA capitalisera sur ces différents chocs extrêmes pour acculturer les collaborateurs Siège et Réseaux sur les risques PCA.

## **2.5. Risques de non-conformité.**

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme.

Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe.

La Ligne métier Conformité du Groupe Crédit Agricole est présente dans l'ensemble du périmètre de surveillance sur base consolidée de Crédit Agricole S.A., ainsi que dans chacune des Caisses régionales. Le Directeur de la Conformité du Groupe est rattaché directement au Directeur Général de Crédit Agricole SA. Un lien d'animation fonctionnelle est par ailleurs mis en place avec les Caisses Régionales. Pour le Crédit Agricole d'Ile-de-France, celui-ci se situe au niveau de la Direction de la Prévention des Risques, rattachée au Directeur Général.

La Direction de la Conformité Groupe élabore les politiques Groupe relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires relevant de son périmètre, assure leur diffusion et contrôle leur observation. Ceci concerne en particulier les règles en matière de prévention du blanchiment des capitaux, de lutte contre le financement du terrorisme, de gestion des embargos et de gel des avoirs, de lutte contre la fraude, de prévention de la corruption, d'intégrité des marchés et de protection des consommateurs.

Au sein de la ligne métier Conformité, chaque responsable de Conformité met en particulier à jour une cartographie des risques de non-conformité, consolidée par la Direction de la Conformité Groupe.

L'instance de suivi au niveau du Groupe est le Comité de Management de la Conformité Groupe, présidé par la Direction générale de Crédit Agricole SA.

Les instances de suivi au niveau du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont le Comité de Pilotage Conformité & Remédiation et le Comité de Management de la Conformité.

Dans le cadre du plan à moyen terme Ambition Stratégique 2020, le Groupe a souhaité se doter d'une nouvelle approche de la Conformité. Trois leviers d'actions ont été identifiés :

- Mettre en place une nouvelle organisation et renforcer la ligne métier Conformité ;

- Développer la culture de Conformité de l'ensemble des collaborateurs du Groupe Crédit Agricole ;
- Appliquer le principe de Conformité native en intégrant la Conformité en amont des processus, et notamment dans les Systèmes d'Informations.

La déclinaison de ce dispositif au niveau du Crédit Agricole Ile-de-France repose sur les principes d'évaluation, de prévention et de contrôle du risque dans trois domaines :

La conformité déontologie, comprenant :

- La prévention des abus de marché ;
- La protection de la clientèle, comprenant notamment la qualité du conseil en investissement donné (adéquation et traçabilité), et la conformité des nouveaux produits et nouvelles activités ;
- Le respect par les collaborateurs des règles de déontologie générales (notamment la prévention des conflits d'intérêts).

La sécurité financière, reposant en grande partie sur :

- La qualité du dossier de connaissance client tout au long de la relation d'affaires
- Le plan de remédiation OFAC<sup>1</sup>
- La mise en œuvre de la 4<sup>ème</sup> directive dédiée à la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB-FT).

La lutte contre la fraude et la corruption :

- La prévention de la fraude
- La formation des collaborateurs à la lutte contre la fraude et la corruption
- Le dispositif lanceur d'alerte.

---

#### <sup>1</sup> Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le USAO et le DANY ont accepté de lever les poursuites relatives aux faits visés par cette enquête à l'encontre de Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole SA et de chacune des filiales ou affiliées de Crédit Agricole CIB dès lors que Crédit Agricole CIB se conformera aux obligations mises à sa charge dans le cadre de ces accords.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces accords, le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de ce dossier, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

### **2.5.1. Une approche de la conformité fondée sur l'évaluation du risque de non-conformité :**

Divers canaux de remontée des dysfonctionnements, en particulier les agences, le Service Client et le Contrôle Périodique, permettent au Département du Contrôle de la Conformité d'obtenir des indicateurs de non-conformité.

Les risques de non-conformité sont systématiquement évoqués de façon transversale avec les directions opérationnelles concernées.

Par ailleurs, le Département Conformité contribue à la validation de la cotation des risques de non-conformité réalisée dans le cadre de la mise à jour de la cartographie des risques, elle-même pilotée par le Manager Risques Opérationnels.

### **2.5.2. La prévention du risque de non-conformité par la formation, le conseil et l'accompagnement**

En termes de Conformité déontologie, le défaut de conseil apparaît comme un risque significatif de non-conformité. Le Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement (RCSI) communique sur les obligations réglementaires et l'intégration de la conformité en tant que facteur de développement d'une relation durable avec le client, en s'appuyant sur un dispositif de partage de la culture conformité au sein de toutes les Directions du Crédit Agricole Ile-de-France. Les contrôles réalisés au cours du premier semestre 2020 ont confirmé son efficacité.

La prévention du risque de non-conformité passe également le respect du dispositif NAP (Nouvelles Activités et nouveaux Produits), s'appuyant depuis 2017 sur un comité dédié. Le Délégué à la protection des données (DPO), nommé dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement Général pour la protection des données (RGPD), participe à ce comité NAP.

Les travaux sur l'intégration de nouvelles dispositions liées à mise en application de la réglementation MIFID 2 se sont poursuivis au cours du premier semestre 2020.

Concernant la sécurité financière, le dispositif de prévention repose sur :

- La mise en place de procédures correspondant aux attentes du régulateur, et le respect de celles-ci,
- La formation, et l'accompagnement des collaborateurs ;
- La détection d'opérations et de fonctionnement de comptes atypiques par l'utilisation d'outils informatiques
- Enfin, la transposition au niveau de la Caisse régionale du dispositif OFAC fait l'objet d'un pilotage spécifique par une équipe projet dédiée placée sous la responsabilité d'un Responsable Sanctions Internationales.

### **2.5.3. Le contrôle des risques de non-conformité intégré au dispositif de Contrôle permanent**

Le RCSI réalise, selon une fréquence adaptée, systématiques ou sur la base d'échantillons, des contrôles portant sur l'ensemble de son périmètre, par exemple :

- prévention des abus de marché et délits d'initiés ;
- contrôles de commercialisation, notamment sur les produits validés par le comité NAP, de prise en compte de la démarche MIF, et sur le traitement des réclamations ;
- respect des procédures applicables en matière de communication financière, formation des intermédiaires en assurance.

Le responsable de la Sécurité Financière (RSF) réalise :

- des contrôles mensuels par échantillonnage sur les alertes ;
- un suivi particulier sur les dossiers faisant l'objet d'une déclaration de soupçon auprès de TRACFIN.

#### **2.5.4. La déclaration des risques de non-conformité détectés aux instances dirigeantes**

Outre les actions d'information et de sensibilisation aux risques, à la réglementation et aux dispositifs effectuées auprès des comités de la Caisse régionale, les risques détectés et dysfonctionnements manifestes font l'objet d'une présentation à la Direction Générale, à l'occasion des Comités de Management de la Conformité.

## **2.6. Risques liés à la crise sanitaire Covid-19**

### **La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Groupe Crédit Agricole**

En décembre 2019, une nouvelle souche du coronavirus (COVID-19) est apparue en Chine. Le virus s'est à ce jour propagé dans de nombreux pays à travers le monde, conduisant l'Organisation mondiale de la santé à qualifier la situation de pandémie en mars 2020. Cette pandémie a eu et devrait continuer à avoir des impacts défavorables significatifs sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle mondiale.

La propagation du COVID-19 et les mesures gouvernementales de contrôle et de restriction des déplacements mises en œuvre pour y répondre dans le monde entier ont perturbé les chaînes d'approvisionnement à l'échelle internationale et l'activité économique mondiale. Le marché est par ailleurs entré dans une période de volatilité accrue. En conséquence de l'impact des mesures de confinement sur la consommation, des difficultés de production, de la perturbation des chaînes d'approvisionnement et du ralentissement des investissements, l'épidémie a engendré des chocs d'offre et de demande ayant résulté en un ralentissement marqué de l'activité économique. Les marchés financiers ont été affectés de manière significative, comme en attestent la dégringolade des indices boursiers, la chute du cours des matières premières et l'accroissement des spreads de crédit affectant de nombreux emprunteurs et émetteurs. L'ampleur de l'impact défavorable de la pandémie sur l'économie et les marchés à l'échelle mondiale dépendra, notamment, de sa durée et de son intensité, ainsi que de l'impact des mesures gouvernementales adoptées pour limiter la propagation du virus et les effets de ce dernier sur l'économie.

La pandémie et les effets qui en résultent sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale sont susceptibles d'avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des activités et la situation financière du Groupe Crédit Agricole. Cet impact inclut et pourrait inclure à l'avenir (1) une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (qui pourrait affecter son Ratio de Liquidité à Court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients *corporate* sur les lignes de crédit et/ou une baisse du montant des dépôts, (2) une augmentation du coût du risque résultant de remises de dettes et de la détérioration des capacités de paiement des consommateurs, (3) une baisse des revenus imputable notamment à (a) un ralentissement de la production dans des secteurs tels que le crédit immobilier et le crédit à la consommation, (b) une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, ainsi qu'(c) une baisse des revenus

dans la gestion d'actifs et l'assurance, (4) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles annoncées par certaines agences de notation, et (5) des actifs pondérés par les risques (*risk weighted assets* ou *RWAs*) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital du Groupe Crédit Agricole (et notamment son ratio de solvabilité).

## 3. Informations prudentielles et ratios

### 3.1. Cadre général réglementaire

#### Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit « CRR ») tel que modifié par CRR n° 2019/876 (dit « CRR 2 ») impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques de la Caisse régionale [Nom] sont décrits dans la présente partie et dans la partie « Gestion des risques ».

Les accords de Bâle 3 s'organisent autour de trois piliers :

- le **Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- le **Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres ;
- le **Pilier 3** instaure des normes en matière de communication financière à destination du marché ; cette dernière doit détailler les composantes des fonds propres réglementaires et l'évaluation des risques, tant au plan de la réglementation appliquée que de l'activité de la période.

Le pilotage de la solvabilité vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier qu'ils sont suffisants pour couvrir les risques auxquels la Caisse régionale d'Ile-de-France est, ou pourrait être exposée compte tenu de ses activités.

Les ratios de solvabilité font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque appliqué au sein de la Caisse régionale d'Ile-de-France (décrit dans le chapitre « Facteurs de risque »).

#### Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit la prise en compte de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel.

En complément, un cadre réglementaire spécifique, permettant une alternative à la mise en faillite des banques a été instauré suite à la crise financière de 2008.

Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013. Ils comprennent la directive 2013/36/EU (Capital Requirements Directive, dite CRD 4), et le règlement 575/2013 (Capital Requirements Regulation, dit CRR) et sont entrés en application le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

La directive 2014/59/EU, « Redressement et résolution des banques » ou Bank Recovery and Resolution Directive (dite BRRD), a été publiée le 12 juin 2014 et est applicable en France depuis le 1er janvier 2016. Le règlement européen « Mécanisme de Résolution Unique » ou Single Resolution Mechanism Regulation (dit SRMR, règlement 806/2014) a été publié le 15 Juillet 2014 et est entré en vigueur le 19 août 2016, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Le 7 juin 2019, quatre textes constituant le paquet bancaire ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne :

- BRRD 2 : Directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant la Directive 2014/59/EU ;
- SRMR 2 : Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant le règlement (UE) No 806/2014 ;
- CRD 5 : Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant la Directive 2013/36/EU ;
- CRR 2 : Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant le Règlement (UE) No 575/2013.

Les directives BRRD 2 et CRD 5 seront transposées en droit français au plus tard le 28 décembre 2020. Les règlements SRMR 2 et CRR 2 sont entrés en vigueur 20 jours après leur publication, soit le 27 juin 2019 (toutes les dispositions n'étant toutefois pas d'application immédiate).

Le règlement 2020/873 dit « Quick-Fix » a été publié le 26 juin 2020 et est entré en application le 27 juin 2020 venant amender les règlements 575/2013 (« CRR ») et 2019/876 (« CRR2 »).

Dans le régime CRR 2/CRD 4 (et dans l'attente de la transposition de CRD 5), quatre niveaux d'exigences de fonds propres sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio Common Equity Tier 1 (CET1) ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;
- le ratio de fonds propres globaux ;
- le ratio de levier.

Le calcul de ces ratios est phasé de façon à gérer progressivement :

- la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 (les dispositions transitoires ont été appliquées aux fonds propres jusqu'au 1er janvier 2018 et s'appliquent aux instruments de dette hybride jusqu'au 1er janvier 2022) ;
- les critères d'éligibilité définis par CRR 2 (jusqu'au 28 juin 2025).

Les ratios sont également en vision non phasée comme si les nouvelles dispositions réglementaires étaient d'application immédiate.

Les exigences applicables à la Caisse régionale d'Ile-de-France sont respectées.

## 3.2. Supervision et périmètre prudentiel

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que plusieurs entités du Groupe Crédit Agricole puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse régionale a été exemptée par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause l'exemption individuelle accordée précédemment par l'ACPR.

## Politique de capital

Lors de la journée Investisseurs du 6 juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a dévoilé sa trajectoire financière pour le plan à moyen terme 2022. Des objectifs en termes de résultat et de ressources rares ont été précisés à cette occasion.

### Groupe Crédit Agricole

Le groupe Crédit Agricole vise à rester parmi les établissements d'importance systémique mondiale les plus capitalisés en Europe en atteignant et conservant un ratio CET1 supérieur à 16% à horizon 2022. Cet objectif sera réalisé grâce à la conservation de plus de 80% de ses résultats, portant ses fonds propres de base de catégorie I (CET1) à 100 milliards d'euros d'ici fin 2022.

Le groupe Crédit Agricole se donne comme cible d'atteindre un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) de 24% à 25% des emplois pondérés d'ici fin 2022, et de garder un niveau de ratio MREL subordonné d'au moins 8% du TLOF (*Total Liabilities and Own Funds*).

L'atteinte de ces deux objectifs permettra de confirmer la robustesse et la solidité financière du groupe Crédit Agricole, confortant ainsi la sécurisation des dépôts de ses clients et sa notation vis-à-vis des agences de rating.

### Groupe Crédit Agricole S.A.

Le groupe Crédit Agricole S.A. se fixe comme objectif de maintenir un ratio CET1 de 11% sur la durée du plan. Il s'engage à distribuer en numéraire 50%.

Dans un contexte économique-réglementaire incertain, ce modèle permet d'aboutir à un équilibre entre une politique de distribution attractive pour l'actionnaire et une allocation de capital agile et il donne suffisamment de marge de manœuvre pour financer le démantèlement de la moitié de la garantie SWITCH d'ici fin 2022 avec un impact positif sur le résultat de Crédit Agricole S.A. Ce niveau de fonds propres sécurise aussi le respect de la recommandation SREP P2G.

### Caisses régionales

Grâce à leur structure financière, les Caisses régionales ont une forte capacité à générer du capital par la conservation de la majeure partie de leur résultat. Le capital est également renforcé par les émissions de parts sociales réalisées par les Caisses locales.

### Filiales

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sous contrôle exclusif et assujetties au respect d'exigences en fonds propres sont dotées en capital à un niveau cohérent, prenant en compte les exigences réglementaires locales, les besoins en fonds propres nécessaires au financement de leur développement et un coussin de gestion adapté à la volatilité de leur ratio CET1.

## 3.3. Fonds propres prudentiels

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- les fonds propres de catégorie 1 (*Tier 1*), constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

### **3.3.1. Fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1)**

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres par rapport au niveau nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale et s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
  - les détentions d'instruments CET1, au titre des contrats de liquidité et des programmes de rachat ;
  - les parts sociales en attente de remboursement
- les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition ;
- la prudent valuation ou « évaluation prudente » qui consiste en l'ajustement du montant des actifs et des passifs de l'établissement si, comptablement, il n'est pas le reflet d'une valorisation jugée prudente par la réglementation ;
- les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables ;
- les insuffisances de provisions par rapport aux pertes attendues pour les expositions suivies en approche notations internes ainsi que les pertes anticipées relatives aux expositions sous forme d'actions ;
- les instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments CET1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
- les instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
- la somme des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles et des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond commun de 17,65 % des fonds propres CET1 de l'établissement, après calculs des plafonds individuels explicités ci-dessus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
- les ajustements demandés par le superviseur au titre du Pilier 2 (engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de Résolution Unique et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution).

### **3.3.2. Fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1)**

Ils comprennent principalement :

- les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) éligibles qui correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier le saut dans la rémunération ou *step up clause*).
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments AT1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les autres éléments de fonds propres AT1 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en AT1).

La Caisse régionale n'émet pas d'instruments de fonds propres AT1.

Le règlement CRR 2 ajoute des critères d'éligibilité. Par exemple, les instruments émis par un établissement installé dans l'Union européenne qui relèvent d'un droit de pays tiers doivent comporter une clause de bail-in (renflouement interne) pour être éligibles. Ces dispositions s'appliquent pour chacune des catégories d'instruments de fonds propres AT1 et *Tier 2*.

### **3.3.3. Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)**

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans et pour lesquels :
  - les incitations au remboursement anticipé sont interdites ;
  - une décote s'applique pendant la période des cinq années précédant leur échéance.
- les déductions de détentions directes d'instruments *Tier 2* (dont *market making*) ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB (*Internal Rating Based*) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments *Tier 2* dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les déductions d'instruments *Tier 2* détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants), majoritairement du secteur des assurances ;
- les éléments de fonds propres *Tier 2* ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en *Tier 2*).

Le montant des instruments *Tier 2* retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles au CRR n° 575/2013 tel que modifié par CRR n° 2019/876 (CRR 2).

### **Dispositions transitoires**

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec CRR 2/CRD 4 (dans l'attente de la transposition de CRD 5), des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, grâce à l'introduction progressive de traitements prudentiels sur les fonds propres.

Toutes ces dispositions transitoires ont pris fin au 1<sup>er</sup> janvier 2018, excepté celles portant sur les instruments de dette hybride qui s'achèvent le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les instruments de dette hybride qui étaient éligibles en fonds propres sous CRD 3 et qui ne le sont plus du fait de l'entrée en vigueur de la réglementation CRD 4 peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis :

- tout instrument émis après le 31 décembre 2011 et non conforme à la réglementation CRR est exclu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- les instruments dont la date d'émission est antérieure peuvent sous conditions être éligibles à la clause de grand-père et sont alors progressivement exclus sur une période de 8 ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 était reconnu, puis 70 % en 2015 et ainsi de suite ;
- la partie non reconnue peut être incluse dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à Tier 2 par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond à la somme :

- du *Tier 2* éligible CRR 2 ;
- des instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles CRR émis entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 27 juin 2019 ;
- d'une fraction du *Tier 2* non éligible CRR émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, égale au minimum :
  - du montant prudentiel des titres *Tier 2* non éligibles en date de clôture et, le cas échéant, du report des titres *Tier 1* en excédent par rapport au seuil de 20 % (seuil pour l'exercice 2020) des titres *Tier 1* non éligibles ;
  - de 20 % (seuil pour 2020) du stock de *Tier 2* non éligible CRR existant au 31 décembre 2012 ; le stock de *Tier 2* non éligible CRR existant au 31 décembre 2012.

## Situation au 30 juin 2020

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019.

Fonds propres prudentiels simplifiés (en millions d'euros)	30/06/2020		31/12/2019	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Capitaux propres part du groupe	6 382	6 382	6 545	6 545
(-) Prévision de distribution	0	0	(40)	(40)
Intérêts minoritaires éligibles	0	0	0	0
(-) Prudent valuation	(48)	(48)	(45)	(45)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(2)	(2)	(2)	(2)
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(21)	(21)	(29)	(29)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement ne détient pas d'investissement important	(1 918)	(1 918)	(2 094)	(2 094)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	(4)	(4)	(4)	(4)
Autres éléments du CET1	(121)	(121)	(14)	(14)
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>	<b>4 268</b>	<b>4 268</b>	<b>4 317</b>	<b>4 317</b>
(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	(4)	(4)	(4)	(4)
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit du CET1)	4	4	4	4
Autres éléments du Tier 1	0	0	0	0
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)</b>	<b>4 268</b>	<b>4 268</b>	<b>4 317</b>	<b>4 317</b>
Instruments de capital éligibles Tier 2	0	0	0	0
Instruments de capital Tier 2 non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	0	0	0	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	70	70	66	66
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	0	0	0	0
Autres éléments du Tier 2	(27)	(27)	(27)	(27)
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>39</b>	<b>39</b>
<b>FONDS PROPRES GLOBAUX</b>	<b>4 311</b>	<b>4 311</b>	<b>4 356</b>	<b>4 356</b>

### Evolution des fonds propres prudentiels sur la période :

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'élevaient à 4 268 millions d'euros au 30 juin 2020 et font ressortir une baisse de 49 millions d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2019.

Les variations sont détaillées ci-dessous par rubrique du ratio :

Evolution des fonds propres prudentiels phasés (en millions d'euros)	30/06/2020 VS 31/12/2019
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2019</b>	<b>4 317</b>
Augmentation de capital	0
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	0
Prévision de distribution	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(194)
Intérêts minoritaires éligibles	0
Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	0
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	8
Dépassement de franchises	176
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	0
Autres éléments du CET1	(39)
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 30/06/2020</b>	<b>4 268</b>
Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2019	0
Variation des autres éléments du Tier 1	0
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 30/06/2020</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 30/06/2020</b>	<b>4 268</b>
Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2019	39
Emissions	0
Remboursements	0
Autres éléments du Tier 2	4
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 30/06/2020</b>	<b>43</b>
<b>FONDS PROPRES GLOBAUX AU 30/06/2020</b>	<b>4 311</b>

### Adéquation du capital

L'adéquation du capital porte sur les ratios de solvabilité, sur le ratio de levier et sur les ratios de résolution. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels et d'instruments éligibles à une exposition en risque, en levier, ou en bilan. Les définitions et les calculs de ces expositions sont développés dans le paragraphe 3.7 infra « Composition des emplois pondérés ».

### 3.4. Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité ont pour objet de vérifier l'adéquation des différents compartiments de fonds propres (CET1, Tier 1 et fonds propres globaux) aux emplois pondérés issus des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels. Ces risques sont calculés soit en approche standard soit en approche interne (cf. partie 2 « Composition et évolution des emplois pondérés »)

Au numérateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1),
- Les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1),
- Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

Au dénominateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche "Notations internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
  - l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
  - l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

Exigences prudentielles

Les exigences en fonds propres au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR.

Exigences minimales	30/06/2020	31/12/2019
<i>Common Equity Tier 1</i> (CET1)	4,5%	4,5%
<i>Tier 1</i> (CET1 + AT1)	6,0%	6,0%
Fonds propres globaux ( <i>Tier 1</i> + <i>Tier 2</i> )	8,0%	8,0%
Coussin de conservation	2,50%	2,50%
Coussin contracyclique	0,01%	0,24%
Coussin pour risque systémique	0,00%	0,00%
<b>Exigence globale de coussins de fonds propres</b>	2,51%	2,74%
<b>Exigences minimales y compris coussins de fonds propres</b>		
Ratio CET1	7,01%	7,24%
Ratio Tier 1	8,51%	8,74%
Ratio global	10,51%	10,74%

Excédent de capital	30/06/2020	31/12/2019
CET1	2 763	2 761
Tier 1	2 441	2 439
Fonds propres globaux	2 055	2 048

### **Exigence globale de coussins de fonds propres et seuil de restrictions de distribution**

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :

- le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019) ;
- le coussin contracyclique (taux en principe fixé dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau de l'établissement étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement ; lorsque le taux d'un coussin contracyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles ;
- les coussins pour risque systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) ; pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII) entre 0 % et 3,5 %) ; ou pour les autres établissements d'importance systémique (O-SII), entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exception, c'est le taux du coussin le plus élevé qui s'applique. Seul le groupe Crédit Agricole fait partie des établissements d'importance systémique et a un coussin de 1 % depuis le 1er janvier 2019. La Caisse régionale d'Ile-de-France n'est pas soumise à ces exigences.

Ces coussins sont entrés en application en 2016 et doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1. Le coussin de conservation et les coussins pour risque systémique se sont appliqués par incrément progressif annuel jusqu'en 2019 (75 % du coussin demandé en 2018, 100% en 2019).

À ce jour, des coussins contra-cycliques ont été activés dans 6 pays par les autorités nationales compétentes. De nombreux pays ont relâché leur exigence de coussin contra-cyclique suite à la crise du COVID-19. En ce qui concerne les expositions françaises, le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) a porté le taux de coussin contra-cyclique de 0,25% à 0% le 2 avril 2020.

Compte tenu des expositions dans ces pays, le taux de coussin contra-cyclique s'élève à 0,013 % au 30 juin 2020.

Situation au 30 juin 2020

Synthèse chiffres-clés (en millions d'euros)	30/06/2020		31/12/2019	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	4 268	4 268	4 317	4 317
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	4 268	4 268	4 317	4 317
FONDS PROPRES GLOBAUX	4 311	4 311	4 356	4 356
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	21 456	21 456	21 501	21 501
<b>RATIO CET1</b>	<b>19,9%</b>	<b>19,9%</b>	<b>20,1%</b>	<b>20,1%</b>
<b>RATIO TIER 1</b>	<b>19,9%</b>	<b>19,9%</b>	<b>20,1%</b>	<b>20,1%</b>
<b>RATIO GLOBAL</b>	<b>20,1%</b>	<b>20,1%</b>	<b>20,3%</b>	<b>20,3%</b>

Les exigences minimales applicables sont respectées ; le ratio CET1 de la Caisse régionale est de 19,9 % et le ratio global atteint 20,1%.

En tenant compte des ajustements effectués dans le cadre du Pilier 2 conformément à la demande de la Banque centrale européenne, portant à ce jour exclusivement sur la déduction prudentielle des engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de résolution unique (FRU) et au Fonds de

Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), les ratios CET1 et globaux phasés de la Caisse régionale ressortent respectivement à 19,7% et 19,9% au 30 juin 2020.

### 3.5. Ratio de levier

#### *Cadre réglementaire*

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne via l'article 429 du CRR, modifié par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au Journal officiel de l'Union européenne le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier devient une exigence minimale de Pilier 1 applicable à compter du 28 juin 2021 :

- L'exigence minimale de ratio de levier sera de 3% ;
- À ce niveau s'ajoutera, à partir du 1er janvier 2022, pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII), donc pour le groupe Crédit Agricole, un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin systémique de l'entité ;
- Enfin, le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînera une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

La publication du ratio de levier est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 au moins une fois par an : les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé ou un ratio phasé. Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

La Caisse régionale d'Ile-de-France a retenu comme option de publier le ratio de levier en format phasé.

#### Situation au 30 juin 2020 :

Le ratio de levier de la Caisse régionale d'Ile-de-France s'élève à 7,3 % sur une base de *Tier 1* phasé.

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)	60 551	54 847
Expositions sur dérivés	252	248
Expositions sur opérations de financement sur titres (SFT)	463	372
Autres expositions de hors-bilan	4 888	5 307
Expositions intragroupe exemptées	-7 715	-5 701
Montant des actifs déduits	0	0
<b>Exposition totale aux fins du ratio de levier</b>	<b>58 440</b>	<b>55 073</b>
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	4 268	4 317
<b>Ratio de levier</b>	<b>7,3%</b>	<b>7,8%</b>

Le ratio de levier est en baisse de 0,5% sur l'année.

### 3.6. Composition des emplois pondérés

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
<b>Risque de crédit</b>	<b>20 728</b>	<b>20 778</b>
dont approche standard	5 219	4 675
dont approche fondation IRB	7 207	6 441
dont approche avancée IRB	4 468	4 517
dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	3 786	5 112
dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	48	32
<b>Risque de marché</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont risque de change	0	0
<b>Risque opérationnel</b>	<b>728</b>	<b>723</b>
dont approche standard	25	23
dont approche par mesure avancée	704	700
<b>TOTAL</b>	<b>21 456</b>	<b>21 501</b>

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale dans notamment SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.

### 3.7. Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (*Switch*), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élève à 9,2 milliards d'euros, dont 361,8 millions consentis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. a informé les Caisses régionales en Janvier 2020 son intention de rembourser 35 % de la garantie en date du 2 mars 2020. Depuis cette date, le montant garanti s'élève à 6,0 milliards d'euros (-35%), dont 235,2 millions consentis par la Caisse régionale.

Autres liens de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

## **II. COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2020**

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole d'Ile-de-France en date du  
29 Juillet 2020

**Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

## **CADRE GENERAL**

### **Présentation juridique de l'entité**

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est une société coopérative à capital variable, créée le 22 décembre 1901, régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et par le livre V du Code Rural, inscrite sur la liste des « Etablissements de crédit agréés en qualité de banques mutualistes ou coopératives ». Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est également une société de courtage d'assurances.

Son siège social est situé au 26, Quai de la Rapée, 75012 Paris.

Son numéro d'immatriculation est 775 665 615 RCS Paris. Le code NAF est 651 D.

Le Certificat Coopératif d'Investissement du Crédit Agricole d'Ile-de-France est coté depuis 1988 au second marché de la Bourse de Paris (devenu Eurolist hors SRD) sous le code ISIN FR0000045528.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Intérêts et produits assimilés	4.1	472 654	959 273	473 901
Intérêts et charges assimilées	4.1	- 190 888	- 410 062	- 210 177
Commissions (produits)	4.2	246 187	499 428	260 972
Commissions (charges)	4.2	- 52 858	- 101 877	- 50 421
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	6 890	20 187	10 896
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		7 924	- 6 082	- 6 931
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		- 1 034	26 269	17 827
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	1 619	72 011	47 672
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>				
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		1 619	72 011	47 672
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	- 1 299		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Produits des autres activités	4.6	3 307	5 580	2 988
Charges des autres activités	4.6	- 3 236	- 6 401	- 3 647
<b>Produit net bancaire</b>		<b>482 376</b>	<b>1 038 139</b>	<b>532 184</b>
Charges générales d'exploitation	4.7	- 269 206	- 533 327	- 275 697
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	- 22 815	- 45 051	- 21 724
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>190 355</b>	<b>459 761</b>	<b>234 763</b>
Coût du risque	4.9	- 52 567	- 48 358	- 18 719
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>137 788</b>	<b>411 403</b>	<b>216 044</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	1 229	4 254	898
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>139 017</b>	<b>415 657</b>	<b>216 942</b>
Impôts sur les bénéfices	4.11	- 56 968	- 119 769	- 65 145
Résultat net d'impôts des activités abandonnées				
<b>Résultat net</b>		<b>82 049</b>	<b>295 888</b>	<b>151 797</b>
Participations ne donnant pas le contrôle				
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>82 049</b>	<b>295 888</b>	<b>151 797</b>
Résultat par action (en euros) (1)				
Résultat dilué par action (en euros) (1)				

(1) Correspond au résultat y compris Résultat net des activités abandonnées.

**RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>30/06/2019</b>
<b>Résultat net</b>		<b>82 049</b>	<b>295 888</b>	<b>151 797</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12		- 1 358	- 2 279
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)				
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.12	- 199 468	276 570	3 406
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>- 199 468</b>	<b>275 212</b>	<b>1 127</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>				
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>6 141</b>	<b>- 36 372</b>	<b>400</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>				
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>				
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.12</b>	<b>- 193 327</b>	<b>238 840</b>	<b>1 527</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion				
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	- 2 633	1 168	2 194
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	1 737	3 673	203
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>- 896</b>	<b>4 841</b>	<b>2 397</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>				
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>229</b>	<b>- 1 252</b>	<b>- 620</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>				
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>				
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.12</b>	<b>- 667</b>	<b>3 589</b>	<b>1 777</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.12</b>	<b>- 193 994</b>	<b>242 429</b>	<b>3 304</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>- 111 945</b>	<b>538 317</b>	<b>155 101</b>
Dont part du Groupe		- 111 945	538 317	155 101
Dont participations ne donnant pas le contrôle				
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables				

**BILAN ACTIF**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Caisse, banques centrales		100 672	176 392
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	1 011 769	1 130 207
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		105 984	95 760
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		905 785	1 034 447
Instruments dérivés de couverture		209 034	262 646
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6.2	2 927 673	3 086 727
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		154 264	114 958
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		2 773 409	2 971 769
Actifs financiers au coût amorti	6.3	56 655 918	51 115 503
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		6 543 003	4 002 063
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		47 006 660	44 075 507
<i>Titres de dettes</i>		3 106 255	3 037 933
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		576 959	376 358
Actifs d'impôts courants et différés		115 412	51 326
Comptes de régularisation et actifs divers		1 265 289	1 216 730
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Participation aux bénéfices différée			
Participation dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.6	18 694	19 129
Immobilisations corporelles	6.7	305 023	318 860
Immobilisations incorporelles	6.7	1 838	1 793
Ecarts d'acquisition			
<b>Total de l'Actif</b>		<b>63 188 281</b>	<b>57 755 671</b>

## **BILAN PASSIF**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Banques centrales		1	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	104 413	87 737
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		104 413	87 737
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			
Instruments dérivés de couverture		802 967	656 137
Passifs financiers au coût amorti	6.5	54 670 262	49 288 587
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		30 750 956	28 083 474
<i>Dettes envers la clientèle</i>		23 353 668	20 391 458
<i>Dettes représentées par un titre</i>		565 638	813 655
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		158 548	191 267
Passifs d'impôts courants et différés		66 107	3 879
Comptes de régularisation et passifs divers		838 138	826 001
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.8	166 139	157 285
Dettes subordonnées			
<b>Total dettes</b>		<b>56 806 575</b>	<b>51 210 893</b>

<b>Capitaux propres</b>		<b>6 381 706</b>	<b>6 544 778</b>
Capitaux propres part du Groupe		<b>6 381 706</b>	<b>6 544 778</b>
Capital et réserves liées		320 593	336 481
Réserves consolidées		5 562 590	5 301 941
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		416 474	610 468
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice		82 049	295 888
Participations ne donnant pas le contrôle			
<b>Total du passif</b>		<b>63 188 281</b>	<b>57 755 671</b>

## **TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**



## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>139 017</b>	<b>415 657</b>	<b>216 942</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		22 816	45 037	21 725
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations				
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		59 674	71 940	27 727
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence				
Résultat net des activités d'investissement		- 1 229	- 4 254	- 898
Résultat net des activités de financement		383	580	298
Autres mouvements		10 882	49 353	49 108
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>		<b>92 526</b>	<b>162 656</b>	<b>97 960</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		1 463 692	2 618 194	803 033
Flux liés aux opérations avec la clientèle		- 16 074	- 1 774 284	- 735 439
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		- 381 117	- 191 964	- 83 959
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		- 35 614	- 506 770	- 568 275
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence				
Impôts versés		- 46 020	- 111 367	- 38 375
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>984 867</b>	<b>33 809</b>	<b>- 623 015</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>				
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>1 216 410</b>	<b>612 122</b>	<b>- 308 113</b>
<b>Flux liés aux participations (1)</b>		- 9 142	- 9 372	- 8 496
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>		- 12 630	- 14 793	- 20 137
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>				
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>- 21 772</b>	<b>- 24 165</b>	<b>- 28 633</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)</b>		- 33 332	- 44 496	- 32 224
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>		102 597	- 9 097	- 4 494
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>				
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>		<b>69 265</b>	<b>- 53 593</b>	<b>- 36 718</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>				
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>		<b>1 263 903</b>	<b>534 364</b>	<b>- 373 464</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>2 621 226</b>	<b>2 086 862</b>	<b>2 086 862</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		176 392	135 134	135 134
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		2 444 834	1 951 728	1 951 728
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>3 885 129</b>	<b>2 621 226</b>	<b>1 713 398</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		100 672	176 392	154 949
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		3 784 457	2 444 834	1 558 449
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>		<b>1 263 903</b>	<b>534 364</b>	<b>- 373 464</b>

\* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants destinés à être cédés)

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours du premier semestre 2020, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du Crédit Agricole d'Ile-de-France s'élève à - 9 142 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes : achat de CCI pour destruction pour -17 796 milliers d'euros et d'acquisition pour - 708 milliers d'euros (Quai des Notaires, CA IDF IMMO CONSEIL, CA Transition), ainsi que des flux d'investissement par SOCADIF pour 9 363 milliers d'euros (acquisition pour - 383 milliers d'euros sur Weecap et Vivalto, 3 cessions pour 5 937 milliers d'euros sur Come To Paris, Innov Dev et Vivalto ainsi qu'une plus-value sur Come To Paris de 3 810 milliers d'euros).

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par Crédit Agricole d'Ile-de-France à ses actionnaires, à hauteur de 35 187 milliers d'euros pour le premier semestre 2020, et le paiement des intérêts aux parts sociales à ses sociétaires pour 1 113 milliers d'euros.

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

## 1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Crédit Agricole d'Ile-de-France au 30 juin 2020 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2019 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2020 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2020.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>Amendement aux références au Cadre Conceptuel dans les normes IFRS</b>	6 décembre 2019 (UE 2019/2075)	1 <sup>er</sup> janvier 2020	Oui
<b>IAS 1/IAS 8 <i>Présentation des états financiers</i></b> Définition de la matérialité	10 décembre 2019 (UE 2019/2104)	1 <sup>er</sup> janvier 2020	Oui
<b>Amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 <i>Instruments financiers</i></b> Réforme des taux d'intérêt de référence	15 janvier 2020 (UE 2020/34)	1 <sup>er</sup> janvier 2020 (1)	Oui
<b>Amendement à IFRS 3 <i>Regroupements d'entreprises</i></b> Définition d'une activité	21 avril 2020 (UE 2020/551)	1 <sup>er</sup> janvier 2020	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers sur la réforme des taux d'intérêt de référence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### Réforme IBOR

Le groupe Crédit Agricole, en tant qu'utilisateur d'indices critiques, est fortement sensibilisé à l'importance des indices de référence et aux enjeux relatifs à leur évolution qui s'opère dans le cadre des réformes en cours.

Le projet « Benchmarks » du Crédit Agricole pilote la transition des indices de référence pour le Groupe, soit de manière proactive par anticipation du remplacement des indices de référence soit en prévoyant l'activation de clauses de fallback robustes existantes ou à insérer dans les contrats. Ainsi, il vise à

coordonner les entités du Groupe pour préparer l'ensemble des métiers et accompagner nos clients dans les transitions vers les nouveaux taux de référence. Ce projet veille également à la mise en conformité des entités du groupe Crédit Agricole avec la BMR (Benchmark Regulation).

Suite aux travaux de cartographie recensant nos expositions et contrats, les principaux indices auxquels les relations de couverture du Groupe sont exposées sont les indices critiques tels que définis par la BMR (Eonia, Euribor, Libor USD, Libor GBP, Libor JPY, Libor CHF, Libor EUR, Wibor, Stibor).

S'agissant de la transition Eonia-€STR, les termes précis ont été déterminés par le groupe de travail de la BCE sur les taux sans risque pour l'euro. L'Eonia disparaîtra le dernier jour de sa publication, soit le 3 janvier 2022. Pour les autres indices, des travaux de place, avec le support des autorités, avancent dans la détermination des méthodologies pour les remplacer par des taux alternatifs calculés à partir des taux sans risque « Risk-Free Rate / RFR » et pour préconiser les clauses de fallback à insérer dans les contrats. Les associations de marché telles que ISDA et LMA œuvrent également dans cette direction. A ce stade, ces travaux n'ont pas tous été conclusifs et il existe encore des incertitudes sur les choix méthodologiques / conventions exacts qui seront retenus ainsi que les calendriers précis.

Afin que les relations de couvertures affectées par cette réforme des taux d'intérêt de référence puissent se poursuivre malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'UE le 15 janvier 2020.

Le Groupe appliquera ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture, principalement ceux liés à l'Eonia, l'Euribor et les taux Libor (USD, GBP, CHF, JPY), peuvent en bénéficier au 30 juin 2020.

Au 30 juin 2020, le recensement des instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels subsistent des incertitudes fait apparaître un montant nominal de 13,5 milliards d'euros.

### **Durée des contrats de location IFRS 16 - Décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019**

L'IFRS IC a été saisi lors du premier semestre 2019 d'une question relative à la détermination de la durée exécutoire pour la comptabilisation des contrats de location sous IFRS 16, notamment pour deux types de contrats de location :

- Les contrats de location sans échéance contractuelle, résiliables par chacune des parties sous réserve d'un préavis ;
- Les contrats renouvelables par tacite reconduction (sauf résiliation par l'une des parties), et sans aucune pénalité contractuelle due en cas de résiliation.

Lors de sa réunion du 26 novembre 2019, l'IFRS IC a rappelé qu'en application d'IFRS 16 et de manière générale, un contrat de location n'est plus exécutoire lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable, et a clarifié que pour déterminer la durée exécutoire, tous les aspects économiques du contrat doivent être pris en compte et que la notion de pénalité s'entend au-delà des indemnités de résiliation contractuelles et inclut toute incitation économique à ne pas résilier le contrat.

Cette décision constitue un changement de méthode dans les approches retenues par le Groupe dans la détermination de la durée des contrats de location, et va au-delà des cas particuliers sur lesquels l'IFRS IC a été interrogé, comme rappelé par l'AMF dans ses recommandations au 31 décembre 2019. En effet, la détermination de la durée du contrat à retenir pour l'évaluation du droit d'utilisation et de la dette de loyers s'effectue en application d'IFRS 16 au sein de cette période exécutoire. Par ailleurs, l'application d'une nouvelle méthode suite à une décision définitive de l'IFRS IC est de manière générale d'application rétrospective et impose au Groupe de revoir les durées retenues à la transition IFRS 16 et pour l'exercice 2019.

Dès la publication de cette décision définitive de l'IFRS IC, et dans le but de se mettre en conformité pour la clôture du 31 décembre 2020, le groupe Crédit Agricole a initié un projet intégrant les fonctions comptables, finances, risques et informatiques, et se décomposant en 3 volets :

- 1er volet : identification des contrats impactés par la décision de l'IFRS IC ;

- 2e volet : évaluation des impacts comptables et prudentiels de la décision de l'IFRS IC relative à la durée des contrats de location ;
- 3e volet : mise en conformité des systèmes d'information et intégration des impacts dans les comptes consolidés.

Le Groupe a notamment identifié les types de contrat de location comme étant impactés par cette décision :

- Contrats de location immobilière relevant du régime français des baux commerciaux : le Groupe applique le relevé de conclusions de l'ANC du 16 février 2018 indiquant que « au plan comptable, il n'existe pas d'option de renouvellement au terme du bail et la période pendant laquelle le contrat est exécutoire est généralement de 9 ans (la période non-résiliable étant alors de 3 ans) ». Le Groupe a prévu d'analyser, au cours du second semestre 2020, les effets sur les baux commerciaux proches du terme des 9 ans au regard du relevé de conclusions de l'ANC relatif à l'application de la norme IFRS 16 publié courant juillet 2020 en remplacement de celui du 16 février 2018. Au 31 décembre 2019, le Groupe était engagé sur 153 baux commerciaux français.
- Contrats de location immobilière relevant du régime français des baux commerciaux en situation de tacite prolongation : la durée exécutoire de ces contrats étant inférieure à 12 mois antérieurement à la décision de l'IFRS IC, ces contrats relevaient de l'exemption de transition prévue par IFRS 16 au titre des contrats dont la durée résiduelle en date d'application est inférieure à douze mois. En cas d'allongement de la durée exécutoire en application de la décision de l'IFRS IC et d'un allongement en conséquence de la durée de location au-delà de 12 mois, ces contrats devront être réintégrés aux droits d'utilisation et aux dettes locatives comptabilisés à la transition IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Au 31 décembre 2019, le Groupe était engagé sur 121 contrats de ce type, représentant 121 de droit d'utilisation et 121 de dette locative au bilan, car ne relevant plus de l'exemption de transition.
- Autres contrats toute juridiction confondue : le Groupe procède au recensement exhaustif des contrats dont la durée de location au sens d'IFRS 16 serait modifiée par la décision de l'IFRS IC. Ces analyses sont réalisées au cas par cas, en fonction de la documentation contractuelle et des dispositions légales en vigueur les concernant.

Dans le cadre de la préparation des comptes au 30 juin 2020, le Groupe n'a pas pris en considération cette décision dans les états financiers au 30 juin 2020 afin de disposer du temps nécessaire pour analyser de manière exhaustive les conséquences comptables de cette décision.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2020 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2020.

## 2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2020 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 Périmètre de consolidation au 30 juin 2020.

## ➤ Crise sanitaire liée au Covid-19

Dans le contexte crise sanitaire liée au Covid-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par le coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

### **Prêts Garantis par l'Etat (PGE)**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter de mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'État.

Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois sans frais, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

L'offre Groupe pour la première année se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro ; seul le coût de la garantie est refacturé (via une commission payée par le client) conformément aux conditions d'éligibilités définies par l'Etat pour bénéficier de la garantie.

Ces prêts peuvent atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée.

Ces prêts, pour une grande majorité, appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc pour l'essentiel enregistrés au coût amorti.

Au 30 juin 2020, Crédit Agricole d'Ile-de-France a participé à l'émission de ces prêts garantis par l'Etat à hauteur de 1 057,5 millions d'euros.

### **Report d'échéance sur concours octroyés aux clients**

Le Groupe s'est associé à l'initiative de place des banques françaises, avec la coordination de la Fédération des Banques Françaises (FBF), pour offrir un report des échéances des prêt en cours jusqu'à 6 mois pour la clientèle des Entreprises et des Professionnels, sans coûts additionnels.

La mise en œuvre d'un tel report des échéances sans pénalité ni frais additionnels et avec maintien du taux contractuel sur une durée maximale de 6 mois implique que seuls les intérêts intercalaires seront perçus après le report sur la durée restante du crédit et hors frais de garantie éventuels de la Banque Publique d'Investissement.

Tel que proposé par le Groupe, le report des échéances implique :

- Soit un allongement de durée du prêt si le client souhaite conserver ses échéances initiales de prêt ;
- Soit une augmentation de ses échéances après la pause si le client souhaite garder sa durée initiale.

Ce report d'échéance ne se traduit pas par des pertes pour la banque mais par un décalage dans le temps des échéances initiales à percevoir et donc de son résultat.

Au 30 juin 2020, le montant des encours clientèles bénéficiant de ce report d'échéance s'élève à 1 329,3 millions d'euros au niveau du Crédit Agricole d'Ile-de-France.

### **Impacts de ces mesures sur le risque de crédit**

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Ce report d'échéance n'a pas systématiquement comme conséquence une remise en cause de la situation financière des clients : il n'y a pas automatiquement d'augmentation du risque de contrepartie. Les modifications du contrat ne peuvent généralement pas être considérées comme des évolutions liées à des cas de restructurations pour difficultés financières.

Ce report n'a donc pour conséquence ni le basculement mécanique de l'encours dont la dépréciation est fondée sur les pertes attendues de crédits sur 12 mois (Bucket 1) vers une comptabilisation de la dépréciation des pertes attendues à maturité (Bucket 2), ni le passage automatique des encours vers la catégorie douteux (Bucket 3).

De même, le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

### ➤ **FCT Crédit Agricole Habitat 2020**

Au 30/06/2020, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2020) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales, le 12 mars 2020. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2020 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (43%), fonds d'investissement (32%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 120,2 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2020. Elle a souscrit pour 16,2 millions d'euros de titres subordonnés.

### ➤ **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 2 mars 2020 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Pour la Caisse régionale du Crédit Agricole d'Ile-de-France, cette opération s'est traduite par une baisse des engagements donnés de 126,6 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de 42,9 millions d'euros.

### ➤ **Dividendes SAS Rue La Boétie :**

Pour se conformer à la recommandation de la Banque Centrale Européenne en date du 27 mars, Crédit agricole SA a décidé, lors de son assemblée générale du 13 mai 2020, la mise en réserve de l'intégralité du résultat de l'exercice 2019. Suite à cette décision, la SAS Rue La Boétie, qui verse habituellement au cours du deuxième trimestre aux Caisses régionales un acompte sur dividende à partir du dividende payé par Crédit agricole SA, n'a pas procédé à ce versement. Il en résulte un impact significatif sur le PNB semestriel de la Caisse par rapport à celui de l'année précédente. Pour information, cet acompte s'élevait en 2019 à 45 M€.

### 3. Risque de crédit

#### **Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période**

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit")

#### ***Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période***

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

## Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>3 031 840</b>	<b>- 1 351</b>	<b>9 081</b>	<b>- 1 637</b>			<b>3 040 921</b>	<b>- 2 988</b>	<b>3 037 933</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>9 033</b>	<b>- 1</b>	<b>- 9 033</b>	<b>1 627</b>				<b>1 626</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2									
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	9 033	- 1	- 9 033	1 627				1 626	
Transferts vers Bucket 3 (1)									
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
<b>Total après transferts</b>	<b>3 040 873</b>	<b>- 1 352</b>	<b>48</b>	<b>- 10</b>			<b>3 040 921</b>	<b>- 1 362</b>	<b>3 039 559</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>72 607</b>	<b>- 1 369</b>	<b>- 48</b>	<b>10</b>			<b>72 559</b>	<b>- 1 359</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	558 916	- 1 475	6 094	- 50			565 010	- 1 525	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 486 309	106	- 6 142	60			- 492 451	166	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période									
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres									
<b>Total</b>	<b>3 113 480</b>	<b>- 2 721</b>					<b>3 113 480</b>	<b>- 2 721</b>	<b>3 110 759</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	- 4 504						- 4 504		
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>3 108 976</b>	<b>- 2 721</b>					<b>3 108 976</b>	<b>- 2 721</b>	<b>3 106 255</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

**Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>342 540</b>	<b>- 15</b>					<b>342 540</b>	<b>- 15</b>	<b>342 525</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>									
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2									
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1									
Transferts vers Bucket 3 (1)									
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
<b>Total après transferts</b>	<b>342 540</b>	<b>- 15</b>					<b>342 540</b>	<b>- 15</b>	<b>342 525</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>- 52 194</b>	<b>- 17</b>					<b>- 52 194</b>	<b>- 17</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... (2)	49 305	- 23					49 305	- 23	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 101 499	6					- 101 499	6	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période									
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres									
<b>Total</b>	<b>290 346</b>	<b>- 32</b>					<b>290 346</b>	<b>- 32</b>	<b>290 314</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	5 150						5 150		
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>295 496</b>	<b>- 32</b>					<b>295 496</b>	<b>- 32</b>	<b>295 464</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>42 324 140</b>	<b>- 100 544</b>	<b>1 752 502</b>	<b>- 94 581</b>	<b>439 223</b>	<b>- 245 233</b>	<b>44 515 865</b>	<b>- 440 358</b>	<b>44 075 507</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>128 075</b>	<b>- 9 251</b>	<b>- 172 001</b>	<b>26 222</b>	<b>43 926</b>	<b>- 8 543</b>		<b>8 428</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	- 709 199	4 317	709 199	- 16 745				- 12 428	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	855 938	- 13 604	- 855 938	41 170				27 566	
Transferts vers Bucket 3 (1)	- 26 114	105	- 35 222	2 131	61 336	- 10 166		- 7 930	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	7 450	- 69	9 960	- 334	- 17 410	1 623		1 220	
<b>Total après transferts</b>	<b>42 452 215</b>	<b>- 109 795</b>	<b>1 580 501</b>	<b>- 68 359</b>	<b>483 149</b>	<b>- 253 776</b>	<b>44 515 865</b>	<b>- 431 930</b>	<b>44 083 935</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>3 024 783</b>	<b>- 12 272</b>	<b>- 33 369</b>	<b>- 30 308</b>	<b>- 33 282</b>	<b>- 2 195</b>	<b>2 958 132</b>	<b>- 44 775</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... (2) (4)	7 382 081	- 26 017	169 206	- 7 455			7 551 287	- 33 472	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 4 357 202	11 119	- 202 575	16 323	- 19 341	9 839	- 4 579 118	37 281	
Passages à perte					- 13 779	12 107	- 13 779	12 107	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières		1		1	- 162	61	- 162	63	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		2 625		- 39 177		- 25 661		- 62 213	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	- 96					1 459	- 96	1 459	
<b>Total</b>	<b>45 476 998</b>	<b>- 122 067</b>	<b>1 547 132</b>	<b>- 98 667</b>	<b>449 867</b>	<b>- 255 971</b>	<b>47 473 997</b>	<b>- 476 705</b>	<b>46 997 292</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	- 25 445		- 17 388		52 201		9 368		
<b>Au 30 juin 2020 (5)</b>	<b>45 451 553</b>	<b>- 122 067</b>	<b>1 529 744</b>	<b>- 98 667</b>	<b>502 068</b>	<b>- 255 971</b>	<b>47 483 365</b>	<b>- 476 705</b>	<b>47 006 660</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

(4) Au 30 juin 2020, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a accordé à la clientèle des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour [XX] milliers d'euros.

(5) Au 30 juin 2020, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a accordé des reports d'échéances sur l'encours de crédit à la clientèle pour 1 329,3 millions d'euros

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>108 697</b>	<b>- 42</b>	<b>6 261</b>	<b>- 993</b>			<b>114 958</b>	<b>- 1 035</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>6 145</b>	<b>- 1</b>	<b>- 5 154</b>	<b>992</b>			<b>991</b>	<b>991</b>
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2								
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	6 145	- 1	- 5 154	992			991	991
Transferts vers Bucket 3 (1)								
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1								
<b>Total après transferts</b>	<b>114 842</b>	<b>- 43</b>	<b>1 107</b>	<b>- 1</b>			<b>115 949</b>	<b>- 44</b>
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>39 381</b>	<b>- 79</b>	<b>- 1 107</b>	<b>1</b>		<b>- 1 398</b>	<b>38 274</b>	<b>- 1 476</b>
Réévaluation de juste valeur sur la période	- 2 958		- 1 073		1 398		- 2 633	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	47 359	- 79	2 125	- 10			49 484	- 89
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 5 020		- 2 159	11			- 7 179	11
Passages à perte								
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières					- 1 398	- 1 398	- 1 398	- 1 398
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre								
Autres								
<b>Total</b>	<b>154 223</b>	<b>- 122</b>				<b>- 1 398</b>	<b>154 223</b>	<b>- 1 520</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)					41		41	
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>154 223</b>	<b>- 122</b>			<b>41</b>	<b>- 1 398</b>	<b>154 264</b>	<b>- 1 520</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution								

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

## **Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>7 802 316</b>	<b>- 25 574</b>	<b>74 795</b>	<b>- 4 003</b>	<b>8 975</b>	<b>- 5 807</b>	<b>7 886 086</b>	<b>- 35 384</b>	<b>7 850 702</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>- 17 820</b>	<b>- 609</b>	<b>17 243</b>	<b>808</b>	<b>577</b>			<b>199</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	- 52 267	447	52 267	- 1 031				- 584	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	34 814	- 1 056	- 34 814	1 839				783	
Transferts vers Bucket 3 (1)	- 428	2	- 307	8	735	- 120		- 110	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	61	- 2	97	- 8	- 158	120		110	
<b>Total après transferts</b>	<b>7 784 496</b>	<b>- 26 183</b>	<b>92 038</b>	<b>- 3 195</b>	<b>9 552</b>	<b>- 5 807</b>	<b>7 886 086</b>	<b>- 35 185</b>	<b>7 850 901</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>- 601 571</b>	<b>1 271</b>	<b>- 3 117</b>	<b>- 7 275</b>	<b>7 909</b>		<b>- 596 779</b>	<b>- 6 004</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	1 831 102	- 6 709	29 743	- 6 706			1 860 845	- 13 415	
Extinction des engagements	- 2 432 904	8 889	- 32 630	1 715	- 609	60	- 2 466 143	10 664	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		- 909		- 2 284		- 60		- 3 253	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	231		- 230		8 518		8 519		
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>7 182 925</b>	<b>- 24 912</b>	<b>88 921</b>	<b>- 10 470</b>	<b>17 461</b>	<b>- 5 807</b>	<b>7 289 307</b>	<b>- 41 189</b>	<b>7 248 118</b>

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

## Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>1 346 098</b>	<b>- 5 622</b>	<b>27 653</b>	<b>- 945</b>	<b>995</b>	<b>- 647</b>	<b>1 374 746</b>	<b>- 7 214</b>	<b>1 367 532</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>7 881</b>	<b>- 627</b>	<b>- 10 119</b>	<b>641</b>	<b>2 238</b>			<b>14</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	- 3 374	9	3 374	- 10				- 1	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	13 341	- 636	- 13 341	651				15	
Transferts vers Bucket 3 (1)	- 3 086	2	- 202	4	3 288	- 200		- 194	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	1 000	- 2	50	- 4	- 1 050	200		194	
<b>Total après transferts</b>	<b>1 353 979</b>	<b>- 6 249</b>	<b>17 534</b>	<b>- 304</b>	<b>3 233</b>	<b>- 647</b>	<b>1 374 746</b>	<b>- 7 200</b>	<b>1 367 546</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>42 909</b>	<b>2 401</b>	<b>- 5 667</b>	<b>150</b>	<b>797</b>	<b>- 9</b>	<b>38 039</b>	<b>2 542</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	180 017	- 880	2 459	- 20			182 476	- 900	
Extinction des engagements	- 137 108	1 158	- 8 126	187			- 145 234	1 345	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		2 123		- 17		- 9		2 097	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres					797		797		
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>1 396 888</b>	<b>- 3 848</b>	<b>11 867</b>	<b>- 154</b>	<b>4 030</b>	<b>- 656</b>	<b>1 412 785</b>	<b>- 4 658</b>	<b>1 408 127</b>

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

## Concentrations du risque de crédit

### Concentrations du risque de crédit par agent économique

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option par agent économique

	30/06/2020			31/12/2019		
	Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit		Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit	
		Sur la période	En cumulé		Sur la période	En cumulé
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administration générale						
Banques centrales						
Etablissements de crédit						
Grandes entreprises	28 906			28 186		
Clientèle de détail						
<b>Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>28 906</b>			<b>28 186</b>		
		Montant des variations de juste valeur			Montant des variations de juste valeur	
		Sur la période	En cumulé		Sur la période	En cumulé
<b>Dérivés de crédit et assimilés limitant l'exposition au risque</b>						

**Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	3 725 570	9 146		3 734 716	3 355 999	7 596		3 363 595
Banques centrales								
Etablissements de crédit	2 036 576			2 036 576	2 066 105	6 004		2 072 109
Grandes entreprises	11 873 742	298 795	270 611	12 443 148	10 540 515	315 690	254 361	11 110 566
Clientèle de détail	31 220 137	1 221 803	231 457	32 673 397	29 735 901	1 432 293	184 862	31 353 056
Dépréciations	- 124 820	- 98 667	- 255 971	- 479 458	- 101 910	- 96 218	- 245 233	- 443 361
<b>Total</b>	<b>48 731 205</b>	<b>1 431 077</b>	<b>246 097</b>	<b>50 408 379</b>	<b>45 596 610</b>	<b>1 665 365</b>	<b>193 990</b>	<b>47 455 965</b>

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique**

	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale								
Banques centrales								
Etablissements de crédit	11 345			11 345	8 367			8 367
Grandes entreprises	142 878		41	142 919	100 330	6 261		106 591
Clientèle de détail								
<b>Total</b>	<b>154 223</b>		<b>41</b>	<b>154 264</b>	<b>108 697</b>	<b>6 261</b>		<b>114 958</b>

**Dettes envers la clientèle par agent économique**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Administration générale	1 013 071	1 372 855
Grandes entreprises	10 965 147	8 945 094
Clientèle de détail	11 375 450	10 073 509
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>23 353 668</b>	<b>20 391 458</b>

**Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 30 juin 2020</b>				<b>Au 31 décembre 2019</b>			
	<b>Montant de l'engagement</b>				<b>Montant de l'engagement</b>			
	<b>Engagements sains</b>		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	<b>Engagements sains</b>		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Administration générale	384 299	1 000		385 299	293 584			293 584
Banques centrales								
Etablissements de crédit								
Grandes entreprises	4 760 028	44 953	16 108	4 821 089	5 471 393	33 439	7 558	5 512 390
Clientèle de détail	2 038 598	42 968	1 353	2 082 919	2 037 339	41 356	1 417	2 080 112
Provisions (1)	- 24 912	- 10 470	- 5 807	- 41 189	- 25 574	- 4 003	- 5 807	- 35 384
<b>Total</b>	<b>7 158 013</b>	<b>78 451</b>	<b>11 654</b>	<b>7 248 118</b>	<b>7 776 742</b>	<b>70 792</b>	<b>3 168</b>	<b>7 850 702</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	19 650			19 650	19 650			19 650
Banques centrales								
Etablissements de crédit	18 944			18 944	24 715			24 715
Grandes entreprises	1 326 558	11 354	3 692	1 341 604	1 267 452	26 942	773	1 295 167
Clientèle de détail	31 736	513	338	32 587	34 281	711	222	35 214
Provisions (1)	- 3 848	- 154	- 656	- 4 658	- 5 622	- 945	- 647	- 7 214
<b>Total</b>	<b>1 393 040</b>	<b>11 713</b>	<b>3 374</b>	<b>1 408 127</b>	<b>1 340 476</b>	<b>26 708</b>	<b>348</b>	<b>1 367 532</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**Concentrations du risque de crédit par zone géographique**

**Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	46 904 147	1 513 860	501 319	<b>48 919 326</b>	43 643 217	1 736 835	438 980	<b>45 819 032</b>
Autres pays de l'Union européenne	1 756 596	12 318	201	<b>1 769 115</b>	1 876 319	17 470	199	<b>1 893 988</b>
Autres pays d'Europe	29 732	314	22	<b>30 068</b>	25 763	1 036	21	<b>26 820</b>
Amérique du Nord	52 656	1 167	483	<b>54 306</b>	45 382	3 174		<b>48 556</b>
Amériques centrale et du Sud	6 345	170	1	<b>6 516</b>	6 208	59	1	<b>6 268</b>
Afrique et Moyen-Orient	46 361	1 074	41	<b>47 476</b>	44 679	2 269	22	<b>46 970</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	55 019	841	1	<b>55 861</b>	52 589	740		<b>53 329</b>
Japon	5 169			<b>5 169</b>	4 363			<b>4 363</b>
Organismes supra-nationaux								
Dépréciations	- 124 820	- 98 667	- 255 971	<b>- 479 458</b>	- 101 910	- 96 218	- 245 233	<b>- 443 361</b>
<b>Total</b>	<b>48 731 205</b>	<b>1 431 077</b>	<b>246 097</b>	<b>50 408 379</b>	<b>45 596 610</b>	<b>1 665 365</b>	<b>193 990</b>	<b>47 455 965</b>

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique**

	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	68 375		41	68 416	45 971			45 971
Autres pays de l'Union européenne	76 021			76 021	59 651	3 665		63 316
Autres pays d'Europe	3 656			3 656				
Amérique du Nord	6 171			6 171	3 075	2 596		5 671
Amériques centrale et du Sud								
Afrique et Moyen-Orient								
Asie et Océanie (hors Japon)								
Japon								
Organismes supra-nationaux								
<b>Total</b>	<b>154 223</b>		<b>41</b>	<b>154 264</b>	<b>108 697</b>	<b>6 261</b>		<b>114 958</b>

**Dettes envers la clientèle par zone géographique**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
France (y compris DOM-TOM)	21 934 088	19 221 072
Autres pays de l'Union européenne	1 248 545	1 021 775
Autres pays d'Europe	45 360	34 848
Amérique du Nord	36 105	31 902
Amériques centrale et du Sud	4 441	4 206
Afrique et Moyen-Orient	55 692	49 927
Asie et Océanie (hors Japon)	27 069	25 432
Japon	2 368	2 296
Organismes supra-nationaux		
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>23 353 668</b>	<b>20 391 458</b>

**Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	7 113 292	88 134	17 460	7 218 886	7 724 370	74 600	8 974	7 807 944
Autres pays de l'Union européenne	59 915	771	1	60 687	70 374	187	1	70 562
Autres pays d'Europe	2 333	2		2 335	1 681	4		1 685
Amérique du Nord	2 076	9		2 085	2 233	3		2 236
Amériques centrale et du Sud	111			111	91			91
Afrique et Moyen-Orient	2 554	1		2 555	1 180	1		1 181
Asie et Océanie (hors Japon)	2 571	4		2 575	2 323			2 323
Japon	73			73	64			64
Organismes supra-nationaux								
Provisions (1)	- 24 912	- 10 470	- 5 807	- 41 189	- 25 574	- 4 003	- 5 807	- 35 384
<b>Total</b>	<b>7 158 013</b>	<b>78 451</b>	<b>11 654</b>	<b>7 248 118</b>	<b>7 776 742</b>	<b>70 792</b>	<b>3 168</b>	<b>7 850 702</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	1 393 397	11 864	4 021	<b>1 409 282</b>	1 339 205	27 650	986	<b>1 367 841</b>
Autres pays de l'Union européenne	3 251	3		<b>3 254</b>	3 927	3		<b>3 930</b>
Autres pays d'Europe	76			<b>76</b>	76			<b>76</b>
Amérique du Nord	155			<b>155</b>	155			<b>155</b>
Amériques centrale et du Sud								
Afrique et Moyen-Orient	9		9	<b>18</b>	2 735		9	<b>2 744</b>
Asie et Océanie (hors Japon)								
Japon								
Organismes supra-nationaux								
Provisions (1)	- 3 848	- 154	- 656	<b>- 4 658</b>	- 5 622	- 945	- 647	<b>- 7 214</b>
<b>Total</b>	<b>1 393 040</b>	<b>11 713</b>	<b>3 374</b>	<b>1 408 127</b>	<b>1 340 476</b>	<b>26 708</b>	<b>348</b>	<b>1 367 532</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## 4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Sur les actifs financiers au coût amorti	426 940	873 872	428 660
Opérations avec les établissements de crédit	4 514	6 256	2 623
Opérations internes au Crédit Agricole	39 377	71 794	33 166
Opérations avec la clientèle	374 709	769 351	379 883
Opérations de location-financement			
Titres de dettes	8 340	26 471	12 988
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	390	575	265
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Titres de dettes	390	575	265
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	45 324	84 826	44 976
Autres intérêts et produits assimilés			
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>472 654</b>	<b>959 273</b>	<b>473 901</b>
Sur les passifs financiers au coût amorti	- 116 312	- 261 632	- 137 823
Opérations avec les établissements de crédit	- 2 457	- 3 367	- 1 189
Opérations internes au Crédit Agricole	- 92 840	- 209 841	- 112 831
Opérations avec la clientèle	- 21 775	- 50 390	- 24 772
Opérations de location-financement			
Dettes représentées par un titre	760	1 966	969
Dettes subordonnées			
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 74 071	- 147 609	- 71 869
Autres intérêts et charges assimilées	- 505	- 821	- 485
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>- 190 888</b>	<b>- 410 062</b>	<b>- 210 177</b>

(1) dont 5 086 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 30 juin 2020 contre 8 817 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et 387 milliers d'euros au 30 juin 2019.

(2) dont 316 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2020 contre 853 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et 455 milliers d'euros au 30 juin 2019.

## 4.2 Produits et charges de commissions

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020			31/12/2019			30/06/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	967	- 1 230	- 263	1 816	- 4 969	- 3 153	988	- 3 658	- 2 670
Sur opérations internes au Crédit Agricole	14 429	- 29 865	- 15 436	37 811	- 49 222	- 11 411	22 568	- 23 074	- 506
Sur opérations avec la clientèle	15 586	- 1 819	13 767	136 704	- 4 643	132 061	68 427	- 2 404	66 023
Sur opérations sur titres		- 173	- 173		- 88	- 88		- 27	- 27
Sur opérations de change	184		184	510		510	259		259
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan									
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	210 723	- 19 771	190 952	314 054	- 42 955	271 099	164 637	- 21 258	143 379
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	4 298		4 298	8 533		8 533	4 093		4 093
<b>Total Produits et charges de commissions</b>	<b>246 187</b>	<b>- 52 858</b>	<b>193 329</b>	<b>499 428</b>	<b>- 101 877</b>	<b>397 551</b>	<b>260 972</b>	<b>- 50 421</b>	<b>210 551</b>

## 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Dividendes reçus	12	4 099	4 048
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	6 033	- 8 533	- 7 177
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	1 522	2 951	1 180
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	- 6 353	15 365	10 644
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	1 759	2 353	224
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	2 013	3 945	1 964
Résultat de la comptabilité de couverture	1 904	7	13
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>6 890</b>	<b>20 187</b>	<b>10 896</b>

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2020			31/12/2019			30/06/2019		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>232 624</b>	<b>- 232 210</b>	<b>414</b>	<b>230 071</b>	<b>- 230 125</b>	<b>- 54</b>	<b>243 326</b>	<b>- 243 280</b>	<b>46</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	95 821	- 100 365	- 4 544	94 580	- 93 295	1 285	107 781	- 89 102	18 679
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	136 803	- 131 845	4 958	135 491	- 136 830	- 1 339	135 545	- 154 178	- 18 633
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>7</b>	<b>- 1</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>- 8</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>- 1</b>	<b>10</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie	7	- 1	6	12	- 8	4	11	- 1	10
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>									
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie	7	- 1	6	12	- 8	4			
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>1 397 312</b>	<b>- 1 395 828</b>	<b>1 484</b>	<b>948 470</b>	<b>- 948 413</b>	<b>57</b>	<b>941 994</b>	<b>- 942 037</b>	<b>- 43</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	813 975	- 581 819	232 156	632 245	- 316 025	316 220	636 094	- 305 807	330 287
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	583 337	- 814 009	- 230 672	316 225	- 632 388	- 316 163	305 900	- 636 230	- 330 330
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>									
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace									
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>1 629 943</b>	<b>- 1 628 039</b>	<b>1 904</b>	<b>1 178 553</b>	<b>- 1 178 546</b>	<b>7</b>	<b>1 185 331</b>	<b>- 1 185 318</b>	<b>13</b>

#### **4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres**

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)			
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (2)	1 619	72 011	47 672
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1 619</b>	<b>72 011</b>	<b>47 672</b>

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

#### **4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>30/06/2019</b>
Titres de dettes			
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle			
<b>Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>			
Titres de dettes	- 1 299		
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle			
<b>Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	<b>- 1 299</b>		
<b>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)</b>	<b>- 1 299</b>		

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

Au cours de l'exercice, Crédit Agricole d'Ile-de-France a procédé à la cession d'actifs au coût amorti en raison de l'augmentation du risque de crédit d'actifs cédés.

#### **4.6 Produits (charges) nets des autres activités**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>30/06/2019</b>
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	1 138	2 206	- 463
Autres produits (charges) nets	- 1 067	- 3 027	- 196
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>71</b>	<b>- 821</b>	<b>- 659</b>

#### **4.7 Charges générales d'exploitation**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>30/06/2019</b>
Charges de personnel	- 151 301	- 311 235	- 162 421
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	- 27 827	- 29 178	- 19 533
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	- 90 078	- 192 914	- 93 743
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>- 269 206</b>	<b>- 533 327</b>	<b>- 275 697</b>

(1) Dont 12 167 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2020 contre 7 559 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et 7 700 milliers d'euros au 30 juin 2019.

#### **4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>30/06/2019</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>- 22 884</b>	<b>- 45 251</b>	<b>- 21 924</b>
Immobilisations corporelles (1)	- 22 462	- 44 703	- 21 683
Immobilisations incorporelles	- 422	- 548	- 241
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>69</b>	<b>200</b>	<b>200</b>
Immobilisations corporelles (2)	69	200	
Immobilisations incorporelles			200
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>- 22 815</b>	<b>- 45 051</b>	<b>- 21 724</b>

(1) Dont -5 887 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2020 contre -10 776 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et -5 041 milliers d'euros au 30 juin 2019.

(2) Dont 69 milliers d'euros comptabilisés au titre des dotations (reprises) aux dépréciations du droit d'utilisation au 30 juin 2020, 200 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et 0 milliers d'euros au 30 juin 2019.

## 4.9 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>30/06/2019</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2)</b>	<b>- 27 682</b>	<b>8 398</b>	<b>30 371</b>
<b>Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>- 20 553</b>	<b>17 934</b>	<b>35 682</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	- 80	- 27	- 19
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 22 910	19 113	35 264
Engagements par signature	2 437	- 1 152	437
<b>Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>- 7 129</b>	<b>- 9 536</b>	<b>- 5 311</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	993	1 253	687
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 2 446	- 10 767	- 7 136
Engagements par signature	- 5 676	- 22	1 138
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3)</b>	<b>- 22 815</b>	<b>- 57 625</b>	<b>- 50 199</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	- 1 398		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 21 407	- 51 801	- 50 177
Engagements par signature	- 10	- 5 824	- 22
Autres actifs	158	234	147
Risques et charges	1 076	1 842	1 609
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>- 49 263</b>	<b>- 47 151</b>	<b>- 18 072</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés			
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 1 666	- 3 948	- 1 583
Récupérations sur prêts et créances	1 106	2 875	970
comptabilisés au coût amorti	1 106	2 875	970
comptabilisés en capitaux propres recyclables			
Décotes sur crédits restructurés	- 162	- 134	- 34
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes	- 2 582		
Autres produits			
<b>Coût du risque</b>	<b>- 52 567</b>	<b>- 48 358</b>	<b>- 18 719</b>

(1) Dont 126,6 milliers d'euros relatifs à l'appel de la garantie Switch Assurance, versés à Crédit Agricole S.A. pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

#### **4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs**

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>1 229</b>	<b>4 254</b>	<b>898</b>
Plus-values de cession	1 229	4 290	898
Moins-values de cession		- 36	
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>			
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>			
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>1 229</b>	<b>4 254</b>	<b>898</b>

#### **4.11 Impôts**

##### ***Charge d'impôt***

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Charge d'impôt courant	- 51 445	- 113 007	- 54 475
Charge d'impôt différé	- 5 523	- 6 762	- 10 670
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>- 56 968</b>	<b>- 119 769</b>	<b>- 65 145</b>

##### ***Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté***

Au 30 juin 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	139 017	32,02%	- 44 513
Effet des différences permanentes		0,32%	- 443
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit		0,38%	- 526
Changement de taux			
Effet des autres éléments		8,26%	- 11 486
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>40,98%</b>	<b>- 56 968</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéficiaires taxables en France au 30 juin 2020.

Au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	415 657	34,43%	- 143 111
Effet des différences permanentes		- 4,98%	20 679
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit		- 0,01%	28
Changement de taux			
Effet des autres éléments		- 0,63%	2 634
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>28,81%</b>	<b>- 119 769</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2019.

Au 30 juin 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	216 942	34,43%	- 74 693
Effet des différences permanentes		- 5,86%	12 713
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit		0,04%	- 87
Changement de taux			
Effet des autres éléments		1,42%	- 3 078
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>30,03%</b>	<b>- 65 145</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2019.

## 4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

### ***Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres***

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>			
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>			
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres variations			
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>- 2 633</b>	<b>1 168</b>	<b>2 194</b>
Ecart de réévaluation de la période	- 3 118	2 394	2 863
Transferts en résultat			
Autres variations	485	- 1 226	- 669
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	<b>1 737</b>	<b>3 673</b>	<b>203</b>
Ecart de réévaluation de la période	1 737	3 673	203
Transferts en résultat			
Autres variations			
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>			
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>229</b>	<b>- 1 252</b>	<b>- 620</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>- 667</b>	<b>3 589</b>	<b>1 777</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		- 1 358	- 2 279
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>			
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en réserves			
Autres variations			
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>- 199 468</b>	<b>276 570</b>	<b>3 406</b>
Ecart de réévaluation de la période	- 199 468	276 534	3 406
Transferts en réserves			
Autres variations		36	
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>			
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>6 141</b>	<b>- 36 372</b>	<b>400</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>- 193 327</b>	<b>238 840</b>	<b>1 527</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>- 193 994</b>	<b>242 429</b>	<b>3 304</b>
Dont part du Groupe	- 193 994	242 429	3 304
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

### Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2019				Variations				30/06/2020			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion			1				- 1					
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	3 084	- 799	2 285	2 285	- 2 633	679	- 1 954	- 1 954	451	- 120	331	331
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	- 15 229	3 934	- 11 295	- 11 295	1 737	- 450	1 287	1 287	- 13 492	3 484	- 10 008	- 10 008
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	- 12 145	3 135	- 9 009	- 9 010	- 896	229	- 668	- 667	- 13 041	3 364	- 9 677	- 9 677
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>- 12 145</b>	<b>3 135</b>	<b>- 9 009</b>	<b>- 9 010</b>	<b>- 896</b>	<b>229</b>	<b>- 668</b>	<b>- 667</b>	<b>- 13 041</b>	<b>3 364</b>	<b>- 9 677</b>	<b>- 9 677</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	- 9 898	2 556	- 7 342	- 7 342					- 9 898	2 556	- 7 342	- 7 342
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre												
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	686 244	- 59 424	626 820	626 820	- 199 468	6 141	- 193 327	- 193 327	486 776	- 53 283	433 493	433 493
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	676 346	- 56 868	619 478	619 478	- 199 468	6 141	- 193 327	- 193 327	476 878	- 50 727	426 151	426 151
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>676 346</b>	<b>- 56 868</b>	<b>619 478</b>	<b>619 478</b>	<b>- 199 468</b>	<b>6 141</b>	<b>- 193 327</b>	<b>- 193 327</b>	<b>476 878</b>	<b>- 50 727</b>	<b>426 151</b>	<b>426 151</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>664 201</b>	<b>- 53 733</b>	<b>610 469</b>	<b>610 468</b>	<b>- 200 364</b>	<b>6 370</b>	<b>- 193 995</b>	<b>- 193 994</b>	<b>463 837</b>	<b>- 47 363</b>	<b>416 474</b>	<b>416 474</b>

	31/12/2018				Variations				31/12/2019			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion			1								1	
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	1 916	- 495	1 421	1 421	1 168	- 304	864	864	3 084	- 799	2 285	2 285
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	- 18 902	4 882	- 14 020	- 14 020	3 673	- 948	2 725	2 725	- 15 229	3 934	- 11 295	- 11 295
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	- 16 986	4 387	- 12 598	- 12 599	4 841	- 1 252	3 589	3 589	- 12 145	3 135	- 9 009	- 9 010
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>- 16 986</b>	<b>4 387</b>	<b>- 12 598</b>	<b>- 12 599</b>	<b>4 841</b>	<b>- 1 252</b>	<b>3 589</b>	<b>3 589</b>	<b>- 12 145</b>	<b>3 135</b>	<b>- 9 009</b>	<b>- 9 010</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	- 8 540	2 206	- 6 334	- 6 334	- 1 358	350	- 1 008	- 1 008	- 9 898	2 556	- 7 342	- 7 342
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre												
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	409 674	- 22 702	386 972	386 972	276 570	- 36 722	239 848	239 848	686 244	- 59 424	626 820	626 820
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	401 134	- 20 496	380 638	380 638	275 212	- 36 372	238 840	238 840	676 346	- 56 868	619 478	619 478
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>401 134</b>	<b>- 20 496</b>	<b>380 638</b>	<b>380 638</b>	<b>275 212</b>	<b>- 36 372</b>	<b>238 840</b>	<b>238 840</b>	<b>676 346</b>	<b>- 56 868</b>	<b>619 478</b>	<b>619 478</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>384 148</b>	<b>- 16 109</b>	<b>368 040</b>	<b>368 039</b>	<b>280 053</b>	<b>- 37 624</b>	<b>242 429</b>	<b>242 429</b>	<b>664 201</b>	<b>- 53 733</b>	<b>610 469</b>	<b>610 468</b>

## **5. Informations sectorielles**

Le secteur d'activité du Crédit Agricole d'Ile-de-France est celui de la banque de proximité en France.

La clientèle du Crédit Agricole d'Ile-de-France comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance-vie.

## 6. Notes relatives au bilan

### 6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	105 984	95 760
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	905 785	1 034 447
Instruments de capitaux propres	79 349	92 888
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	797 530	913 373
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	28 906	28 186
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 011 769</b>	<b>1 130 207</b>
	Dont Titres prêtés	

#### *Actifs financiers détenus à des fins de transaction*

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
<b>Instruments de capitaux propres</b>		
Actions et autres titres à revenu variable		
<b>Titres de dettes</b>		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
OPCVM		
<b>Prêts et créances</b>		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
<b>Instruments dérivés</b>	<b>105 984</b>	<b>95 760</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>105 984</b>	<b>95 760</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

#### *Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat*

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Actions et autres titres à revenu variable	57 406	61 471
Titres de participation non consolidés	21 943	31 417
<b>Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>79 349</b>	<b>92 888</b>

**Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI**

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
<b>Titres de dettes</b>	<b>797 452</b>	<b>913 295</b>
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 592	5 551
OPCVM	791 860	907 744
<b>Prêts et créances</b>	<b>78</b>	<b>78</b>
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle	78	78
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
<b>Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat</b>	<b>797 530</b>	<b>913 373</b>

**Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
<b>Prêts et créances</b>		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
<b>Titres de dettes</b>	<b>28 906</b>	<b>28 186</b>
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 906	28 186
<b>Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>28 906</b>	<b>28 186</b>

**Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	104 413	87 737
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>104 413</b>	<b>87 737</b>

**Passifs financiers détenus à des fins de transaction**

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	104 413	87 737
<b>Valeur au bilan</b>	<b>104 413</b>	<b>87 737</b>

## **6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020			31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	154 264	2 016	- 1 565	114 958	3 283	- 199
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 773 409	503 275	- 16 498	2 971 769	701 500	- 15 256
<b>Total</b>	<b>2 927 673</b>	<b>505 291</b>	<b>- 18 063</b>	<b>3 086 727</b>	<b>704 783</b>	<b>- 15 455</b>

### ***Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables***

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020			31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	154 264	2 016	- 1 565	114 958	3 283	- 199
<b>Total des titres de dettes</b>	<b>154 264</b>	<b>2 016</b>	<b>- 1 565</b>	<b>114 958</b>	<b>3 283</b>	<b>- 199</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
Prêts et créances sur la clientèle						
<b>Total des prêts et créances</b>						
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>154 264</b>	<b>2 016</b>	<b>- 1 565</b>	<b>114 958</b>	<b>3 283</b>	<b>- 199</b>
Impôts		- 524	404		- 849	50
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>1 492</b>	<b>- 1 161</b>		<b>2 434</b>	<b>- 149</b>

### ***Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables***

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020			31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	8 441			8 441		
Titres de participation non consolidés	2 764 968	503 275	- 16 498	2 963 328	701 500	- 15 256
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>2 773 409</b>	<b>503 275</b>	<b>- 16 498</b>	<b>2 971 769</b>	<b>701 500</b>	<b>- 15 256</b>
Impôts		- 53 283			- 59 424	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>449 992</b>	<b>- 16 498</b>		<b>642 076</b>	<b>- 15 256</b>

### **6.3 Actifs financiers au coût amorti**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 543 003	4 002 063
Prêts et créances sur la clientèle (1)	47 006 660	44 075 507
Titres de dettes	3 106 255	3 037 933
<b>Valeur au bilan</b>	<b>56 655 918</b>	<b>51 115 503</b>

*(1) Au 30 juin 2020, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a accordé des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour 1057,5 millions d'euros et des reports d'échéances sur l'encours de crédit à la clientèle pour 1 329,3 millions d'euros.*

#### **Prêts et créances sur les établissements de crédit**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	62 087	56 558
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	28 761	22 628
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i>		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	198 167	250 895
Prêts subordonnés	35 242	35 087
Autres prêts et créances		
<b>Valeur brute</b>	<b>295 496</b>	<b>342 540</b>
Dépréciations	- 32	- 15
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>295 464</b>	<b>342 525</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	3 989 374	2 512 284
Titres reçus en pension livrée	106 427	106 137
Comptes et avances à terme	2 151 738	1 041 117
Prêts subordonnés		
<b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>6 247 539</b>	<b>3 659 538</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>6 543 003</b>	<b>4 002 063</b>

*(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.*

### Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	62 820	21 011
Autres concours à la clientèle	46 756 388	43 932 654
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	52 395	50 972
Comptes ordinaires débiteurs	611 762	511 228
<b>Valeur brute</b>	<b>47 483 365</b>	<b>44 515 865</b>
Dépréciations	- 476 705	- 440 358
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>47 006 660</b>	<b>44 075 507</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>Valeur brute</b>		
Dépréciations		
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>47 006 660</b>	<b>44 075 507</b>

### Titres de dettes

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Effets publics et valeurs assimilées	970 114	1 006 160
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 138 862	2 034 761
<b>Total</b>	<b>3 108 976</b>	<b>3 040 921</b>
Dépréciations	- 2 721	- 2 988
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 106 255</b>	<b>3 037 933</b>

## 6.4 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du Crédit Agricole d'Ile-de-France au risque souverain sont les suivantes :

## Activité bancaire

30/06/2020  <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne				17 973	17 973		17 973
Arabie Saoudite							
Argentine							
Autriche							
Belgique				15 509	15 509		15 509
Brésil							
Chine							
Egypte							
Espagne				93 029	93 029		93 029
Etats-Unis							
France				801 694	801 694		801 694
Grèce							
Hong Kong							
Iran							
Irlande							
Italie				22 727	22 727		22 727
Japon							
Lituanie							
Maroc							
Pologne							
Portugal				18 415	18 415		18 415
Royaume-Uni							
Russie							
Syrie							
Turquie							
Ukraine							
Venezuela							
Yémen							
Autres pays souverains							
<b>Total</b>				<b>969 347</b>	<b>969 347</b>		<b>969 347</b>

31/12/2019  <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne				15 484	15 484		15 484
Arabie Saoudite							
Argentine							
Autriche							
Belgique							
Brésil							
Chine							
Egypte							
Espagne				88 053	88 053		88 053
Etats-Unis							
France				830 637	830 637		830 637
Grèce							
Hong Kong							
Iran							
Irlande							
Italie				58 727	58 727		58 727
Japon							
Lituanie							
Maroc							
Pologne							
Portugal							
Royaume-Uni							
Russie							
Syrie							
Turquie							
Ukraine							
Venezuela							
Yémen							
Autres pays souverains							
<b>Total</b>				<b>1 005 720</b>	<b>1 005 720</b>		<b>1 005 720</b>

## **6.5 Passifs financiers au coût amorti**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Dettes envers les établissements de crédit	30 750 956	28 083 474
Dettes envers la clientèle	23 353 668	20 391 458
Dettes représentées par un titre	565 638	813 655
<b>Valeur au bilan</b>	<b>54 670 262</b>	<b>49 288 587</b>

### ***Dettes envers les établissements de crédit***

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	226 599	124 892
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	191 486	89 807
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	300	101 071
<b>Total</b>	<b>226 899</b>	<b>225 963</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	42 603	467
Titres donnés en pension livrée	1 440 773	106 330
Comptes et avances à terme	29 040 681	27 750 714
<b>Total</b>	<b>30 524 057</b>	<b>27 857 511</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>30 750 956</b>	<b>28 083 474</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

### ***Dettes envers la clientèle***

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Comptes ordinaires créditeurs	19 233 625	16 336 652
Comptes d'épargne à régime spécial	335 507	375 294
Autres dettes envers la clientèle	3 784 536	3 679 512
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>23 353 668</b>	<b>20 391 458</b>

### ***Dettes représentées par un titre***

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	364 805	715 802
Emprunts obligataires	200 833	97 853
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>565 638</b>	<b>813 655</b>

## **6.6 Immeubles de placement**

	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	38 879						38 879
Amortissements et dépréciations	- 19 750		- 435				- 20 185
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>19 129</b>		<b>- 435</b>				<b>18 694</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

	31/12/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	38 816		89	- 26			38 879
Amortissements et dépréciations	- 18 826		- 924				- 19 750
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>19 990</b>		<b>- 835</b>	<b>- 26</b>			<b>19 129</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

## **6.7 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)**

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	703 289		16 242	- 9 510			710 021
Amortissements et dépréciations	- 384 429		- 22 463	1 894			- 404 998
<b>Valeur au bilan</b>	<b>318 860</b>		<b>- 6 221</b>	<b>- 7 616</b>			<b>305 023</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	17 381		468				17 849
Amortissements et dépréciations	- 15 588		- 422	- 1			- 16 011
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 793</b>		<b>46</b>	<b>- 1</b>			<b>1 838</b>

	31/12/2018	01/01/2019 (1)	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>								
Valeur brute	593 549	7 890		87 945	- 74 080		87 985	703 289
Amortissements et dépréciations	- 332 571	- 357		- 44 959	10 410		- 16 952	- 384 429
<b>Valeur au bilan</b>	<b>260 978</b>	<b>7 533</b>		<b>42 986</b>	<b>- 63 670</b>		<b>71 033</b>	<b>318 860</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Valeur brute	52 358	- 3 170		1 357			- 33 164	17 381
Amortissements et dépréciations	- 32 349	357		- 548			16 952	- 15 588
<b>Valeur au bilan</b>	<b>20 009</b>	<b>- 2 813</b>		<b>809</b>			<b>- 16 212</b>	<b>1 793</b>

(1) Impact de la comptabilisation du droit d'utilisation dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16 Contrats de location

## 6.8 Provisions

	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	49 655		8 004					57 659
Risques d'exécution des engagements par signature	42 598		65 822		- 62 573			45 847
Risques opérationnels	33 398		1 596	- 86	- 2 504			32 404
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	6 161							6 161
Litiges divers	3 246		118		- 484			2 880
Participations	14							14
Restructurations	93				- 93			
Autres risques	22 120		2 765	- 1 740	- 1 971			21 174
<b>TOTAL</b>	<b>157 285</b>		<b>78 305</b>	<b>- 1 826</b>	<b>- 67 625</b>			<b>166 139</b>

	31/12/2018	01/01/2019 (1)	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Risques sur les produits épargne-logement	31 250			18 405					49 655
Risques d'exécution des engagements par signature	35 602			119 496		- 112 500			42 598
Risques opérationnels	34 746			4 541	- 114	- 5 775			33 398
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	6 082			24		- 821		876	6 161
Litiges divers	2 984			526		- 264			3 246
Participations	14								14
Restructurations	999					- 906			93
Autres risques	20 863			11 379	- 4 229	- 5 893			22 120
<b>TOTAL</b>	<b>132 540</b>			<b>154 371</b>	<b>- 4 343</b>	<b>- 126 159</b>		<b>876</b>	<b>157 285</b>

(1) Reclassement des provisions pour risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat de la rubrique « Provisions » vers la rubrique « Passifs d'impôts courants et différés » au 1er janvier 2019

## **6.9 Capitaux propres**

### ***Composition du capital au 30 juin 2020***

Au 30 juin 2020, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 30/06/2020	% du capital	% des droits de vote
<b>Répartition du capital de la Caisse Régionale</b>			
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	<b>8 540 007</b>	<b>30,20%</b>	<b>0,00%</b>
Dont part du Public	2 042 785	7,22%	
Dont part Sacam Mutualisation	6 239 539	22,07%	
Dont part autodétenue	257 683	0,91%	
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>926 565</b>	<b>3,28%</b>	<b>0,00%</b>
Dont part du Public		0,00%	
Dont part Crédit Agricole S.A.		0,00%	
Dont part Sacam Mutualisation	926 565	3,28%	
<b>Parts sociales</b>	<b>18 810 468</b>	<b>66,52%</b>	<b>0,00%</b>
Dont 52 Caisses Locales	18 810 139	66,52%	
Dont 14 administrateurs de la Caisse régionale	136	0,00%	
Dont Crédit Agricole S.A.		0,00%	
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	
Dont Autres	192	0,00%	
<b>Total</b>	<b>28 277 040</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 4,00 euros et le montant total du capital est de 113 108 milliers d'euros.

## **Dividendes**

Au titre de l'exercice 2020, le Conseil d'administration de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'Ile-de-France a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 25 mars 2020 le paiement d'un dividende net par action de 3,70 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

<b>Année de rattachement du dividende</b>	<b>Par CCI</b>	<b>Par CCA</b>	<b>Par part sociale</b>
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2016	3,70	3,70	1,80%
2017	3,70	3,70	1,80%
2018	3,70	3,70	2,00%
2019	3,70	3,70	2,81%

## **Dividendes payés au cours de l'exercice**

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 37 140 milliers d'euros en 2020. Ce montant comprend le versement des dividendes sur CCI pour 35 187 milliers d'euros et le paiement des intérêts aux parts sociales pour 2 114 milliers d'euros.

## 7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

### Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
<b>Engagements donnés</b>	<b>8 958 119</b>	<b>9 640 704</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>7 289 307</b>	<b>7 887 664</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit		1 578
Engagements en faveur de la clientèle	7 289 307	7 886 086
Ouverture de crédits confirmés	5 507 348	6 063 354
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	63 620	54 558
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	5 443 728	6 008 796
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 781 959	1 822 732
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 668 812</b>	<b>1 753 040</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	274 971	403 009
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	18 944	24 715
Autres garanties (1)	256 027	378 294
Engagements d'ordre de la clientèle	1 393 841	1 350 031
Cautions immobilières	398 399	373 882
Autres garanties d'ordre de la clientèle	995 442	976 149
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à livrer		
<b>Engagements reçus</b>	<b>24 307 707</b>	<b>22 837 945</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>91 775</b>	<b>111 015</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	91 775	111 015
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>24 215 932</b>	<b>22 726 930</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	11 961 194	11 861 983
Engagements reçus de la clientèle	12 254 738	10 864 947
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées (2)	1 401 168	472 735
Autres garanties reçues	10 853 570	10 392 212
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à recevoir		

(1) Dont 235 155 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance suite à la résiliation anticipée partielle du 2 mars 2020.

(2) Au 30 juin 2020, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a accordé des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français pour 946 184 milliers d'euros.

### ***Instruments financiers remis et reçus en garantie***

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (1)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	19 139 384	14 095 712
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	1 441 073	207 401
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>20 580 457</b>	<b>14 303 113</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie		
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés (2)</b>		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	305 759	359 703
Titres vendus à découvert		
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>305 759</b>	<b>359 703</b>

(1) L'opération de simplification capitalistique qui s'est traduite par la cession des parts CCI/CCA le 3 août 2016 s'est accompagnée de deux avenants au dispositif switch qui ont pris effet le 21 juillet 2016. Dans ce contexte, l'assiette de la garantie globale (switch) et le dépôt de gage espèces ont été en partie réduits. Ainsi, le montant plafond de la garantie a baissé à concurrence de la composante liées aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et la partie correspondante du dépôt de gage espèces a été remboursée. A l'issue de l'opération, le Crédit Agricole d'Ile-de-France conserve un dépôt de 79 600 milliers d'euros relatif aux exigences prudentielles liées à la mise en équivalence des participations dans Crédit Agricole Assurance détenues par Crédit Agricole S.A.

(2) Au 30 juin 2020, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat comme dispositif de refinancement en titres et valeurs reçus en pension.

### **Créances apportées en garantie**

Au cours du premier semestre 2020, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a apporté 19 139 384 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 14 095 712 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Le Crédit d'Ile-de-France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit d'Ile-de-France a apporté :

- 13 950 476 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France ou de la Banque Centrale Européenne, contre 8 825 269 milliers d'euros au 31 décembre 2019 ;

- 1 095 650 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 110 696 milliers d'euros au 31 décembre 2019 ;

- 4 093 258 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 4 159 747 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

## 8. Reclassements d'instruments financiers

En application du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9, la Caisse régionale du Crédit Agricole d'Ile-de-France a réalisé pour la première fois en 2019 des reclassements d'actifs financiers tels que permis par la norme IFRS 9. Lors de la FTA IFRS 9, les titres FI Venture et CAIT ont été portés à tort en Titres de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables. Ils sont désormais en titres à la juste valeur par résultat et leurs variations de valeurs impacteront le résultat IFRS.

Pour les actifs reclassés au cours du premier semestre 2020 et de l'année 2019, le tableau ci-dessous reprend leur valeur en date de reclassement ainsi que leur valeur au bilan respectivement au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019 :

	Actifs reclassés en 2020		Actifs reclassés en 2019	
	Valeur de reclassement	Valeur au bilan au 30/06/2020	Valeur de reclassement	Valeur au bilan au 31/12/2019
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en actifs financiers au coût amorti				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres transférés en actifs financiers à la juste valeur par résultat			464	482
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres transférés en actifs financiers au coût amorti				
Actifs financiers au coût amorti transférés en actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Actifs financiers au coût amorti transférés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres				
<b>Total Actifs reclassés</b>			<b>464</b>	<b>482</b>

## 9. Juste valeur des instruments financiers

### 9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

#### Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30/06/2020	Juste valeur au 30/06/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>53 549 663</b>	<b>54 763 860</b>		<b>9 178 501</b>	<b>45 585 359</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>6 543 003</b>	<b>6 598 516</b>		<b>6 598 516</b>	
Comptes ordinaires et prêts JJ	4 018 135	4 018 035		4 018 035	
Comptes et prêts à terme	2 185 064	2 235 770		2 235 770	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	304 594	305 759		305 759	
Prêts subordonnés	35 242	38 952		38 952	
Autres prêts et créances	- 32				
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>47 006 660</b>	<b>48 165 344</b>		<b>2 579 985</b>	<b>45 585 359</b>
Créances commerciales	62 820	62 757			62 757
Autres concours à la clientèle	46 295 677	47 869 699		2 347 097	45 522 602
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	52 395	52 131		52 131	
Comptes ordinaires débiteurs	595 768	180 757		180 757	
<b>Titres de dettes</b>	<b>3 106 255</b>	<b>3 180 503</b>	<b>3 176 946</b>	<b>3 557</b>	
Effets publics et valeurs assimilées	969 347	1 001 413	1 001 413		
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 136 908	2 179 090	2 175 533	3 557	
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>56 655 918</b>	<b>57 944 363</b>	<b>3 176 946</b>	<b>9 182 058</b>	<b>45 585 359</b>

	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>48 077 570</b>	<b>48 663 699</b>		<b>6 761 802</b>	<b>41 901 897</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>4 002 063</b>	<b>4 020 107</b>		<b>4 020 107</b>	
Comptes ordinaires et prêts JJ	2 534 912	2 534 877		2 534 877	
Comptes et prêts à terme	1 075 047	1 106 745		1 106 745	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	357 032	359 703		359 703	
Prêts subordonnés	35 087	18 782		18 782	
Autres prêts et créances	- 15				
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>44 075 507</b>	<b>44 643 592</b>		<b>2 741 695</b>	<b>41 901 897</b>
Créances commerciales	21 011	20 823			20 823
Autres concours à la clientèle	43 509 371	44 099 832		2 218 758	41 881 074
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	50 972	50 671		50 671	
Comptes ordinaires débiteurs	494 153	472 266		472 266	
<b>Titres de dettes</b>	<b>3 037 933</b>	<b>3 083 488</b>	<b>3 079 930</b>	<b>3 558</b>	
Effets publics et valeurs assimilées	1 005 720	1 030 966	1 030 966		
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 032 213	2 052 522	2 048 964	3 558	
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>51 115 503</b>	<b>51 747 187</b>	<b>3 079 930</b>	<b>6 765 360</b>	<b>41 901 897</b>

**Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur**

	Valeur au bilan au 30/06/2020	Juste valeur au 30/06/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>30 750 956</b>	<b>33 104 117</b>		<b>33 104 117</b>	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	234 089	233 482		233 482	
Comptes et emprunts à terme	29 075 794	31 269 050		31 269 050	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	1 441 073	1 601 585		1 601 585	
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>23 353 668</b>	<b>23 271 702</b>		<b>22 936 195</b>	<b>335 507</b>
Comptes ordinaires créditeurs	19 233 625	19 233 171		19 233 171	
Comptes d'épargne à régime spécial	335 507	335 507			335 507
Autres dettes envers la clientèle	3 784 536	3 703 024		3 703 024	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>565 638</b>	<b>625 830</b>	<b>262 760</b>	<b>363 070</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>					
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>54 670 262</b>	<b>57 001 649</b>	<b>262 760</b>	<b>56 403 382</b>	<b>335 507</b>

	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>28 083 474</b>	<b>28 212 566</b>		<b>28 212 566</b>	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	90 274	89 948		89 948	
Comptes et emprunts à terme	27 785 799	27 900 513		27 900 513	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	207 401	222 105		222 105	
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>20 391 458</b>	<b>19 901 222</b>		<b>19 525 928</b>	<b>375 294</b>
Comptes ordinaires créditeurs	16 336 652	16 335 801		16 335 801	
Comptes d'épargne à régime spécial	375 294	375 294			375 294
Autres dettes envers la clientèle	3 679 512	3 190 127		3 190 127	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>813 655</b>	<b>880 363</b>	<b>165 642</b>	<b>714 721</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>					
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>49 288 587</b>	<b>48 994 151</b>	<b>165 642</b>	<b>48 453 215</b>	<b>375 294</b>

## 9.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### **Actifs financiers valorisés à la juste valeur**

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>105 984</b>		<b>105 984</b>	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
OPCVM				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	105 984		105 984	
<b>Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>905 785</b>	<b>635 769</b>	<b>264 424</b>	<b>5 592</b>
<b>Instrument de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>79 349</b>	<b>5 197</b>	<b>74 152</b>	
Actions et autres titres à revenu variable	57 406	5 197	52 209	
Titres de participation non consolidés	21 943		21 943	
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>797 530</b>	<b>630 572</b>	<b>161 366</b>	<b>5 592</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle	78		78	
Titres de dettes	797 452	630 572	161 288	5 592
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 592			5 592
OPCVM	791 860	630 572	161 288	
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
OPCVM				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>28 906</b>		<b>28 906</b>	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	28 906		28 906	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 906		28 906	
<b>Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>2 927 673</b>	<b>154 223</b>	<b>2 773 450</b>	
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 773 409		2 773 409	
Actions et autres titres à revenu variable	8 441		8 441	
Titres de participation non consolidés	2 764 968		2 764 968	
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	154 264	154 223	41	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	154 264	154 223	41	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	154 264	154 223	41	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>209 034</b>		<b>209 034</b>	
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>4 148 476</b>	<b>789 992</b>	<b>3 352 892</b>	<b>5 592</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>				

	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>95 760</b>		<b>95 760</b>	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
OPCVM				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	95 760		95 760	
<b>Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>1 034 447</b>	<b>757 109</b>	<b>271 787</b>	<b>5 551</b>
<b>Instrument de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>92 888</b>	<b>5 152</b>	<b>87 736</b>	
Actions et autres titres à revenu variable	61 471	5 152	56 319	
Titres de participation non consolidés	31 417		31 417	
<b>Instrument de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>913 373</b>	<b>751 957</b>	<b>155 865</b>	<b>5 551</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle	78		78	
Titres de dettes	913 295	751 957	155 787	5 551
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 551			5 551
OPCVM	907 744	751 957	155 787	
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
OPCVM				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>28 186</b>		<b>28 186</b>	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	28 186		28 186	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 186		28 186	
<b>Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>3 086 727</b>	<b>114 958</b>	<b>2 971 769</b>	
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 971 769		2 971 769	
Actions et autres titres à revenu variable	8 441		8 441	
Titres de participation non consolidés	2 963 328		2 963 328	
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	114 958	114 958		
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	114 958	114 958		
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	114 958	114 958		
<b>Instrument dérivé de couverture</b>	<b>262 646</b>		<b>262 646</b>	
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>4 479 580</b>	<b>872 067</b>	<b>3 601 962</b>	<b>5 551</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>				

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>104 413</b>		<b>104 413</b>	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	104 413		104 413	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>802 967</b>		<b>802 967</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>907 380</b>		<b>907 380</b>	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>				

	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>87 737</b>		<b>87 737</b>	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	87 737		87 737	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>656 137</b>		<b>656 137</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>743 874</b>		<b>743 874</b>	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>				

## Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3  (en milliers d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					Instruments dérivés
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
<b>Solde de clôture (31/12/2019)</b>	<b>5 551</b>										
Gains /pertes de la période (1)	41										
Comptabilisés en résultat	41										
Comptabilisés en capitaux propres											
Achats de la période											
Ventes de la période											
Emissions de la période											
Dénouements de la période											
Reclassements de la période											
Variations liées au périmètre de la période											
Transferts											
Transferts vers niveau 3											
Transferts hors niveau 3											
<b>Solde de clôture (30/06/2020)</b>	<b>5 592</b>										



## 10. Parties liées

- **Participation du Crédit Agricole d'Ile-de-France aux émissions de Crédit Agricole Home Loan SFH (anciennement Crédit Agricole Covered Bonds).**

Afin de trouver de nouvelles sources de financement, le groupe Crédit Agricole a créé l'établissement CA Covered Bonds (CA CB) dont le rôle est d'emprunter sur les marchés financiers. CA CB a émis des emprunts garantis par les meilleurs crédits habitats des Caisses régionales. Depuis 2011, CA CB est devenu Crédit Agricole Home Loan SFH (Société de Financement de l'Habitat). La totalité des ressources empruntées par Crédit Agricole Home Loan SFH sur les marchés financiers est transférée aux CR sous forme d'avances spécifiques.

La quote-part reçue par le Crédit Agricole d'Ile-de-France sur les émissions de Crédit Agricole Home Loan SFH s'élève à 2 315,7 millions d'euros au 30 juin 2020 et en contrepartie, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a apporté à Crédit Agricole Home Loan SFH 3 355,3 millions d'euros de créances en garantie.

- **Distribution d'avances spécifiques CRH (Caisse de refinancement hypothécaire) par Crédit Agricole S.A..**

Crédit Agricole S.A. souscrit des emprunts auprès de la CRH, garantis par des crédits à l'habitat des Caisses régionales. Ces emprunts bénéficient entièrement aux Caisses régionales sous forme d'avances spécifiques.

Au 30 juin 2020, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 745,6 millions d'euros d'avances spécifiques CRH et il a apporté à la CRH un collatéral de 1 095,7 millions d'euros.

- **Distribution d'avances spécifiques BEI (Banque Européenne d'Investissement) par Crédit Agricole S.A..**

En mars 2010, une convention cadre intra-groupe de garantie financière a été signée entre Crédit Agricole S.A. et le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

La BEI met à disposition de Crédit Agricole S.A. des prêts. Le produit des prêts BEI est rétrocédé par Crédit Agricole S.A. au Crédit Agricole d'Ile-de-France sous forme d'avances, pour lui permettre de financer des investissements éligibles aux financements BEI et notamment des investissements réalisés par certaines collectivités publiques françaises et par des petites et moyennes entreprises françaises.

En garantie de ces avances, le Crédit Agricole d'Ile-de-France remet en pleine propriété des créances éligibles au profit de Crédit Agricole S.A.. Ces créances font l'objet par la suite de cessions Dailly au profit de la BEI.

Au 30 juin 2020, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 59,8 millions d'euros d'avances spécifiques BEI et il a apporté à Crédit Agricole S.A. au titre de la BEI un collatéral de 67,8 millions d'euros.

- **Distribution d'avances spécifiques CDC (Caisse des dépôts et consignations) par Crédit Agricole S.A..**

En juin 2011, une convention cadre intra-groupe de garantie financière a été signée entre Crédit Agricole S.A. et le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

La CDC met à disposition de Crédit Agricole S.A. des prêts. Le produit des prêts CDC est rétrocédé par Crédit Agricole S.A. au Crédit Agricole d'Ile-de-France sous forme d'avances, pour lui permettre de financer des investissements éligibles aux financements CDC et notamment des investissements réalisés par certaines collectivités publiques françaises ou associations.

En garantie de ces avances, le Crédit Agricole d'Ile de France remet en pleine propriété des créances éligibles au profit de Crédit Agricole S.A.. Ces créances font l'objet par la suite de cessions Dailly au profit de la CDC.

Au 30 juin 2020, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 900,6 millions d'euros d'avances spécifiques CDC et il a apporté à Crédit Agricole S.A. au titre de la CDC un collatéral de 647,9 millions d'euros.

- **Distribution d'avances spécifiques BDCE (Banque de Développement du Conseil de l'Europe) par Crédit Agricole S.A..**

CASA a développé un partenariat avec la Banque du Développement du Conseil de l'Europe (BDCE) en matière de financement qui se traduit par la signature d'une enveloppe de 100 millions d'euros. Cette ligne sera garantie par un apport de collatéral à due concurrence des prêts accordés.

Au 30 juin 2020, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 0,6 million d'euros d'avances spécifiques BDCE et il a apporté à Crédit Agricole S.A. au titre de la BDCE un collatéral de 1,5 millions d'euros.

## 11. Périmètre de consolidation au 30 Juin 2020

### Composition du périmètre

Périmètre de consolidation du Crédit Agricole d'Ile-de-France	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (1)	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2019	31/12/2018	30/06/2019	31/12/2018
<b>Société d'investissement</b> SOCADIF	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
<b>Divers</b>									
BERCY PARTICIPATION	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
BERCY CHAMP DE MARS	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
52 CAISSES LOCALES	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
SOCIETE TECHNIQUE DE TITRISATION	Intégration globale		France		Entité structurée	100%	100%	100%	100%

Au 30 juin 2020, Crédit Agricole d'Ile-de-France ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

## **12. Événements postérieurs au 30 juin 2020**

Il n'y a pas eu d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

**III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE  
SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2020**

# **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France**

Rapport des commissaires aux comptes  
sur l'information financière semestrielle  
dans le contexte du Covid-19

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle dans le contexte du Covid-19**

**(Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020)**

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration du 29 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **I - Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 31 juillet 2020 commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 4 août 2020

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit FS I

Mazars

Arnaud BOURDEILLE  
Associé

Franck BOYER  
Associé

### **KPMG AUDIT FS I**

SIEGE SOCIAL : TOUR EQHO 2 AVENUE GAMBETTA – 92066 PARIS LA DEFENSE

TEL : +33+33 (0) 1 55 68 86 66 - FAX : +33+33 (0) 1 55 68 86 60

### **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

# **IV. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2020**

## **ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE**

### Responsable de l'information relative à la Caisse Régionale

- M. Olivier Gavalda, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France,

### Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris,  
Le 29 juillet 2020

Le Directeur Général